

**UNIVERSITE GALATASARAY
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES POLITIQUES**

**ASPECTS PATHOLOGIQUES DE
L'ADMINISTRATION PROVINCIALE OTTOMANE SOUS
LA SECONDE MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE**

THESE DE MASTER RECHERCHE

Hakan GÜLÜMSER

Directeur de Recherche: Doç. Dr. Ahmet KUYAŞ

SEPTEMBRE 2019

RÉSUMÉ

Cette thèse a été principalement rédigée dans le but de décrire les conditions difficiles de l'administration territoriale et de hauts dignitaires provinciaux de l'Empire ottoman entre 1908-1914. À la lumière des conditions de guerre mêlées de troubles internes et externes, ainsi que de nouvelles conditions pathologiques créées par le processus révolutionnaire jusqu'à chaque coin de l'Empire, les problèmes auxquels font face les gouvernements provinciaux ottomans ont été examinés. La dynamique socioéconomique des provinces, les relations de pouvoir multidimensionnelles, les impasses administratives et les conflits de compétence ont été abordés sous un angle différent et avec une technique de lecture comparée. De cette façon, l'objectif est de clarifier le système exécutif de la Seconde Monarchie constitutionnelle, le nouvel ordre parlementaire qui vient d'apparaître et la dynamique administrative de la République qui reposera sur ces fondements.

Ce que les gouverneurs locaux du nouveau régime témoignaient en tant que dirigeants en plein processus de mutation est également étudié, vu qu'ils sont au centre d'une relation de pouvoir enchevêtrée par le gouvernement central, par des notables, par d'autres officiers civils et militaires et par des interventions des États étrangers. Pour cette raison, les difficultés politico-économiques rencontrées par les *valis*, les problèmes administratifs auxquels ils étaient confrontés, les relations de pouvoir avec lesquelles ils devaient débattre, ainsi que leurs dilemmes entre pratiques autoritaires-conservatrices et respect de lois et de symboles révolutionnaires, ont été analysés. La manière dont l'appareil d'État, devenu dysfonctionnel en raison du processus révolutionnaire et des conditions extraordinaires de la Seconde Monarchie constitutionnelle, s'est étendu aux gouverneurs provinciaux et aux provinces de même que comment l'autorité de *vali* s'est métamorphosée, ont été évalués sous la direction des sources primaires et des données sur les administrateurs. Bref, on est à la recherche de réponses à la question de savoir ce que signifie en définitive gouverner une province de l'Empire ottoman à l'âge de révolution.

ABSTRACT

This thesis was mainly written to describe the difficult conditions in which the territorial administration and high provincial dignitaries of the Ottoman Empire found themselves between 1908-1914. In the light of war conditions mixed with internal and external disturbances, as well as new pathological conditions created by the revolutionary process up to every corner of the Empire, the problems facing the Ottoman provincial governments were examined. The socio-economic dynamics of the provinces, multi-dimensional power relations, administrative deadlocks and jurisdictional conflicts were approached from a different angle and with a comparative reading technique. In this way, the objective is to clarify the executive system of the Second Constitutional Period, the new parliamentary order that has just appeared and the administrative dynamics of the Republic that will be based on these foundations.

What the local governors of the new regime encountered as leaders in the process of mutation is also studied, since they are at the center of a power relationship entangled by the central government, by local notables, by other civilian and military officers and by interventions of foreign states. For this reason, the politico-economic difficulties met by the *valis*, the administrative problems they were confronted with, the power relations with which they had to struggle, as well as their dilemmas between authoritarian-conservative practices and respect for law and revolutionary symbols, have been analyzed. The way in which the state apparatus, which has become dysfunctional because of the revolutionary process and the extraordinary conditions of the Second Constitutional Period, has spread to provincial governors and provinces as well as how *vali* authority has metamorphosed, were evaluated under the guidance of primary sources and *vali*-related data. In short, we are looking for answers to the question of what ultimately means governing a province of the Ottoman Empire in the age of revolution.

ÖZET

Bu tez temel olarak 1908-1914 yıllarında Osmanlı İmparatorluğu vilayet idaresi ve yöneticilerinin içinde bulunduğu zorlu koşulları betimlemek amacıyla kaleme alınmıştır. Gerek iç ve dış çalkantılarla yoğurulan savaş koşulları ve gerekse de yaşanan devrim sürecinin İmparatorluğun en ücra köşesine kadar yarattığı yeni patolojik şartlar ışığında Osmanlı mülki idaresinin karşılaştığı problemler incelenmiştir. Taşranın sosyoekonomik dinamikleri, çok boyutlu güç ilişkileri, idari çıkmazları ve yetki çatışmaları farklı bakış açılarıyla ve mukayeseli bir okuma tekniği ile ele alınmıştır. Bu sayede gerek II. Meşrutiyet dönemi idare sistemine, gerek oluşan yeni parlamenter düzene, gerekse de bu temeller üzerinde yükselecek Cumhuriyet'in yönetsel dinamiklerine açıklık getirmek amaç edinilmektedir.

Bununla birlikte yeni rejimin mülki idare amirlerinin yaşanan dönüşüm süreci içinde birer yönetici olarak yaşadıkları konu edinilmiştir. Çünkü bu idareciler hem merkezi hükümetle, hem yerel eşrafla, hem diğer sivil ve asker görevlilerle hem de yabancı devlet müdahaleleriyle karmaşıklaşmış bir güç ilişkisinin tam ortasındadırlar. Bu sebeple İmparatorluğun içinde bulunduğu politik ve ekonomik koşullar dâhilinde valilerin hangi idari zorluklarla karşılaştıkları, hangi güç ilişkilerinin içinde mücadele etmek durumunda kaldıkları, otoriter ve muhafazakâr pratikler ile kanunlar ve inkılaplar arasında yaşadıkları ikilemler analiz edilmiştir. II Meşrutiyet'in devrim süreci ve olağanüstü koşulları sebebiyle disfonksiyonel bir hale gelmiş olan devlet aygıtının taşraya ve taşranın idarecilerine nasıl sirayet ettiği, valilik makamının bu yeni düzen arayışında nasıl başkalaştığı birincil kaynaklar ve mülki amirlere ilişkin veriler öncülüğünde araştırılmıştır. Özetle, devrim sürecinin tam ortasındaki Osmanlı İmparatorluğu'nda bir vilayeti yönetmenin ne anlama geldiği sorusuna cevap aranmaktadır.

Table des matières

Résumé	ii
Abstract	iii
Özet	iv
Table des matières	v
Remerciements	vi
Introduction	1
I. Les vrais dirigeants de la province : notables et valis	7
A- Vali et application des lois	7
B- Le pouvoir invisible entre administrateurs et administrés : les notables ...	23
II. Gouvernements changeants et administrations qui leur sont affiliées	41
A- l'Empire à l'âge de Révolution : première année de la Seconde Monarchie constitutionnelle	45
B- L'Empire d'une guerre à l'autre : crises cumulatives qui se manifestent .	59
III. La question des fonctionnaires entre « période autocratique » et « ivresse de liberté » : le conflit de fonction et de compétence	73
A- Conflits administratifs et politiques des fonctionnaires provinciaux	76
B- Problème de supériorité dans les relations mutuelles de l'administration civile et militaire	86
IV. Administrer une province sous les interventions extérieures	96
A- Les États étrangers et leurs consuls	96
B- Résistance passive des administrateurs provinciaux contre les pressions externes	100
Conclusion et épilogue	109
Bibliographie	112
Annexes	122

Remerciements

Je souhaiterais en préambule adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué activement à l'élaboration de cette thèse.

Je voudrais dans un premier temps remercier, mon directeur de recherche Prof. Ahmet Kuyaş qui a fourni des conseils et un soutien précieux lors de la recherche et de la rédaction de cette thèse. Par ses conseils avisés, il m'a continuellement mis au défi de faire des analyses et dirigé mes recherches et mes écrits, me donnant ainsi la clarté et la perspective qui ont façonné ce projet.

Je voudrais également exprimer ma gratitude aux membres du personnel des Archives Ottomanes de la Présidence, de la Bibliothèque d'İSAM et de la Bibliothèque d'Atatürk à Istanbul pour leur aide dans l'accès et l'analyse des ressources dont j'avais besoin tout au long des recherches.

Je tiens à témoigner toute ma reconnaissance à Hakan Hersek, directeur principal en fiscalité, pour avoir partagé avec moi ses connaissances sur le sujet et m'avoir accordé une large indépendance durant les études.

Je suis reconnaissant à mes amis académiciens et traducteurs, en particulier à François Fouletier pour avoir poursuivi avec moi des discussions sur la traduction française des mots.

Je suis grandement redevable à Ahmet Gedik et Ayça Şen pour leur confiance et encouragement constant.

Enfin, mes remerciements vont aussi à mes parents pour leur soutien bienveillant, ainsi que la riche bibliothèque qu'ils m'ont légué.

Introduction

Se peut-il qu'un État ait la distance par rapport à son propre social ? Quelle est exactement la distance mentionnée ici ? Y a-t-il une vraie rupture entre les deux ? Le social peut-il agir indépendamment de l'institutionnel, et même ces deux-là peuvent-ils créer deux zones en concurrence ? Ce sont peut-être les premières questions qui nous viennent à l'esprit lorsque nous examinons les études universitaires qui évaluent notre processus de modernisation dans le contexte des relations « centre-périphérie » pendant de nombreuses années. Parce que, selon ce modèle, le « centre » composé des bureaucrates, des soldats et d'autres *intelligentsia* s'occidentalise sans cesse selon des principes éclairants ; tandis que « la périphérie » traditionnelle, composée de bureaucrates et de notables locaux, était constamment en conflit avec lui. Le « centre » qui dompte constamment « la périphérie » avec sa volonté omnipotente s'éloigne de l'histoire et de la dynamique sociale et ignore les besoins et les demandes de son « peuple ». Le résultat est un « centre » complètement déconnecté de sa société et une « périphérie » vivant dans son monde local malgré l'État.

Au cours des dernières années, le nombre d'études universitaires qui ont suscité de sérieuses critiques à l'égard de cette approche a augmenté. Parce que beaucoup de dynamiques sociales internes acceptées comme *ceteris paribus* sont largement ignorées. L'un des plus importants est la situation sociopolitique des provinces. Bien sûr, il existe des sources qui confirment cette approche. Pourtant, les conflits et les compromis qui se produisent entre les gouvernements et la société provinciale ne sont ni des relations de pouvoir unilatérales ni une hégémonie à une face. Les mouvements nationalistes, les relations de pouvoir locales, la hiérarchie intra-organisationnelle, les pressions des États étrangers, les problèmes de subsistance de la vie quotidienne, les mécanismes de représentation, les ambitions politiques, la mobilité sociale, le problème de la répartition des richesses et bien d'autres sont des composantes de ces phénomènes complexes. Par conséquent, tenter d'expliquer en simplifiant les structures complexes qui ont émergé dans le processus de modernisation de l'État peut

conduire à une réduction de la « paresse de l'esprit », comme l'a déclaré Michael Mann¹.

Il ne faut pas oublier que dans « l'État moderne », l'État n'est qu'une force de propulsion. En dernière instance, le seul moteur qui assurera le progrès de l'État sera sa propre société. À cet égard, le processus de modernisation des États signifie le rapprochement réciproque de jour en jour entre l'État et le social. Parce que l'augmentation de l'efficacité des institutions de l'État dépend de l'efficacité de leurs propres communautés. De même, une structure sociale forte peut être rendue possible par un appareil d'État qui gère efficacement ses institutions. Donc, affirmer qu'il existe une aliénation entre l'État et sa communauté peut conduire à une erreur ontologique. La ré-institution de la monarchie constitutionnelle en 1908 est l'une des mesures importantes prises en vue de la socialisation de l'État et de l'étatisation du social de façon parallèle. Comme le célèbre poète Ömer Naci déclare : « La seule différence entre les révoltes soulevées précédemment et les révoltes soulevées cette fois-ci est que les premiers faisaient bénéficier seulement ceux qui les ont fait commencer, tandis que les derniers sont bénéfiques pour tout le monde². »

Dans cette perspective, l'émergence et le renforcement paradoxal des collectivités locales malgré la mentalité centralisée croissante de nouveaux États modernes peuvent s'expliquer. Bien que le gouvernement central soit perçu comme une alternative au gouvernement local, les administrations et les initiatives locales efficaces dans l'État moderne complètent le gouvernement central. Aujourd'hui, ces initiatives locales sont facilement ignorées et les mouvements sociaux non institutionnalisés pourraient ne pas être pris en compte. Par conséquent, il ne serait pas correct d'expliquer les relations entre l'État et la société ainsi que l'efficacité de la société civile uniquement par le nombre d'associations. Le « nouvel ordre » officiellement lancé par le Sultan Mahmut II s'est accéléré sur la voie de l'établissement d'un État organique avec la Seconde Monarchie constitutionnelle. Cet État organique entend transformer « l'Empire du Sultan » en « Empire ottoman » dont l'une des composantes les plus fondamentales était les élections. Par le biais de ces dernières représentant la modernisation comme « un processus qui s'étend au peuple », tout un Empire a eu l'occasion de participer non seulement à la gouvernance de ses propres

¹ Michael Mann, *The Source of Social Power: A history of power from the beginning to A.D. 1760*, New York: Cambridge University Press, 2005, vol. I, p. 166-167.

² Muhittin Birgen, *İttihat ve Terakki'de On Sene*, İstanbul: Kitap Yayınevi, 2017, p. 70.

régions, mais également au processus de prise de décision de la direction de l'État en entier. Dans le nouveau régime, sans parler d'être l'un contre l'autre, l'État et la société ont commencé à former des relations presque imbriquées. À tel point que, même si certains chefs spirituels s'y sont opposés, l'origine de l'âme qui a poussé des députés non musulmans et des jeunes arméniens dans les rues à organiser des rassemblements pour leur admission au service militaire³ peut être interprétée comme telle. Ou bien Celadet Ali Bedirhan, membre d'une tribu kurde profondément enracinée, dans son livre intitulé « Edirne Sukûnunun İç Yüzü », a interprété la chute d'Edirne, 300 lieues loin de sa résidence, comme une chute de l'ensemble des Ottomans et a crié : « Laissez les Ottomans rester! ». Parce que, même lors de la Première Monarchie constitutionnelle, il était déterminé à devenir un État organique faisant converger non seulement la capitale et les provinces, mais également toutes les provinces en soi.

Pour cette raison, les termes « centre » et « périphérie » semblent être de simples propositions géographiques et seront utilisés dans cette étude en ce sens. En fait, il est très difficile de lancer une personne née d'un père qui était l'agent du pesage dans la municipalité, ayant fait ses études dans des écoles de quartier et passé la majeure partie de sa vie à titre de fonctionnaire dans différentes provinces de l'Empire, comme « l'homme du centre ». De même, il n'est pas facile de décrire « périphérique » un riche notable né en tant qu'enfant d'un ancien père politicien, admis dans les écoles relativement prestigieuses, élu député à la première Chambre des Députés et qui a fait de la politique en sa qualité de membre des conseils provinciaux pendant des décennies. Les notables se sont enrichis de plus en plus avec la mise en place de nouvelles infrastructures, ce grâce à quoi ils ont acquis le droit de voter pendant les élections et d'être un « citoyen actif » en donnant l'impôt à l'État. Donc, il est clair que gagner les élections, déterminer le gouvernement, faire prendre des décisions favorables sont plus significatifs pour ceux-ci par rapport aux autres groupes sociaux.

Par conséquent, l'analyse la plus importante qui manque essentiellement à ladite approche est l'administration des provinces. Selon la perspective présentée dans les études, les administrateurs provinciaux font souvent partie d'un mécanisme d'information, d'intervention, de surveillance et de contrôle. Leurs racines historiques se prolongeant vers le pouvoir absolu, leur obéissance hiérarchique au pouvoir exécutif

³ Kalusd Sürmenyan, *Harbiyeli Bir Osmanlı Ermenisi*, Yaşar Tolga Cora (trad. et ed.), İstanbul: Tarih Vakfı Yurt Yayınları, 2015, p. 41,43.

(puisque ce dernier est tout-puissant) et leurs privilèges en matière d'ordre public en font des criminels idéaux en tant « qu'ennemis des libertés locales ». L'administration provinciale est historiquement composée de l'histoire des *valis*. Les pratiques routinières et extraordinaires de l'administration dépendent de la personnalité des administrateurs ; la gouvernance est l'incarnation institutionnelle de façon matérielle et organique des relations verticales entre « centre » et « périphérie ».

En pratique, cependant, on peut facilement constater que les administrateurs provinciaux sont les agents les plus actifs du pouvoir exécutif. Dans les États modernes, qui sont passés de l'État-gendarme à l'État-providence, les relations sont devenues tellement multidimensionnelles que la gouvernance a dû être un mécanisme de dialogue dans le cadre de relations horizontales. Les *valis* en revanche, sont coincés en tant que personnalité hybride entre l'abstraction juridique de l'État et les pratiques réelles des provinces. Pour cette raison, les *valis* ne peuvent pas se limiter à un tableau de relations qui ne sont dirigées que « du centre vers la province », même dans les structures où une approche de centralité administrative stricte est appliquée. Par conséquent, les administrateurs provinciaux sont tenus de maintenir l'équilibre entre mesures légales et dialogues pragmatiques vis-à-vis des sujets. En d'autres termes, entre la verticalité juridique et l'horizontalité concrète, le poste de *vali* est un carrefour où se rejoignent des dizaines de grandes rues formées par des dynamiques différentes plutôt qu'un maillon de la chaîne du pouvoir exécutif.

Le but de cette thèse est d'essayer de comprendre les relations complexes entre la capitale et l'organisation provinciale ainsi que la dynamique générale et locale, et de contribuer à l'analyse de l'administration provinciale de la Seconde Monarchie constitutionnelle. En outre, il existe une dizaine d'études académiques au niveau du master et du doctorat qui portent sur l'administration provinciale de l'Empire ottoman et les *valis* en général et par province. Au surplus, une série de sources publiées fournissent des informations importantes sur l'administration de la province ottomane et les administrateurs territoriaux⁴. Cependant, il n'existe pas d'étude complète et

⁴ *Tanzimattan Cumhuriyet'e Yerel Yönetim Geleneği* d'İlber Ortaylı donne des analyses précieuses surtout sur le système administratif provincial de la période de Tanzimat et de la Première Monarchie constitutionnelle, *Abdülhamid'in Valileri* d'Abdulhamit Kırmızı sur les dynamiques provinciales et centrales multidimensionnelles sous le règne d'Abdülhamid II, *Milli Mücadelede Vilayetler ve Valiler* de Kamil Erdaha sur l'administration territoriale durant les années de Guerre d'Indépendance, *Atatürk Dönemi Valileri* d'Ali Canip Bataoğlu sur les *valis* des années kémalistes dans tous leurs états. *Son Dönem Osmanlı Erkan ve Ricali* de Sinan Kunalp et *Yeni Mülkiye Tarihi ve Mülkiyeliler* d'Ali Çankaya informe leurs lecteurs sur les dirigeants tant centraux que provinciaux de l'Empire ottoman, sur leurs vies, sur ce qui leur est arrivé durant leur mandat etc. *Son Dönem Osmanlı Bürokrasisi*

exhaustive pour la période de la Seconde Monarchie constitutionnelle, une période très importante et très différente des autres. Notre étude se veut un premier pas pour combler cette lacune de notre académie et contribuer aux études ultérieures plus complètes. Les *valis* de province de la période seront notre loupe pour aborder les événements sous différents angles tout au long de l'étude. En fait, au sein de toutes les relations politiques, économiques et sociales des provinces, les administrateurs provinciaux se trouvaient en tant que mécanisme de dialogue. Bien entendu, il ira au-delà des limites de cette thèse pour traiter de tous les problèmes auxquels ils sont confrontés dans le contexte des relations locales et centrales. Par exemple, même après que le sultan Reşat soit monté sur le trône, on prêchait encore dans certains villages pour des raisons sociales au nom du Sultan Abdülhamid II⁵. Lorsque le *Vali* de Shkodra a été nommé dans la province, il a été surpris lorsqu'il a constaté que le système de *timar* qui avait cessé d'exister il y a plusieurs décennies, y existait toujours, conformément aux Lois montagnardes des Albanais (*Arnavut Cibal Kanunlari*)⁶. Les *mutasarrifs* allouaient quelques chambres des bâtiments gouvernementaux pour eux-mêmes à cause de difficultés financières, ils y restaient même la nuit. Si les rumeurs faisaient la une des journaux, ils devaient louer une maison privée⁷. Par conséquent, les principaux sujets identifiés dans presque toutes les régions de l'Empire ont été abordés. Sans prétendre donner des réponses précises et immuables aux sujets, il serait utile pour ouvrir de nouveaux domaines de réflexion en posant des questions et pour tenter d'obtenir des perspectives différentes à travers un certain nombre d'hypothèses basées sur des sources. Du point de vue méthodologique, une certaine pensée ou hypothèse sera d'abord présentée, puis les documents et les conclusions qui en découlent seront partagés ; les exemples seront examinés de manière multidimensionnelle avec leurs propres exceptions et antithèses. Conformément aux limites de l'étude, au lieu d'énumérer successivement tous les événements, nous choisirons des exemples frappants qui reflètent le mieux la situation.

d'Erkan Tural examine les ministères et les fonctionnaires vers la décadence de l'Empire comme *Ottoman Civil Officialdom* de Carter Vaughn Findley. *Anadolu'da Devrim Günleri* de Kudret Emiroğlu, quant à lui, met en lumière la manière dont les provinces de l'Empire au bord de la Révolution ont été secouées.

⁵ Süleyman Kâni İrtem, *Meşrutiyetten Mütarekeye*, İstanbul: Temel Yayınları, 2004, p. 93-94.

⁶ Kazım Karabekir, *Günlükler 1906-1948*, Yücel Demirel (ed.), İstanbul: Yapı Kredi Yayınları, 2017, vol. I, p. 167.

⁷ Ahmet Şerif, *Arnavudluk'da, Sûriye'de, Trablusgarb'de Tanîn*, Mehmed Çetin Börekçi (ed.), Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1999, p. 44,227-229 et *Adana İtidal*, 19 février 1324 cité par Ahmet Uçar, Selam Soydemir et Kemal Erkan, *Adana İtidal Gazetesi*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2014, vol. I, p. 398.

Dans la première partie, nous tenterons d'examiner la perception de l'administration des *valis* face aux problèmes qui se posent depuis l'époque d'Abdülhamid II dans la période de la Seconde Monarchie constitutionnelle, entre 1908-1914. Nous tenterons d'analyser ensuite les relations de pouvoir extrêmement complexes vécues par les *valis* qui font désormais partie des conditions et de la dynamique locales avec les notables, pierre de touche des relations de pouvoir provinciales. La deuxième partie portera sur les liens politico-hiérarchiques des *valis* avec le gouvernement central et sur leur carrière dans l'impasse de façon continue. Dans la troisième partie la problématique du conflit politique et de la supériorité légale entre les *valis* et les autres fonctionnaires civils et militaires des provinces dans « l'atmosphère de liberté » qui règne sous la Seconde Monarchie constitutionnelle, sera abordée. Enfin, dans la quatrième partie, nous évaluerons en particulier les capitulations et les interventions étrangères qui marqueront les dernières années de l'Empire ottoman et la politique de résistance développée par les *valis* contre ces interventions.

Des efforts ont été déployés pour orienter l'étude sur les sources primaires avec une technique de lecture comparée. À cette fin, il est souvent fait référence aux documents des archives ottomanes, aux annuaires, aux procès-verbaux du Parlement et aux autres sources officielles tels que Recueil des Lois dit *Düstur*. En outre, on a profité des vies et des réflexions des administrateurs provinciaux, d'importants hommes d'État, des responsables militaires et des journalistes ayant écrit des mémoires sur cette période. Afin d'identifier et d'analyser les événements quotidiens qui ne figuraient pas dans les archives et les mémoires de l'époque, les journaux sont utilisés pour transférer des informations provenant de tout l'Empire.

CHAPITRE I

Les vrais dirigeants de la province : notables et valis

A- Vali et application des lois

Parfois dans une carte postale de la période de la Seconde Monarchie constitutionnelle, parfois dans la bannière ouverte par « l'ange de la monarchie constitutionnelle », parfois dans la partie d'inscription d'un monument, nous rencontrons constamment la devise suivante : « Liberté, Égalité, Justice, Fraternité ». Il ne serait pas surprenant que les Jeunes Turcs, profondément inspirés par la Révolution française, adoptent les principes « Liberté, Égalité, Fraternité », la devise de cette révolution. Mais d'où est venue la nécessité d'ajouter le principe de « Justice » à cette devise originale ? François Georgeon, qui avait déjà posé cette question, en est venu à la conclusion de l'idée que tous les sujets avaient « le droit » d'être traité équitablement et de vivre en toute sécurité sur la voie de la Révolution de 1908⁸. Le constat est extrêmement juste. Comme nous l'avons mentionné, les événements de 1908 n'évoquent pas l'image d'une révolution qu'un petit groupe a faite pour le partenariat au pouvoir. Car si l'insurrection des officiers n'était pas soutenue par une force massive, elle n'aurait pas pu aller au-delà d'un simple mémorandum. Le fait que le soutien des paysans dans les régions où les officiers révolutionnaires susmentionnés se sont rendus en montagne à la veille du 23 Juillet ne semble pas être dû aux aspirations d'un régime constitutionnel. Comme nous le verrons plus tard, il n'est pas correct de limiter les événements de 1908 à une série d'événements réservés aux musulmans et à l'expulsion des *valis*. Comme le *Vali* d'Ankara de l'époque, Mehmet Tevfik (Biren) Bey l'a déclaré, les non-musulmans comme les musulmans se sont aussi rebellés contre leur patriarche et leurs métropolitains en les accusant d'être « esclaves du palais »⁹. Ce que l'on attendait de la « justice » est en fait reflété dans les entretiens de rue conduits par Ahmet Şerif à cette époque : la perception correcte et aisée des impôts, la punition des tueurs et des voleurs, le fait que les soldats ne remplissent pas leurs fonctions pendant des années de façon affamée et dans la misère, le vouloir que les

⁸ François Georgeon, « La justice en plus : les Jeunes Turcs et la Révolution française » dans François Georgeon (ed.) *Des Ottomans aux Turcs : naissance d'une nation*, İstanbul : Isis, 1995, p. 166.

⁹ Mehmet Tevfik Biren, *II. Abdülhamid, Meşrutiyet ve Mütareke Devri Hatıraları*, İstanbul: Arma Yayınları, 1993, vol. I, p. 69.

officiers ne travaillent pas à leur gré, la fourniture des services adéquats par l'État en échange des sacrifices consentis...¹⁰

Même si l'espoir de « justice » des grands dignitaires de l'État n'a pas été exprimé, il est devenu visible avec la ré-institution de la monarchie constitutionnelle. L'un des hommes d'État célèbres d'Abdülhamid II, Zeki Pacha, le Général des forces de l'artillerie possédait deux fermes d'une valeur de 1 600 000 livres dans la province de Hüdavendigar et de 2 500 000 livres dans la province d'Aydın. Ses biens ont été confisqués par les *valis* de la région¹¹. Au cours de son mandat d'Adana, il a été révélé qu'Abidin Pacha avait détourné 150 000 acres de terres par des ventes aux enchères secrètes et que ses avoirs avaient été saisis en vertu des lois de l'époque et transférés au Trésor¹². Les exemples peuvent être multipliés. En résumé, l'enrichissement sans cause, les gains injustes et les revenus de services secrets avaient pénétré dans l'Empire à tel point que la dévastation de leur occurrence dérangerait finalement tout le monde ; de ce fait les énormes ressources des provinces découlées au palais et de palais aux provinces ont été d'emblée transférées au Ministère des Finances sans aucune interrogation¹³.

Cependant, on constate que la recherche de « justice » par les *valis*, *mutasarrıf*s et *kaymakams* résulte d'un certain nombre d'affaires graves qui semblent apparaître au-delà de ces exemples et se transformer en trauma. En partager quelques-unes serait utile pour comprendre les conditions de travail des *valis*.

Les personnes souhaitant être nommées comme fonctionnaire ou *kaymakam* sous le règne d'Abdülhamid II, devaient venir à Istanbul pour passer l'examen. Ceux qui venaient dans la capitale avec beaucoup de dépenses allaient recevoir soit les annonces d'examens non ouverts, soit les informations sur la plénitude de tous les cadres. On voit que les candidats qui attendent impatiemment la disponibilité des cadres et l'organisation de l'examen sont déçus d'apprendre par les journaux que la nomination a déjà été faite par iradé impérial. Böküzade Süleyman Sami, l'un d'entre

¹⁰ Ahmet Şerif, *Anadolu'da Tanîn*, Mehmed Çetin Börekçi (ed.), Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1999, p. 33-34.

¹¹ *Tanîn*, 27 Juillet 1324, n° 9.

¹² Mehmed Asaf, 1909 *Adana Ermeni Olayları ve Anıları*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1982, p. 13; *Adana İtidal*, 17 December 1324 cité par Ucar & Soydemir & Erkan, I : p. 183.

¹³ Halid Ziya Uşaklıgil, *Saray ve Ötesi*, İstanbul: Özgür Yayınları, 2012, p. 224-227.

eux, écrit dans ses mémoires qu'il a reçu la réponse suivante après avoir appris la nouvelle dans le journal et avoir adressé une demande aux autorités compétentes :

« Ces *kaymakams* qui sont nommés d'office par le Sultan sont ceux qui bénéficient du favoritisme. Le Sultan est un corps libre et détaché avec des jugements arbitraires et un traitement dans sa propriété. Personne n'a l'autorité de lui demander une chose et de dire un mot opposant en vertu de la Constitution. Si vous pouvez avoir cette considération, vous pourrez être nommé *kaymakam* et même *mutasarrıf* sans examen ni élection¹⁴. »

Tahsin (Uzer) Bey, qui a appris que 10 musulmans impliqués dans le commerce du poivron rouge avaient été tués et enterrés dans une terre reculée alors qu'ils traversaient des villages bulgares, a enquêté dans le village de Gornovice et a finalement arrêté les Bulgares qui ont tué 10 musulmans et retrouvé les corps des morts dans le lieu où ils ont été enterrés. Les Bulgares sont jugés par la Haute Cour et condamnés à mort. Cependant, le Tsar russe a offert les noms de 80 Bulgares au Sultan Abdülhamid pour qu'il leur pardonne. Abdülhamid II pardonne aux Bulgares parmi lesquels se trouvaient 22 Bulgares arrêtés. Les Bulgares, dont la peine a été pardonnée ont librement quitté la prison de Monastir, ce contre quoi la population locale et le *kaymakam* subissent un traumatisme profond¹⁵. L'amnistie impériale publiée pour les Bulgares par le Sultan ne visait que les criminels politiques. En pratique, néanmoins, cette limitation n'est pas toujours respectée. En fait, tandis qu'un membre du mouvement de la résistance bulgare était considéré comme un criminel politique et a été relâché¹⁶, un autre dont l'article rédigé était considéré comme « indésirable » ne pouvait bénéficier du pardon impérial dont l'étendue est politique¹⁷.

Un incident similaire s'est produit à Skopje. Mehmet Ali (Ayni) Bey a déclaré que lorsqu'il était responsable de Skopje, les Bulgares ont tué Abdurrahman Agha et sa famille dans le village de Venica, lesquels avaient été capturés par les hommes du *Vali* Hafız Mehmet Pacha. Pour les Bulgares envoyés en prison, le Prince bulgare Ferdinand II communique personnellement avec Abdülhamid II et lui demande de les pardonner. Les meurtriers qui ont été amnistiés par volonté impériale vont rentrer de

¹⁴ Böcüzade Süleyman Sâmî, *Üç Devirde Gördüklerim*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2011, p. 24-25.

¹⁵ Tahsin Uzer, *Makedonya Eşkîyalık Tarihi ve Son Osmanlı Yönetimi*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1999, p. 201-202.

¹⁶ CBOA., *Teftişat-ı Rumeli Evrakı, Sadaret Evrakı*, 17-1642, 27.01.1322 (H)

¹⁷ CBOA., *Teftişat-ı Rumeli Evrakı, Sadaret Evrakı*, 4-340, 23.12.1320 (H)

la prison à leur village avec « tambour zournas »¹⁸. Il est entendu que cet acte rend tous les autres actes nuls et nonavenus aux yeux des administrateurs provinciaux.

L'un des cas vécus à Skopje est lié au Major Rıza Bey. Rıza Bey est connu comme une personne qui s'est révoltée contre Maréchal Abdullah Pacha en 1878, lui a tranché la tête et l'a mise sur les bâtons¹⁹. Au cours de la mission de gendarmerie à Gjakova, il ouvrait le feu depuis la tour située au-dessus de sa maison et tirait sur ceux qui se rendaient dans la rue sans sa permission. Préoccupés par cette situation, des notables et des oulémas se sont plaints. Lorsque *Kaymakam* Çerkez Kazım Bey, qui passait devant le lieu de l'incident, a reçu le feu de la même manière, il s'est mis en colère et s'est rendu à la caserne pour démolir la tour au-dessus du manoir avec des coups d'artillerie. Les notables et les oulémas ont également incendié la section de harem du manoir avec une intervention immédiate. Rıza Bey qui a informé Abdülhamid II là-dessus, a été immédiatement convoquée à Istanbul par ordre du Sultan et s'est vu confier un poste de lieutenant-colonel²⁰. On a également demandé au *Kaymakam* comment un coup de feu avait été tiré sans que l'ordre du Sultan n'ait pas été pris par un télégramme d'Yıldız condamnant fermement cette action du celui-ci; finalement la responsabilité est incombée au *Kaymakam* qui a été retiré de la zone comme s'il était le coupable²¹. Alors que Rıza Bey, que l'on a pardonné, continue ses débordements, Abdülhamid II qui l'a sauvé l'envoya pour la première fois à Alep en tant que préposé et, lorsque cela ne suffisait pas, il était exilé à Sinop²².

À l'autre bout de l'Empire, la voix s'élève avec les mêmes préoccupations. Abdülhamid II avait lui-même eu des entretiens avec des chefs de tribus et des cheikhs régionaux du nord de l'Irak, pour qu'ils maintiennent des équilibres susceptibles de changer en faveur de la population arménienne de la région. Comme l'a dit le *Vali* de Mossoul, Ebubekir Hazım Bey, dans ses mémoires²³ le cheikh des Talibanis Hamut a été arrêté par lui-même pour avoir brûlé des villages et tué des villageois innocents et a été traduit devant un tribunal. Bien que le rapport du tribunal et de la commission d'enquête sur le sujet ait confirmé le *Vali*, Cheikh Hamut a été pardonné et libéré par

¹⁸ Mehmed Ali Ayni, *Hatıralar*, İstanbul: Yeditepe Yayınevi, 2009, p. 22.

¹⁹ (Avlonyalı) Ekrem Bey, *Osmanlı Arnavutluk'undan Anılar 1885-1912*, İstanbul: İletişim Yayınları, 2006, p. 166-167.

²⁰ Ayni, p. 26-29.

²¹ CBOA., *Yıldız, Umumi*, 36-29, 05.06.1314 (H)

²² CBOA., *Meclis-i Vükela Mazbataları*, 226-44, 26.12.1329 (H)

²³ Ebubekir Hâzım Tepeyran, *Hatıralar*, İstanbul: Pera Turizm ve Ticaret A.Ş., 1998, p. 371-373 et 468-469.

le Sultan Abdülhamid. Peu de temps après, le cheikh pardonné a mis le feu aux puits de pétrole de Kirkuk. Istanbul a déclaré qu'il n'était que bouleversé par cette situation et a ordonné que le palais soit informé après l'extinction de l'incendie au lieu d'ordonner d'attraper les criminels. Un an après l'incident, la tribu de Cheikh Hamut a attaqué un caravanier venant de Bagdad, pillant la caravane et tuant le vice-major qui protège la caravane. Lorsque le comité de réforme, chargé d'enquêter sur la situation, identifia l'attaque et envoya le rapport aux administrateurs provinciaux et au centre, le *Vali* ne put obtenir aucune autre réponse de l'ordonnance « conseillez et assurez qu'ils ne contredisent pas ce que le Sultan veut ». Cheikh Hamut n'a pas pu être puni par Ebubekir Hazim Bey qui écrit longuement sur le traumatisme de ces décisions pour les victimes, le comité de réforme et les hauts fonctionnaires de la province.

On peut dire que cette coupure entre le mécanisme d'administration et le mécanisme de justice radicalise les administrateurs provinciaux pour qu'ils puissent établir leur propre « justice ». Suite aux crises d'amnistie dans les Balkans, les administrateurs provinciaux, civils et militaires ont commencé à former leurs propres bandes d'insurgés contre des bandes de brigands dans des centres comme Ohrid. La mission de ces membres de bandes, armés de leur propre argent ou de vol de dépôts d'armes, était de tuer les révolutionnaires macédoniens qui avaient été pardonnés par Istanbul ou libérés par les tribunaux faute de preuves. Face aux activités de ces brigands opposés, on voit que les autorités militaires, en particulier les hauts fonctionnaires civils, jouent l'autruche. En fait, l'un de ces bandes était *Cemiyet-i Hususiye-i İslamiye* et son fondateur était le *kaymakam*; cependant, ce dernier déclarait aux journalistes britanniques, posant des questions sur la bande, qu'il n'avait jamais entendu parler d'une telle communauté²⁴. Les soldats, qui y ont été transférés d'autres parties de l'Empire, ont commencé à comprendre que les combats avec les Serbes et les Bulgares n'aboutiraient à aucun résultat et à estimer qu'il était inutile de faire la guerre là-bas²⁵.

Par le régime créé sous l'influence d'un puissant réseau de service secret dans la capitale, Abdülhamid II a pu faire taire les voix de l'opposition. Toutefois, le coût de la protection de la capitale consistait à éloigner des voix dissidentes aux provinces.

²⁴ M. Şükrü Hanioglu, *Osmanlı'dan Cumhuriyet'e Zihniyet, Siyaset ve Tarih*, İstanbul: Bağlam Yayınları, 2006, p. 265; Mehmet Ali Okar, *Osmanlı Balkanları'nın Son On Yılı (1902-1912)*, İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2013, p. 146.

²⁵ *Bitmeyen Savaş: Kut'ül Amare Kahramanı Halil Paşa'nın Anıları*, Taylan Sorgun (ed.), İstanbul: 7 Gün Yayınları, 1972, p. 19.

Pour cette raison, de nombreuses provinces à chaque coin de l'Empire ont célébré le 24 Juillet par des manifestations auxquelles ont participé les foules pétulantes criant « liberté » ; alors qu'à Istanbul, personne ne pouvait oser faire la célébration hormis quelques-uns, comme Hüseyin Cahit (Yalçın) ou Nureddin Ferruh (Alkend), qui tentaient d'agiter les masses en lançant désespérément des slogans « Vive le Sultan ! »²⁶. Donc avant la Seconde Monarchie constitutionnelle, pour être le sujet des rapports secrets de police envoyés à Yıldız, il suffisait à un administrateur provincial de s'intéresser à l'astronomie et de garder chez lui des jumelles binoculaires ou bien d'exprimer une opinion qui n'approuvait pas la polygamie. On considérait qu'il était tout à fait normal qu'une décision de renvoi vienne d'Istanbul contre cet administrateur provincial en raison de « ses pensées néfastes »²⁷. D'autre part, les idées libérales et dissidentes étaient disséminées dans tout l'Empire, car les nommer comme fonctionnaires ou les éloigner sous de simples prétextes, propageaient le mouvement des Jeunes Turcs dans les provinces. En fait, le nombre de personnes exilées dans certaines provinces était supérieur au nombre d'administrateurs civils de la région. Grâce à cela, les exilés d'Erzurum ont été nommés avec l'appui de la population à la place des administrateurs provinciaux existants²⁸. Les provinces devinrent le centre de la révolution et commencèrent à se préparer à la grande révolution à déclarer par une organisation²⁹. De plus, Ali Münif (Yeğena) Bey décrit dans ses mémoires la résistance qui se poursuivrait en utilisant les fonctions provinciales de la manière suivante:

« Dès que chacun de nous terminerait l'école, nous mènerions nos activités au sein de l'organisation gouvernementale en nous installant dans les bureaux de l'État et avec le temps, nous réaliserions nos objectifs en étant nommés aux postes supérieurs. Par ailleurs, en nous éloignant d'Istanbul où il y avait beaucoup de policiers secrets, nous assumerions notre devoir en province. Nourrir la vigilance du public au fil du temps était le moyen le plus sûr d'atteindre l'objectif³⁰. »

Les cours de droit constitutionnel et administratif étaient dispensés à l'École de l'administration civile même alors que la Constitution n'était pas en vigueur. À l'École militaire d'application, il est entendu que le régime administratif de l'État est fréquemment mentionné dans les cours tels que la technique de la guerre ou l'histoire

²⁶ Hüseyin Cahit Yalçın, *Siyasal Anılar*, İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 1976, p. 7 et Nureddin Ferruh Alkend, *Ahrar Fırkası ve II. Meşrutiyet Anıları*, Konya: Salkımsöğüt Yayınevi, 2017, p. 30-31.

²⁷ Tepeyran, p. 307-312.

²⁸ François Georgeon, *Abdulhamid II le sultan calife*, Paris: Arthème Fayard, 2003, p. 384.

²⁹ Edwin Pears, *Forty Years in Constantinople*, London: Herbert Jenkins Limited, 1916, p. 227.

³⁰ Taha Toros, *Ali Münif Bey'in Hatıraları*, İstanbul: Isis Yayınları, 1996, p. 27.

ottomane. D'autre part, les professeurs qui enseignent dans ces domaines ne jouaient pas un rôle actif contre le régime, mais on peut promouvoir l'idée qu'ils soutenaient les murmures parmi les jeunes. Par exemple, dans les écoles militaires de Thessalonique et de ses environs, les enseignants organisaient pendant les nuits les représentations de la fameuse pièce de Namık Kemal, *Vatan yahut Silistre*, dont les poèmes étaient connus par cœur par les jeunes élèves qui les suivaient avec des larmes aux yeux³¹. Le Colonel Esat Bey, qui était également professeur à l'Ecole d'état-major, oubliait consciemment le dernier numéro du journal *Meşveret* publié à Paris sur la table pour que les étudiants puissent le lire; de cette manière, les jeunes cadets pourraient être au courant de ce qui se passait³².

Les administrateurs provinciaux qui ont grandi en rêvant de ce que la monarchie constitutionnelle pourrait apporter à l'Empire et, comme nous l'avons mentionné plus haut, qui ont rencontré sur leur chemin avec des incidents similaires à ceux de criminels graciés, manifestaient presque la même attitude que les enseignants à l'école. Resneli Niyazi Bey écrit que quand il s'est réfugié sur les collines, il a demandé (!) des *kaymakams* de l'informer de leur correspondance avec le bureau du *vali* et avec Istanbul et aussi d'accepter la taxe qu'il va percevoir du peuple comme la taxe officiellement perçue. Il note que beaucoup de *kaymakams* en tenaient compte. De plus, le *Kaymakam* d'Istarova, Zühtü Bey s'est secrètement rendu auprès de Niyazi Bey et a déclaré qu'il était sous son commandement³³. M. Tahsin (Uzer) signale également que lors de son « exil » en tant que directeur de canton de Pürsıçan, Rıza Pacha, le *vali* de Thessalonique, diplômé de la Faculté de Droit, a reçu un certain nombre d'avertissements et des rapports secrets du Ministère de la Police. Cependant, le *Vali* Rıza Pacha a déchiré les documents devant Tahsin Bey et les a détruits; ainsi le *Vali* qui a empêché l'enregistrement de ces documents, a également soutenu Tahsin Bey de façon continue³⁴. Le Maréchal Recep Pacha qu'Abdülhamid II se soupçonnait qu'il veut le renverser en établissant une république³⁵ et qui fut ensuite « exilé » à

³¹ Ali Fuat Cebesoy, *Sınıf Arkadaşım Atatürk*, İstanbul: İnkılap ve Aka Kitabevleri, 1953, p. 124.

³² Hasan Cemil Çambel, *Makaleler Hâtıralar*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1964, p. 105; pour un autre exemple similaire, Fazıl Ahmet Aykaç, *Kırpıntı*, İstanbul: Arba Yayınları, 1991, p. 13.

³³ (Resneli) Ahmed Niyazi, *Hatırat-ı Niyazi yahud Tarihçe-i İnkılab-ı Kebir-i Osmaniden Bir Sahife*, İstanbul: Sabah Matbaası, 1326, p. 117-119 et 179-180.

³⁴ Uzer, p. 21-22.

³⁵ Cemalettin Efendi, *Şeyhülislam-ı Esbak Cemalettin Efendi Merhumun Hatırat-ı Siyasiyesi*, Dersaadet: M. Hovagimyan Matbaası, 1332, p. 12; Cette opinion peut être due à la collecte de signatures par les notables et officiers pour la nomination du Maréchal Recep Pacha, Commandant de l'armée, au poste de *vali* : CBOA., *Hariciye Nezareti, İdare*, 2131-18, 14.05.1900 (M)

Fizan, a accueilli les opposants qui y étaient exilés en tant que « héros de la liberté » et les a traités bien³⁶. À la veille de la ré-institution de la monarchie constitutionnelle, le *Vali* de Monastir Hıfzı Pacha, qui avait informé le palais que la réouverture du Chambre des Députés constituait la meilleure solution et avait été démis de ses fonctions en dernier lieu parmi tous les *valis* après le 23 Juillet; n'a pas été pris en considération par Istanbul en cette période difficile, donc il a répondu de façon positive à l'invitation du Comité d'Union et Progrès du 23 juillet. Les participants vus par le *Vali* se rendant dans la zone d'invitation ressemblent au résumé du soutien secret fourni jusque-là : « Tous les administrateurs provinciaux, les commandants militaires, les oulémas, les notables, les leaders respectés du pays et les consuls des États étrangers³⁷... » Comme nous entrerons dans les détails plus tard, ce soutien a été maintenu pendant un certain temps après la ré-institution de la monarchie constitutionnelle. Par exemple, afin de recevoir les télégrammes envoyés aux succursales inexistantes de l'Union et Progrès, les *valis* soit parlaient avec les notables de la région et soutenaient la création des succursales de l'Union et Progrès dans leurs provinces³⁸, soit ils signaient et acceptaient les télégrammes comme s'ils en étaient les présidents³⁹. Il y avait même des administrateurs provinciaux qui avaient mis la rosette du Parti sur leurs seins pour rendre ce mouvement convaincant⁴⁰.

À la suite de l'entrée en vigueur à nouveau de la Constitution, les groupes prétendant avoir été trompés par ceux qui ont mené la révolution ont commencé à se former. Par exemple, une résistance a éclaté entre des sujets albanais et grecs qui pensaient que l'égalité, l'un des principes de la monarchie constitutionnelle, ne s'appliquerait pas aux privilèges acquis de certaines *millets* (ne pas donner d'impôts, ne pas être appelé à l'armée, avoir la suprématie de l'Église parmi d'autres etc.)⁴¹. Alfred Rüstem Bey, Ambassadeur à Monténégro, a écrit un rapport après un certain temps, affirmant que l'Albanie a une culture complètement différente et qu'il serait

³⁶ Yalçın, p. 29; Samih Nafiz Tansu, *Hüsameddin Ertürk anlatıyor: İki Devrin Perde Arkası*, İstanbul: Hilmi Kitabevi, 1957, p. 54.

³⁷ İSAM, *Hüseyin Hilmi Paşa Evrakı*, 19-1247, 10 Juillet 1324 (R) voir l'annexe no°1 ; Abdülmecid Fehmi confirme également le point de vue de ce jour dans ses mémoires: Abdülmecid Fehmi, *Manastır'ın Unutulmaz Günleri*, İstanbul: Akademi Kitabevi, 1993, p. 9.

³⁸ Ahmet Reşit Rey, *İmparatorluğun Son Döneminde Gördüklerim Yaptıklarım*, İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2014, p. 134-135.

³⁹ Ayni, p. 78-79.

⁴⁰ Yahya Sezai Uzay, *Osmanlı'dan Cumhuriyet'e Sancılı Yıllar*, İstanbul: Tarihçi Kitabevi, 2012, p. 114-115.

⁴¹ *Tanin*, 5 août 1325, n° 345.

bénéfique de ne pas y appliquer pleinement les lois et les règlements⁴². Şeyhülislam Cemalettin Efendi mentionne qu'à l'autre bout de l'Empire, il y avait une masse parmi le peuple hedjazien et le peuple yéménite qui pensaient que seulement les dispositions de la charia seraient appliquées dans ces régions et qu'ils seraient complètement exemptés du service militaire⁴³. Abdulgani Seni (Yurtman) Bey, qui a organisé un grand voyage au Yémen, déclarait dans ses articles publiés au cours de ces périodes que l'application des lois comme « la science de géométrie » et ne pas faire des entorses aux lois conduiraient à un échec⁴⁴. Lorsqu'on a proposé une augmentation temporaire de certains impôts en raison des Guerres balkaniques, Gabriel Efendi a fait valoir, devant le Sénat, qu'il serait injuste d'appliquer cette hausse de la même manière dans toutes les provinces et a proposé d'augmenter le montant des impôts pour les provinces où des dépenses ont été effectuées⁴⁵.

Cependant, les jacobins qui ont réalisé ou pris la tête de la Révolution de 1908 étaient des gens qui se sont plaints d'illégalité ou de contravention jusque-là et qui ont résisté pour empêcher cette situation en payant le prix si nécessaire. Comme le disait Gustave Le Bon qui influence fortement les intellectuels de cette période, les jacobins n'étaient pas « des rationalistes, mais des croyants⁴⁶ ». Ils ont pris la sainteté du sultan de ses mains, qui régnait comme l'ombre de Dieu sur la Terre, et l'ont attribuée à la Constitution et au principe de souveraineté nationale auxquelles ils octroyaient un pouvoir mystique. Ils n'ont même pas hésité à recourir à la méthode la plus violente ou même à la malversation pour protéger ces lois qui ont acquis une puissance sacrée. La majorité des hauts fonctionnaires civils de l'époque, qu'il s'agisse de l'Unioniste ou du libéral, étaient littéralement des hommes d'esprit jacobin qui remplissaient leurs fonctions avec cette humeur. En ce qui concerne les cahiers de registres des administrateurs provinciaux ayant déjà travaillé entre 1908-1914, environ la moitié était des enfants des pères dont les professions sont des administrateurs provinciaux, des juges, des cadres supérieurs travaillant dans les provinces ou des membres élus dans les conseils administratifs provinciaux. Lorsque nous y incluons environ 10% des professions de pères qui ont servi comme officiers secondaires dans les provinces, il devient clair que la plupart des administrateurs provinciaux de cette époque se sont

⁴² CBOA., *Hariciye Nezareti, Siyasi*, 150-33, 30.01.1912 (M)

⁴³ Cemaleddin Efendi, p. 17.

⁴⁴ Abdulgani Seni, "Taşrada İdare Memurlarının Hal ve Mevkii", *Mülkiye*, 1(Février 1324), p. 56-61.

⁴⁵ *Meclis-i Ayan Zabıt Ceridesi*, İ:25, 5 Juillet 1328, I : p. 328-330.

⁴⁶ Gustave Le Bon, *La Révolution française et la Psychologie des Révolutions*, Paris: Les Amis de Gustave Le Bon, 1983, p. 75.

impliqués dans le droit dès leur enfance. La question de savoir si les *valis* de la Seconde Monarchie constitutionnelle sont censés être des fonctionnaires passifs qui ne mettent en œuvre que de manière mécanique les politiques définies par les gouvernements consécutivement renversés à Istanbul est sujette à discussions. Cependant, on constate qu'ils sont devenus un pouvoir d'appréciation important, qui permet d'adapter certaines sources juridiques aux conditions locales sans contredire les lois et les autres réglementations.

D'un côté, les intellectuels de la monarchie constitutionnelle pensaient qu'il fallait enseigner le nouveau style d'administration aux personnes dès l'enfance; si une personne paie des impôts, elle devrait savoir pourquoi il les donne ; si elle suit l'ordre du *vali*, elle devrait savoir pourquoi il le fait dans ce nouvel « espace réglementé »⁴⁷. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les administrateurs provinciaux, du directeur de canton au *vali*, enseignaient dans les écoles pendant leur temps libre. La connaissance réelle de la civilisation devait toucher les lieux les plus reculés de représentation étatique, en particulier les villages, ce qui pouvait être interprété comme une tentative d'association de l'État et de la société dans le cadre des lois.

D'autre part, les *valis* de la Seconde Monarchie constitutionnelle étaient comme les protecteurs des lois dans les provinces. À tel point que leur connaissance et leur attention portée aux lois semblaient exercer une pression non seulement sur le Ministère de l'Intérieur mais aussi sur l'organisation des autres ministères. Il serait approprié de présenter cette situation avec des exemples.

Le *kadı* qui a divorcé par contumace une épouse de son mari qui est son frère de lait, a reçu la réaction la plus grave du *Kaymakam* Ahmet Hilmi Bey. Une enquête sera ouverte à la demande de ceux qui veulent la résiliation du mariage contre le *kaymakam* qui affirme qu'il ne permettrait pas qu'une telle chose se produise dans son district et que le *kadı* de district n'avait pas ce droit, conformément à la loi. Le comité d'inspection, qui a déterminé que le tribunal religieux n'avait pas une telle autorité et a donné raison au *Kaymakam*, a acquitté ce dernier en arrivant à la conviction qu'il y avait un malentendu parce que le *kadı* qui traitait le dossier ne parlait pas bien le turc. Le résultat montre que, probablement, le comité avait eu peur d'attaquer du front à une institution religieuse⁴⁸.

⁴⁷ Füsün Üstel, "*Makbul Vatandaş*"ın Peşinde, İstanbul : İletişim Yayınları, 2014, p. 47-48.

⁴⁸ CBOA., *Dahiliye, Mütenevvia*, 1/22-56, 15.10.1327 (R)

Après l'incident du 31 Mars, non seulement les hauts fonctionnaires civils de Monastir, mais aussi ceux des autres provinces des Balkans se sont rebellés. Le Cabinet de Tevfik Pacha qui a été mis en place sans vote de confiance de l'Assemblée nationale conformément à la Constitution et qui n'a déclaré aucun programme n'a eu aucun effet dans les provinces ni à Istanbul. Des dizaines de télégrammes ont été envoyés par les *valis* et *mutasarrıfs* directement à la Présidence du Parlement, déclarant que les procédures étaient illégales. Le *Vali* Ali Rıza Bey, le Commandant Mustafa Bey, le *Kadı* Nasrettin Efendi et l'Adjoint de *vali* Todori Bey, qui ont envoyé des télégrammes « au nom de tous les officiers et du gouvernement », ont menacé le gouvernement central en indiquant, « Nous nous sommes donné la parole d'honneur en renforçant notre volonté de marcher sur Istanbul en union avec de différents éléments du *millet* »⁴⁹. Néanmoins il se peut qu'il soit également un *vali* unioniste qui interdit au nom de protection des lois les branches provinciales du CUP dont les militants hors de contrôle, après les événements, entrent dans le bureau du *vali* sans permission pour lui demander de faire des affaires illégales⁵⁰.

Du fait que les *valis* considérant que l'application de la destitution (une processus de réorganisation dans les fonctions étatiques qui vise à destituer les fonctionnaires incompetents et de mauvaise conduite) à seulement certains départements ne serait pas un acte égal, ont voulu adapter celle-ci à toutes les institutions de l'État dans la province. Par exemple, le *Vali* de Diyarbakir Galip Bey qui suggère que les conseils administratifs, les tribunaux et les services municipaux doivent être soumis à la réorganisation puisqu'ils rendent simultanément la justice en précisant que même si ces derniers disposent de différentes lois, leurs opérations peuvent affecter la justice, a reçu l'avis selon lequel on peut soumettre tous les fonctionnaires à la réorganisation, à l'exception de ceux élus par la population⁵¹. Sur cette base, le *Vali* de Kastamonu qui avait entrepris la réorganisation dans les succursales de la Dette Public, qui possédait le contrôle financier de l'État et dont les fonctionnaires étaient nommés avec le consentement des États étrangers, n'a pu être arrêté que par un communiqué publié par le Ministère des Finances⁵².

⁴⁹ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:56, 3 Avril 1325, 3 : p. 26-27.

⁵⁰ Uzer, p. 271.

⁵¹ CBOA., *Dahiliye, Muhaberat-ı Umumiye İdaresi*, 2/20-4, 21.09.1325 (R)

⁵² CBOA., *Dahiliye, Muhaberat-ı Umumiye İdaresi*, 2/27-13, 19.10.1327 (H) voir l'annexe no°2.

Les *valis* et les conseils municipaux en particulier ont déclaré qu'ils « ne feraient aucune tentative en dehors des lois à moins que celles-ci ne soient amendées dans le cadre de la procédure prévue par des lois fondées par la ré-institution de la Constitution⁵³ ». L'ordonnance de réouverture du Chambre des Députés faite par Abdülhamid II a été publiée dans tous les journaux le 24 juillet, mais la mise en œuvre de la décision incombait aux provinces. Des dizaines de *valis* et de *mutasarrıfs*, tels que le *Vali* de Konya Cevat Bey, ont télégraphié au Ministère de l'Intérieur (parfois même au Grand Vizirat) et ont commencé à demander quel type de méthode électorale devrait être suivi en rappelant l'article 65 de la Constitution relatif à la procédure électorale. Dans sa réponse, le Grand Vizirat a affirmé que les élections seront organisées selon les dispositions de l'Instruction provisoire sur le Mode de l'Election et de Nomination des Membres de ladite Assemblée de 1876⁵⁴ (*Meclis-i Mezkûr Azasının Suret-i İntihap ve Tayinine Dair Talimatı Muvakkate*)⁵⁵. Toutefois, bien qu'un projet de loi électorale ait été acceptée en 1877 par la Chambre des Députés de la Première Monarchie constitutionnelle, elle n'avait pas été approuvée ni promulguée par le Sénat⁵⁶. De plus, dans l'article 1 de l'Instruction, le nombre des membres du Chambre des Députés était de 130 et il devenait certain de savoir quelle province en aurait combien malgré le fait que la Constitution prévoyait un député pour 50 000 hommes. Conscients de cette situation, les *valis* ont immédiatement commencé à envoyer des dizaines de télégrammes à toutes les autorités. Le Ministère de l'Intérieur et l'Inspecteur général de Roumélie, Hüseyin Hilmi Pacha sont devenu inefficace face aux questions posées au sorte qu'ils aient commencé à se plaindre auprès du Grand Vizirat, de l'impossibilité de la mise en œuvre de l'élection dont la décision avait été déjà prise⁵⁷. Comme les *valis* l'ont dit, les autorités qui ont accepté le fait que les instructions contenaient de nombreuses erreurs en raison de l'incompatibilité avec la Constitution ont finalement décidé de rendre l'ordonnance conforme à la Constitution⁵⁸. Même un mois après l'ordonnance de la réouverture du Parlement, les questions posées par les provinces, en référence à d'autres lois, paralysaient le gouvernement et les changements dans la détermination du nombre d'électeurs se

⁵³ *Adana İttidal*, 9 decembre 1324 cité par Uçar & Soydemir & Erkan, I : p. 152-153.

⁵⁴ CBOA., *Bab-ı Ali Evrak Odası*, 3362-252111, 27.06.1326 (H)

⁵⁵ CBOA., *İrade, Dosya Usulü*, 91-9, 10.10.1293 (H), suppléments 2 et 11.

⁵⁶ Recai G. Okandan, *Âmme Hukukumuzda İkinci Meşrutiyet Devri*, İstanbul: İstanbul Üniversitesi Yayınları, 1947, p. 18.

⁵⁷ CBOA., *Bab-ı Ali Evrak Odası*, 3369-252619, 23.07.1324 (R)

⁵⁸ CBOA., *Bab-ı Ali Evrak Odası*, 3365-252333, 04.07.1326 (H)

poursuivaient. Par exemple, l'article 11 du nouveau Projet de Loi sur les Elections (*İntihap Kanunu Layihası*)⁵⁹ n'offrait pas le droit de vote à ceux qui ne payaient pas plus ou moins d'impôt direct à l'État. Toutefois, avec l'intervention des *valis* et avec leurs « questions explicatives » posées aux ministres dans le cadre des lois ; l'impôt sur le bétail et la dîme en août, et finalement tous les autres impôts y compris ceux sur les biens et revenu en septembre, à l'exception de la taxe d'exonération militaire et du frais de route ont été mis en perspective⁶⁰.

Comme le dit Hüseyin Cahit (Yalçın) Bey, les *valis* faisant partie du CUP et les autres hauts fonctionnaires civils étaient prêts à œuvrer pour empêcher les « hommes de la période précédente » d'être élus comme électeurs secondaires avec l'intervention de la gendarmerie et de la police si nécessaire⁶¹. Sous la Seconde Monarchie constitutionnelle les dirigeants de nouveau régime ont demandé aux *valis* de soutenir les candidats nommés autant qu'ils attendaient à ce qu'ils se conforment « avec plus de discrétion » à leurs décisions. Parce qu'on peut dire qu'il existe une relation très complexe entre les députés élus et les *valis*. Les élus savaient non seulement combien il devait au *vali* qui était « faiseur d'élections » mais aussi le protéger à tout moment contre le Ministère de l'Intérieur ou l'aider à recevoir des promotions.

De nombreux exemples de ce type peuvent être donnés. L'intervention du *Vali* de Trabzon, Bekir Sami Bey, lors des élections de 1912, était si aberrante qu'il a même fait l'objet de la presse et a donné lieu à sa nomination à Tripoli⁶². Mehmet Ali (Ayni) Bey affirmait que quand il était à Lattaquié, il soutenait l'élection du candidat unioniste Mohammed Reslan en créant une dualité parmi les Nusayrîs pour autant qu'il ait contribué à l'élection de Süreyya Bey, unioniste, au lieu d'Ismail Kemal Bey à

⁵⁹ *Düstur*, II. Tertip, vol. I, p. 14-39.

⁶⁰ CBOA., *Meclis-i Vükela Mazbataları*, 120-52, 11.08.1326 (H) voir l'annexe no°3 ; Conformément aux constitutions et aux lois en vigueur dès 1908, les droits de vote basés sur seuls l'impôt foncier et patente étaient appliqués en Allemagne (Prusse), au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Russie et en Autriche. En Belgique, bien qu'il y ait des droits de vote généraux, les propriétaires et ceux qui payent leur impôt foncier disposaient de deux voix. L'Espagne, en revanche, avait nouvellement adopté le système de vote général et a donc initié une sanction pour les citoyens non-votants. À cet égard, les intellectuels ottomans de l'époque semblent être plus avancés que ceux de nombreux autres États européens. Même Babanzade İsmail Hakkı dans ses cours à l'École de l'administration civile a inculqué aux nouvelles générations l'idée qu'un système de vote général complet devrait être adopté comme en France. Babanzade İsmail Hakkı, *Hukuk-ı Esasiye*, Konstantiniye: Müşterek Almanacı Osmanlı Matbaası, 1329, p. 136. Pour les constitutions de tous les États: François-Rodolphe Dareste, *Les Constitutions Modernes*, Augustin Challamel (ed.), Paris: Librairie Maritime et Coloniale, 1910.

⁶¹ Yalçın, p. 130.

⁶² CBOA., *Dahiliye, Mütenevvia*, 1-48, 19.08.1329 (H)

Ioannina⁶³. Mehmet Asaf Bey, le *Mutasarrif* de Cebel-i Bereket note qu'il a offert des diners et des conférences à des candidats musulmans, pour des motifs religieux plutôt qu'une approche idéologique. Parce qu'il avait compris que, lors des élections, les candidats chrétiens profitaient de la dualité entre les musulmans. Donc il souligne son soutien d'avoir amené les candidats musulmans à gagner dans certaines régions en les réconciliant⁶⁴. Le *Mutasarrif* Abdulhalik (Renda) Bey a également déclaré que lorsqu'une personne indésirable avait gagné les élections, celles-ci avaient été annulées par le *vali*, affirmant qu'il y avait eu des irrégularités lors des élections ; c'est ainsi que la voie de faire gagner les candidats du CUP serait ouverte⁶⁵. Les *valis* opposés au CUP ont aussi fait le nécessaire pour que les candidats de l'opposition remportent la victoire ou restent non répondu au soutien demandé pour l'élection des Unionistes. Le *Vali* d'Ankara, Ahmet Reşit (Rey) Bey, répondait à des télégrammes provenant de la Direction Générale de Thessalonique du CUP qui demandaient que « des hommes de l'ancien régime » ne soient pas élus comme seconds votants; en écrivant qu'il n'avait pas de droit à une telle ingérence en vertu des lois, même si une telle démarche est permise il ne pouvait pas l'appliquer car cela violerait la souveraineté nationale⁶⁶. Celâlettin Bey, *Mutasarrif* de Tokat qui considère que la monarchie constitutionnelle est « une légèreté, une administration des sans-culottes qui ne convient pas aux personnes moralement polies » soutenait les libéraux comme Sosalı Mehmet Efendi qui donnait des fetvas contre la monarchie constitutionnelle, de sorte que le Comité d'Union et Progrès n'arrivait pas faire élire un seul candidat là-bas⁶⁷. Nous ne pouvons pas lier les comportements hors de loi des administrateurs provinciaux ou leurs conduites qui mènent parfois à la violence en usant la force, ni à l'acte de brigandage ni à la mentalité médiévale. Ceci, comme l'a dit İlber Ortaylı, est le résultat du dilemme auquel les mentalités novatrices et respectueuses des lois font face après avoir constaté à quel point le despotisme est encore plus efficace dans la pratique⁶⁸. Car le revers de la médaille n'avait pas disparu ; il y avait aussi des administrateurs provinciaux qui accordent une importance à l'application des lois plutôt que des conflits de partis. Par la suite que les gendarmes ont également entamé des débats politiques et des incidents

⁶³ Ayni, p. 95,107.

⁶⁴ Mehmed Asaf, p. 7.

⁶⁵ M. Abdülhalik Renda, *Hatırat*, İstanbul: Yapı Kredi Yayınları, 2018, p. 105-110.

⁶⁶ Rey, p. 140.

⁶⁷ Erdal Aydoğan, *Bahaeddin Şakir Bey'in Bıraktığı Vesikalara Göre İttihat ve Terakki*, İsmail Eyyüpoğlu (ed.), Ankara: Alternatif Yayınları, 2004, p. 591-593.

⁶⁸ İlber Ortaylı, *İmparatorluğun En Uzun Yüzyılı*, İstanbul: Timaş Yayınları, 2012, p. 110.

se produisent dans les lieux des urnes en 1912, Zekai Bey *Kaymakam* d'Eskişehir, avait empêché un conflit politique en contrôlant personnellement tous les scrutins dans le district⁶⁹. Sous la pression de la Russie, la moitié des membres du conseil général qui auraient été élus dans le cadre de la réforme dans les provinces de l'Est devait être déterminés par la population chrétienne. Cependant, Tahsin Bey, *Vali* de Van et Mustafa Bey, *Vali* de Bitlis, ont envoyé un télégramme commun dans lequel ils ont indiqué que 25% de la population de la région était chrétienne. Ils demandaient s'il fallait faire pression sur les musulmans au motif qu'ils élisent des candidats non musulmans afin que la moitié des conseils puissent être formée des chrétiens ; ils ont rappelé que cela était contraire à la Constitution et ont encouragé Istanbul à corriger sa décision⁷⁰.

Pendant la période de la Seconde Monarchie constitutionnelle, les bandes d'insurgés et les brigands étaient l'un des problèmes graves dont les administrateurs provinciaux se préoccupaient au nom de la protection des lois et de l'ordre. En fait, il est possible de dire que la guerre contre les brigands a suscité un désir de vengeance dû à la conjoncture du temps chez tous les jeunes administrateurs provinciaux. Les paroles suivantes de Tahsin Bey, *Kaymakam* de Razlik, confirment cette idée :

« Dans mon premier poste de sous-gouverneur, je voulais me faire remarquer, servir la patrie et surtout se venger des Bulgares cruels qui versaient du sang des musulmans sans cesse en Macédoine. Le *Vali* Hasan Fehmi Pacha m'encourageait en me disant 'N'ayez pas peur, combattez et entrez dans la guerre!⁷¹ »

Il est raconté qu'au cours de cette période, il y avait des administrateurs provinciaux qui avaient poursuivi les insurgés avec des Unionistes sur les montagnes, cherché des brigands en Anatolie avec les gendarmes et se sont opposés aux groupes qui ont intercepté la route en Arabie; ces administrateurs seraient plus courageux que les cowboys dans les films américains⁷². Par exemple, lors du pillage d'une zone de quarantaine à la Mecque, les hommes de l'Emir hésitaient à se rendre sur les lieux, tandis que le *mutasarrıf*, qui avait emmené les policiers avec lui, déclarait « on mourrait si c'est nécessaire »⁷³. Le même esprit de combat s'applique tant aux administrateurs civils qu'aux officiers de l'armée. Des administrateurs tels que

⁶⁹ Ahmet Şerif, *Anadolu'da Tanın*, p. 491-492.

⁷⁰ CBOA., *Dahiliye, Kalem-i Mahsus*, 2/2-5, 05.05.1330 (R), lef. 57,58,59.

⁷¹ Uzer, p. 79.

⁷² Orhan Koloğlu, *Arap Kaymakam*, İstanbul: Aykırı Yayıncılık, 2011, p. 58-59.

⁷³ Mahmut Celâleddin Bey, *Osmanlı Mutasarrıfı Çapanoğlu Mahmut Celâleddin Bey'in Hâtıraları*, Hakkı Acun et Abdulkadir Dündar (eds.), Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2013, p. 158.

Mehmet Emin, *Kaymakam* de Zawiya, Mehmet Mukbil, *Kaymakam* de Derna, Mehmet Muhtar Kabar, *Kaymakam* d'Ajdabiya, n'ont pas écouté l'ordre du gouvernement de retourner à Istanbul et ont rejoint l'armée en tant que soldats volontaires pendant la Guerre de Tripoli. Voire, le *Kaymakam* de Yenice İbrahim Sureyya (Yiğit) avait démissionné de sa profession pour participer à la Guerre de Derna. Les administrateurs provinciaux tels que Ali Rifat, *Kaymakam* d'Alaşehir, Mehmet Şefik (Işık), *Kaymakam* de Gevar et Ahmet Muammer (Kardas), le célèbre *Vali* de Sivas, créaient des bandes de milices dans les régions où ils se trouvaient et organisaient des attaques de guérilla contre les forces ennemies pendant la Grande Guerre⁷⁴. Il est clair que cette attitude les mettait ainsi que leurs familles, en grand danger. Lors d'une opération militaire en 1910, le *Mutasarrıf* d'Ipek Hakkı Bey a été grièvement blessé par balle, à la suite d'affrontements avec les insurgés⁷⁵. Les *Kaymakams* de Derna et de Yenice ont trouvé la mort pendant la guerre. La bande de Çerkez Ethem avait enlevé le fils du *Vali* Rahmi Bey et réclamé une rançon pour les attaques du *Vali*, le père et le fils ont pu se retrouver après mille difficultés⁷⁶.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les administrateurs provinciaux se battaient toujours contre les gangs avec les officiers militaires. Mais contrairement aux précédents, il est entendu qu'avec la Seconde Monarchie constitutionnelle, on s'est efforcé de le faire dans le cadre des lois et de règlements. À tel point qu'un membre d'une bande bulgare qui a tenté d'assassiner le Ministre de l'Intérieur et le *Vali* de Monastir, lors de son interrogatoire, a été torturé à mort par le capitaine Cemal Bey, pro-unioniste, ce dernier a d'abord été condamné à des poursuites judiciaires et à une arrestation parce qu'il n'avait pas suivi les instructions d'interrogation ; après son évasion, il a été condamné à mort par contumace⁷⁷.

Avec l'institution de la monarchie constitutionnelle, les brigands qui ont été pardonnés et descendus des montagnes et réconciliés avec les autres groupes contre lesquels ils étaient hostiles n'ont pas suffi à atteindre la cible de « l'union ». Les membres des bandes, qui s'étaient rendus chez les sous-gouvernorats et avaient laissé

⁷⁴ Pour les exemples des étudiants de l'École de l'administration civile voir Ali Çankaya, *Yeni Mülkiye Tarihi ve Mülkiyeliler*, Ankara: Mars Matbaası, 1969, vol. III

⁷⁵ Kazım Karabekir, *Günlükler 1906-1948*, Yücel Demir (ed.), İstanbul: Yapı Kredi Yayınları, 2017, vol. I : p. 203.

⁷⁶ Murat Bardakçı, *İttihadçı'nın Sandığı*, İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2017, p. 364-365.

⁷⁷ Cemal Bey, *Yüzbaşı Cemal'in Anıları*, Kudret Emiroğlu (ed.), Ankara: Kebikeç Yayınları, 1996, p. 20-23.

leurs armes, vivaient dans la montagne depuis des années en faisant d'intimidation. Ils ont été invités par contre à gagner leur vie légitimement. Nous pouvons dire que cette situation ne durerait pas longtemps puisque les membres des bandes le savaient autant que les *kaymakams*. Les paroles du bandit albanais Demo Adem constitue un bon exemple : « Si les membres du gouvernement sont intelligents, ils ne laissent pas les bandits comme moi faire le tour et ne les pardonnent pas. Qu'ils trouvent une opportunité et nous arrachent la tête⁷⁸. » En fait, les membres des bandes pardonnés sont venus dans les villes comme les soldats d'une armée victorieuse. Des fêtes étaient organisées en leur nom ; lors des cérémonies de bienvenue qui se transforment en carnivals, les officiers surpris par ce qu'ils avaient souffert, les saluaient de façon confuse⁷⁹. Le fait que cette situation ait perturbé le moral des administrateurs provinciaux et qu'ils aient commencé à revivre les événements qui se sont déroulés sous le règne d'Abdülhamid II est souvent mentionné dans les mémoires.

B- Le pouvoir invisible entre administrateurs et administrés : les notables

Qui sont les vrais dirigeants d'un État ? La réponse que nous allons donner ici sera sans aucun doute les sultans et leurs représentants. Cependant, il est clair que ces dirigeants ne pourront pas toucher les règles quotidiennes dans la vie des sujets et que leurs dominations s'affaibliront au fur et à mesure que le champ qu'ils dirigent s'éloignera d'eux. Par conséquent, ceux qui dirigent un pays sont situés à la campagne plutôt que dans la capitale. Même si les *valis*, les gouvernements ou même les sultans changent, cela ne porte pas de préjudice à leur pouvoir. Il n'est pas possible de montrer du doigt ces dirigeants, car ils utilisent leur pouvoir dans les limites définies par les gouvernements qui peuvent les écraser en cas de crainte de l'établissement des États plus petits mais plus puissants en son sein (ceux qui sont auparavant tombés de l'erreur de franchir les limites étaient presque éteints avec les intrigues ingénieuses de Mahmut II). Nous donnons un nom très conservateur et invisible à cette direction dans laquelle même les représentants provinciaux de l'État entreront, en dernier lieu, sous son influence : le notable.

Les *valis* et « leurs notables » représentent deux visions du monde différentes et parfois conflictuelles : l'État et la communauté locale. Malgré cela, ils forment une

⁷⁸ Okar, p. 138-139.

⁷⁹ Sabri Yetkin, *Ege'de Eşkıyalar*, İstanbul: Tarih Vakfı Yurt Yayınları, 1996, p. 102.

coopération car ils ont été condamnés à de nombreux égards à un accord afin de ne pas échouer individuellement ; l'un dans sa carrière administrative vis-à-vis le gouvernement central, l'autre dans sa carrière politique vis-à-vis les gouvernés. Leur obligation de travailler en harmonie et même leur engagement mutuel se manifestent dans de nombreux domaines. La première situation visible était que les *kaymakams* devaient connaître la langue parlée de la région où ils avaient été nommés. La première langue parlée dans les provinces comme Beyrouth était l'arabe et la deuxième langue était le français ; dans les rues, dans la bouche du peuple, la langue turque était belle et bien oubliée⁸⁰. De même, il est entendu qu'il existait de tels endroits en Anatolie aussi. Par exemple, à Çeşme, sur une population de 45 000 habitants, 40 000 étaient grecs et les Turcs y parlaient également le grec dans leur vie quotidienne⁸¹. De son côté, le Métropolitain Emilyanos Efendi, membre de droit du Conseil administratif du district à Kassandra où le drapeau grec et les images du roi étaient hissés sur les façades de maisons, parlait le grec lors des séances puisqu'il ne parlait pas un mot de turc et ne comprenait pas le turc⁸². Pour cette raison, en plus du français, une des langues comme arabe, arménienne et grecque avait été enseignée obligatoirement aux étudiants à l'École de l'administration civile.

Il semble que le gouvernement central attache une importance particulière à l'harmonie entre les administrateurs et les notables de la région. En effet, cette importance pouvait être tellement exagérée que, dans des zones éloignées et difficiles à contrôler tels que le Qatar, on faisait semblant de n'avoir rien vu lors de la transformation du sous-gouvernorat par les membres de tribus en une fonction de succession de père en fils⁸³. Au Yémen, des exemptions fiscales ont été accordées par le biais des décisions du Conseil des Ministres aux notables qui ont coopéré avec l'État afin de sécuriser le pays⁸⁴. En définitive, par la Loi provisoire de 1913 sur l'Administration générale des Provinces et la Décision du Conseil spécial des Ministres du 25 juillet 1329⁸⁵ presque toutes les demandes des notables des provinces arabes ont été satisfaites : l'opportunité d'accomplir le service militaire en temps de paix pour des soldats locaux dans les inspections de l'armée dont ils dépendent,

⁸⁰ Ahmed Şerif, *Arnavudluk'da, Sûriye'de, Trablusgarb'de Tanîn* p. 107.

⁸¹ Hilmi Uran, *Meşrutiyet, Tek Parti, Çok Parti Hatıralarım*, İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2017, p. 61.

⁸² Uzer, p. 218.

⁸³ CBOA., *Hariciye Nezareti, Siyasi*, 112-7, 10.09.1913 (M)

⁸⁴ CBOA., *Meclis-i Vükela Mazbataları*, 161-69, 29.02.1330 (H)

⁸⁵ *Düstur*, II. Tertip, vol. V, p. 618.

l'approbation de l'arabe comme la langue d'enseignement dans les écoles primaires et secondaires, la nomination des officiers maîtrisant bien l'arabe en dehors de la langue officielle, la désignation des fonctionnaires secondaires parmi la population locale etc. Pour le Comité d'Union et Progrès, connu pour avoir tendance à mettre en place une administration centralisée, il est nécessaire de prendre en considération la gravité de ces concessions en faveur des notables.

À la suite des efforts et des politiques mis en œuvre envers les notables, les intellectuels de la monarchie constitutionnelle, et en particulier le CUP, ont commencé à être qualifiés de « parti bourgeois ». D'ailleurs, presque toutes les activités commerciales de l'Empire ottoman étaient aux mains de quelques villes portuaires. De ces villes dont l'hinterland est faible, le transport de marchandises vers l'intérieur d'Anatolie, de Balkans et d'Arabie était également rare. L'État était prêt pour la croissance économique avec ce qu'il produisait, mais le système fermé existant ne cédait pas la place à une économie de marché ouverte⁸⁶. Le journaliste İhsan Fikri partage dans son article paru dans le journal *Adana İtidal* qu'un pot de blé de 25 *kuruş* a été transporté de Hamidiye, (situé à proximité de Hama) à Iskenderun, à 5 *kuruş*, mais transféré à Liverpool, à des milliers de kilomètres, à un prix beaucoup moins élevé⁸⁷. Dans un système où un cinquième du prix des marchandises était affecté au transport pour atteindre seulement le port, tous les espoirs des administrateurs provinciaux concernant les villes dépendaient de la construction de la route et du chemin de fer. Avec la proclamation de la monarchie constitutionnelle, un nouvel esprit est apparu dans les villes. Les *valis* de tous les coins sont tombés amoureux du service des nouvelles activités d'infrastructure⁸⁸. Environ 35% des nouveaux administrateurs provinciaux étaient d'ailleurs les enfants de grands propriétaires terriens et de marchands. Ils souhaitaient établir, avec la capitale, des relations qui s'approchaient d'une décentralisation saine. Dans ce contexte, les lignes de chemin de fer à construire dans tout l'Empire ont été définies dans le Programme de Travaux publics (*Umur-ı Nafia Programı*), élaboré en 1908 ; il était prévu de construire 4 415 km de ligne en Anatolie, 1 730 km dans les Balkans et 3 275 km dans les régions

⁸⁶ Vedat Eldem, *Osmanlı İmparatorluğu'nun İktisadi Şartları Hakkında Bir Tetkik*, Ankara: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 1970, p. 151.

⁸⁷ *Adana İtidal*, 27 janvier 1324 cité par d'Ucar & Soydemir & Erkan, I : p. 313.

⁸⁸ Feroz Ahmad, *İttihatçılıktan Kemalizme*, Fatmagül Berktaş (trad.), İstanbul: Kaynak Yayınları, 2016, p. 48.

arabes⁸⁹. Dans la nouvelle période, il est entendu que l'on veut atteindre l'égalité régionale et rendre la ligne de chemin de fer accessible à toutes les régions.

Par exemple, le seul commerce qui relie l'Iran au monde via la mer Noire a été l'importation et l'exportation effectuées via le port de Trabzon en passant par Erzurum. Cependant, la route était tellement bâclée qu'elle n'existait pas en l'occurrence, et les régiments de hamidiés, entre Tahir et Diyadin, prélevaient illégalement le tribut en coupant le chemin des caravanes. Pour cette raison, les marchands iraniens et arméniens ont commencé à utiliser la route commerciale menant au port de Batumi via Çulha, qui était une route plus sûre et mieux aménagée, contrôlés par les Russes. La richesse des caravansérails d'Erzurum et de Trabzon a diminué au fil du temps, le commerce a été interrompu et les marchands locaux n'ont pas pu distribuer ni vendre leurs produits. Même la pauvreté était si forte qu'on parlait que la population du département de Lazistan devait être déplacée en Russie, en Roumanie et à Izmir⁹⁰. Il serait peut-être plus juste d'examiner les émeutes fiscales qui ont commencé à Erzurum et Trabzon avant même 1908 et la réaction excessive des habitants de deux villes après la déclaration de la monarchie constitutionnelle dans cette perspective. La raison principale pour laquelle les *valis* de la monarchie constitutionnelle attachaient une grande importance aux infrastructures de ces deux provinces était de satisfaire depuis longtemps les exigences des notables et de relancer le commerce qui devait reprendre. Premièrement, des mesures ont été prises pour que les commerçants iraniens utilisent à nouveau cette voie. Il est entendu que les administrateurs provinciaux, qui ont constaté que certaines réductions d'impôts ne donnent pas de résultats durables, souhaitent connecter les Iraniens à la région. Ainsi, deux mois après la ré-institution de la monarchie constitutionnelle, une école iranienne a été ouverte à Trabzon⁹¹.

Il existe également des documents pouvant être interprétés comme si l'État protège la bourgeoisie contre ceux qui ont entravé l'essor économique des notables. Cette personne est bloquée même s'il s'agit d'un *mutasarrıf*. Par exemple, certains des notables du département de Çatalca ont reçu un appel d'offres pour la construction de la route à faire dans le département, mais le *mutasarrıf* a déclaré que la route n'a pas été faite comme prévue et il a écrit au Ministère de l'Intérieur qu'un ingénieur

⁸⁹ İlhan Tekeli et Selim İlkin, *Cumhuriyetin Harcı: Modernitenin Altyapısı Oluşurken*, İstanbul: İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, 2010, vol. III, p. 189.

⁹⁰ Şerif Bey, *Sarıkaş*, İstanbul: Kastaş Yayınları, 2005, p. 15-17 et CBOA., *Bab-ı Ali Evrak Odası*, 2267-169964, 15.11.1321 (H)

⁹¹ CBOA., *İrade, Adliye ve Mezahib*, 80-28, 22.08.1326 (H)

scientifique y soit envoyé. Cependant, compte tenu de la structure bureaucratique de ce jour-là, le Ministère qui a répondu dans un court laps de temps où il n'est pas possible de réaliser une enquête, a fait savoir que l'enquête a été faite par İlhami Bey, inspecteur des travaux publics, et les travaux ont été accomplis tel qu'il fallait⁹². Le *Vali* Mehmet Tevfik (Biren) Bey a mentionné des événements similaires dans ses mémoires⁹³.

Avant la Seconde Monarchie constitutionnelle, une contraction économique des salaires était observée dans les grandes villes. Bon nombre de projets dans lesquels les intellectuels de la monarchie constitutionnelle se sont lancés avec de grands idéaux ont échoué; cependant, les recherches montrent que les salaires quotidiens réels des travailleurs non qualifiés et des travailleurs qualifiés, corrigés de l'inflation, ont atteint dans cette période les plus hauts niveaux pouvant être analysés depuis 1469⁹⁴. À la veille de 1914, les pièces en argent ont été portées à la plus haute pureté (83,3%) depuis 1822⁹⁵. Ils ont été en mesure de créer des conditions favorables à la création d'une « classe bourgeoise » forte dans la province en augmentant relativement la prospérité économique et le pouvoir d'achat.

Comme le déclare Feroz Ahmad, le Comité d'Union et Progrès est le principal parti de la « bourgeoisie turque ». Cependant, la bourgeoisie qu'il a créée n'était pas seulement composée de riches marchands et banquiers, mais a également fait la différence (peut-être pour la première fois dans l'histoire ottomane) en tant que groupe de pression doté de pouvoir et d'influence politiques⁹⁶. Les notables de la province ont non seulement été enrichis, mais également appris à faire de la politique. Les étrangers en visite au Parlement de la monarchie constitutionnelle ne pouvaient cacher leur étonnement, ils écrivaient que les députés, combinés au désir d'un gouvernement parlementaire fort, donnaient l'impression qu'ils débattaient au-delà des attentes au sein d'une institution profondément enracinée⁹⁷. Bien que les députés soient là pour exprimer les problèmes de leur région, ils ont commencé à réfléchir aux problèmes du pays avec le temps et se sont impliqués dans le processus de formulation d'une

⁹² CBOA., *Dahiliye, İdare*, 3-21, 16.01.1329 (H)

⁹³ Biren, II : p. 49-50.

⁹⁴ Şevket Pamuk, *Osmanlı Ekonomisi ve Kurumları*, İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2016, p. 166.

⁹⁵ Pamuk, p. 131.

⁹⁶ Ahmad, p. 31-32.

⁹⁷ Albert Howe Lybyer, "The Turkish Parliament", *Proceedings of the American Political Science Association*, VII, (1910), p. 66-67.

politique concernant le pays en général. En fait, avec des décennies d'histoire, la plupart des députés des conseils administratifs provinciaux ont développé une compréhension approfondie de la négociation que nous pourrions qualifier de quasi démocratique. Les conseils provinciaux, qui sont encore oubliés aujourd'hui et présentés comme la « salle d'attente du bureau du *vali* » se trouvent remplis, au cours de la Seconde Monarchie constitutionnelle, de notables et de bureaucrates de formation politique qui ont servi comme député dans les premières assemblées et comme membre dans des conseils administratifs. Dans les conseils généraux de nombreuses provinces et départements tels que Konya, Ankara, Kastamonu, Mossoul, Syrie, Karesi, Istanbul, se trouvaient des membres des anciens conseils administratifs issus du berceau de la culture du débat. Dans de nombreux endroits comme Adana, Alep, Diyarbakır, Çanakkale et Urfa, les membres des conseils généraux étaient d'anciens députés⁹⁸. Lorsque nous prenons en considération les membres de l'ex-*vali*, *kaymakam*, directeur provincial, inspecteur et procureur en tant que « membres de droit de la culture de la discussion », les conseils provinciaux fonctionnaient comme de petits parlements. Les sous-commissions de ces conseils n'étaient pas différentes. Conformément à l'article 12 de Règlementation sur l'Installation des Réfugiés⁹⁹ (*İskân-ı Muhacirin Nizamnamesi*), la commission d'installation se composait ; sous la présidence du *vali* et du *mutasarrıf*, de hauts fonctionnaires auxiliaires tels que le trésorier-payeur général et le comptable ; des membres du conseil municipal et administratif qui émettront l'avis des notables régionaux ; des technocrates tels que les ingénieurs agricoles, de travaux publics et de santé permettant de déterminer l'adéquation de l'infrastructure technique. En tant que tel, on peut voir que la commission fonctionne comme un haut conseil où la question est traitée dans toutes ses dimensions.

D'autre part, par rapport à ses contemporains, on pourrait affirmer que les conseils administratifs de préfecture ont une structure qui dépasse la compréhension de l'administration de l'époque. Par exemple, la Loi du 17 février 1800¹⁰⁰ en France établit, aux articles 2 et 4, le conseil de préfecture qui était compétents des divergences judiciaires de la province, ainsi que du droit administratif sur certaines questions. Tous ses membres ont été nommés et leur nombre variait de 3 à 5. Cependant, l'article 14

⁹⁸ Pour tous les détails, Tevfik Çavdar, "1329 İdare-i Vilayat Kanunu ve Genel Meclis Üyelerinin Mesleklerine İlişkin Nitelikleri", *Amme İdaresi Dergisi*, XVI, 1(1983): 3-22.

⁹⁹ *Düstur*, II. Tertip, vol. V, p. 377-384.

¹⁰⁰ Loi du 17 Pluviôse an VIII concernant la division du territoire français et l'administration

de la Loi sur la Province de 1864¹⁰¹ (*Vilayet Nizamnamesi*) interdisait aux conseils administratifs de l'Empire ottoman de s'ingérer dans les affaires et les décisions juridiques. Sur un total de 9 membres, quatre avait été élu par le suffrage indirect. Avec cette structure, ils étaient plus proche, par rapport aux ceux de la France, à la mentalité du pouvoir exécutif d'aujourd'hui.

Un métropolitain grec, un délégué arménien, un mufti, un propriétaire terrien musulman, un marchand juif qui vend à l'étranger, un ancien député, un comptable istanbulite qui accomplit 25 ans dans sa profession et, au-dessus de tous, un *vali* envoyé par le gouvernement... Il n'est pas facile pour un tel groupe de s'entendre sur un problème particulier car la présence de personnes de tout horizon, de toutes les *millets* et de toutes les religions dans les conseils administratifs des provinces crée un énorme cosmopolitisme. Profitant de ce conflit, le *vali* a pu obtenir ce qu'il voulait en dernière instance¹⁰². Même encore les débats des membres étaient si intenses qu'un groupe quittait le conseil et le *vali*, qui a invoqué le fait que la majorité n'était plus disponible, pourrait dissoudre le conseil pour prendre individuellement une décision fort discutable¹⁰³. Pourtant, il n'est pas correct de dire que la décision est toujours prise facilement comme le veut le *vali*. Il existe de nombreux exemples qui montrent que les conseils administratifs de préfecture qui peuvent prendre des décisions dépassant leur autorité sous la pression de notables locaux et de bureaucrates, ont fait accepter leurs demandes au *vali* à la dernière étape (qu'il le veuille ou non). Par exemple, au cours du processus de réorganisation, à Hüdavendigâr, les notables, candidats de députés et marchands se sont réunis et ont présenté au *vali* une « liste de non désirés » (*istemeziik listesi*) et on demandait le renvoi du *kadı* sous prétexte qu'il était « ignorant ». Le groupe, qui a également déterminé la personne à nommer à la place du *kadı* (en l'occurrence Ömer Fevzi Efendi, candidat de député), a également fait accepter la décision par la force au *vali* en assurant le soutien du CUP¹⁰⁴. Ledit Ömer Fevzi Efendi a par la suite été transféré à l'Entente libérale et a été inclus dans « la liste des 150 » pour son travail contre la Guerre d'Indépendance.

Avec la ré-institution de la monarchie constitutionnelle, de nombreux grecs orthodoxes contraints à se convertir à l'Islam à Yomra, Maçka, Tonya et Şarlı ont

¹⁰¹ *Düstur*, I. Tertip, vol. I, p. 608-624.

¹⁰² Ortaylı, *İmparatorluğun En Uzun Yüzyılı*, p. 176.

¹⁰³ CBOA., *Dahiliye, Umur-ı Mahalliyye ve Vilayet Müdürlüğü*, 63-15, 16.01.1332 (H), lef. 2,3.

¹⁰⁴ Biren, I : p. 469-470.

recommencé à pratiquer la religion orthodoxe. Beaucoup de gens connus pour être musulmans étaient enterrés dans des cimetières orthodoxes. Ceux qui sont parmi les membres musulmans dérangés de cette situation, en passant outre le *Kaymakam* Ahmet Faik (Günday) Bey, ont envoyé un télégraphe directement à la province et ont déclaré que les orthodoxes sous l'apparence musulmane pourraient envoyer des membres supplémentaires aux conseils administratifs de district, en bénéficiant du quota musulman. En soutenant que, pour cette raison, la décision sera toujours en faveur des Grecs, ils ont demandé la séparation de Maçka d'Of¹⁰⁵. La province a dû nommer un desservant du culte chrétien (mais d'origine arménienne, pas d'origine grecque) comme directeur de canton à la demande des notables de Maçka et séparer rapidement Maçka du district d'Of à la demande des notables d'Of¹⁰⁶.

Dès que le *Vali* de Shkodra Bedri Pacha est entré en fonction, il a appliqué de nombreuses politiques en matière d'ouverture d'écoles dans la province. Dans un télégramme envoyé au Ministère de l'Intérieur, le *Vali* déclare que les écoles du centre de Shkodra étaient presque dysfonctionnelles. Cependant, d'une manière intéressante, Bedri Bey a demandé qu'une simple école secondaire soit ouverte dans le centre de la province, par contre il demanda qu'une école supérieure d'enseignant soit établie dans l'un des districts, Drach¹⁰⁷. Considérant que la création des écoles supérieures d'enseignants dans les centres provinciaux est une tradition, il ne serait pas faux de dire que les notables de district de Drach, réputés pour leur soutien à l'éducation, ont fait pression sur le *Vali* pour avoir ce haut institut dans leur district au lieu du chef-lieu.

Lors de l'affaire du 31 Mars, l'influence majeure des notables sur l'administration de province a été révélée. Parce que, lorsqu'on examine les dynamiques sociales, on constate que la tendance générale des notables est de protéger le statu quo. On peut dire qu'ils ressentent une méfiance absolue vis-à-vis d'une nouvelle administration, surtout s'ils peuvent bénéficier de l'administration en présence. Dans un environnement où « tout le monde était Unioniste », une administration anti-unioniste est arrivée subitement au pouvoir, et les notables ne pouvaient l'accepter facilement. Au cours des événements, des télégrammes

¹⁰⁵ Süleyman Beyoğlu, *İki Devir Bir İnsan: Ahmet Faik Günday ve Hatıraları*, İstanbul: Bengi Yayınları, 2011, p. 36-38.

¹⁰⁶ CBOA., *Dahiliye, Tahrirat Kalemî*, 95-37, 05.03.1328 (H)

¹⁰⁷ CBOA., *Dahiliye, Muhaberat-ı Umumiye İdaresi*, 2/4-48, 29.08.1327 (H), lef. 2,4.

d'avertissement ont été envoyés au Parlement chaque jour de plus de trente lieux ; le contenu était à peu près le même « un gouvernement qui n'a pas de vote de confiance dans l'Assemblée n'est pas légitime et si cela continue, on fera le nécessaire pour la patrie. » Lorsque des signatures sont examinées, on verra que la grande majorité était des notables, mais il y avait aussi des professeurs, des desservants du culte, des commandants de gendarmerie, des maires, des *muhtars* et des présidents de la Cour criminelle. La plupart d'entre eux sont également élus ou membres de droit des Conseils administratifs de préfecture. Certains télégrammes ont été signés directement au nom du public en général. Il ne semble pas très réaliste de dire que les administrateurs provinciaux sont complètement en dehors de ces combinaisons. Il y a deux possibilités. Soit, les membres du conseil administratif, qui ne pouvaient trouver aucun soutien des administrateurs provinciaux, ont contacté Istanbul en l'excluant complètement. Soit, sous les télégrammes menaçants des conseils administratifs, en tant que représentant du gouvernement, les administrateurs provinciaux ne pouvaient pas signer explicitement, mais soutenaient cette résistance. Certaines indications dans les documents justifient la deuxième hypothèse. Par exemple, quand Mehmet Ali (Ayni) Bey était *Mutasarrif* de Balıkesir, il a envoyé un télégramme à Istanbul pour la liberté d'impression. Il admet qu'il l'a signé au nom du « peuple en général de Balıkesir »¹⁰⁸. Le Ministère de l'Intérieur, en revanche, au lieu de donner des ordres à ses *Valis* pour calmer les habitants excités, en avait demandé aux députés¹⁰⁹. Car beaucoup de télégraphes du Grand Vizirat envoyés dans les provinces sont renvoyés par les *valis* parce que beaucoup d'administrateurs provinciaux les trouvaient insuffisantes¹¹⁰.

L'un des exemples les plus intéressants de l'influence des conseils administratifs de préfecture sur les *valis* se trouvait à Thessalonique pendant la Guerre des Balkans. Avec la destruction de la guerre, des milliers de réfugiés de partout en Roumélie ont afflué à Thessalonique. Enver Ziya Karal, lui-même et sa famille sont l'un de ces réfugiés, note dans son *Osmanlı Tarihi* que des centaines de soldats ont constamment battue en retraite et se sont finalement cachées dans les rues de la ville. Les armées grecques et bulgares ont marché à pleine vitesse pour prendre la ville en premier, et les États étrangers ont rempli les littéraux de leurs croiseurs de guerre pour

¹⁰⁸ Ayni, p. 69.

¹⁰⁹ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, I:57, 4 Avril 1325, III : s.43-49,53.

¹¹⁰ İsmail Hami Danişmend, *31 Mart Vak'ası*, İstanbul: İstanbul Kitabevi, 1961, p. 50-53,59-60,91.

protéger leurs ressortissants. Le Commandant de l'armée Tahsin Pacha était complètement paralysé en face de la dissolution de l'armée¹¹¹. Pendant ce temps, le *Vali* de Thessalonique, Mehmet Nazım Pacha, qui est entré en action, a annoncé la décision du conseil administratif de préfecture à Tahsin Pacha. Une partie de celle-ci était comme suivante :

« Le conseil administratif de préfecture et les conseils municipaux se sont réunis et ont eu besoin de prendre des mesures et des décisions concernant le destin du pays. La ville de Thessalonique devrait être retirée des zones fortifiées. Si la défense se poursuit à proximité de la ville, les balles vont la frapper et la détruire complètement. En outre, avec plus de cinquante mille immigrés dans la ville, elle donnera naissance à la destruction de population qui atteindra environ deux cent cinquante mille habitants... En conséquence, nos délégations estiment que la résistance causerait de grands dommages et entraînerait des pertes considérables au lieu d'avoir des avantages, et que nos délégations présument qu'une nouvelle guerre avec l'ennemi ne serait pas bonne. Nous déclarons que cette opinion des représentants élus de notre peuple est confirmée par les plus éminents spécialistes de la société, par les cheikhs, par les chefs spirituels musulmans et non-musulmans et par tous les notables ottomans prestigieux¹¹². »

Cette décision ne relevait sans doute ni du *vali* ni du conseil administratif de préfecture. Le commandant de l'armée aurait pu prendre cette décision. En fait, Behiç Erkin mentionne la réunion tenue dans la province avec les notables et note que les officiers avaient quitté la réunion en disant qu'ils n'étaient pas militaires de la province de Thessalonique, mais de l'état-major¹¹³. Cependant, Tahsin Pacha écrit dans ses mémoires qu'il a été forcé d'appliquer la décision. En fait, il a été révélé que certains des commandants de corps sous l'influence des notables ont envoyé des télégrammes au *vali* en affirmant que « le destin du pays sont entre vos mains »¹¹⁴. En conséquence, la ville a été livrée sans défense sérieuse conformément de la demande des notables. Fait intéressant, toutefois, Mehmet Nazım Bey a démissionné et a continué à vivre à Thessalonique sans toucher le salaire jusqu'au 23 juin 1913 (probablement grâce au soutien économique de lesdits notables) où son fils Hikmet a été accusé de renverser le gouvernement¹¹⁵. Il y a beaucoup d'exemples de ce genre dans les mémoires qui nous montre le surplus de poids des notables locaux sur tous types de fonctionnaire dans la province. Par exemple quand Abdulhalik (Renda) Bey s'est énervé qu'un agha

¹¹¹ Enver Ziya Karal. *Osmanlı Tarihi: İkinci Meşrutiyet ve Birinci Dünya Savaşı (1908-1918)*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2011, vol. IX, p. 319.

¹¹² Hasan Tahsin, *İzhar-ı Hakikat*, 1329, p. 31-33.

¹¹³ Behiç Erkin, *Hâtrât 1876-1958*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2010, p. 109.

¹¹⁴ Hasan Tahsin, p. 34.

¹¹⁵ CBOA., *Dahiliye, Sicill-i Ahval İdaresi Defterleri*, 180-235

de Şirnak lui a offert un repas, ordonna le retour du repas puisqu'il était le représentant de l'État. Il reçut par contre une réponse intéressante du Commandant de la gendarmerie Aziz Bey : « Oh non ! Ensuite, nous mourrons de faim. Ils nous traitent bien quand nous sommes ensemble, mais ils ne nous donnent pas de pain quand nous venons seuls. Laissez les soldats manger le repas, ne le mangez pas si vous ne voulez pas »¹¹⁶.

Comme on l'a vu, on peut penser que la nomination ou élection d'un propriétaire foncier ou d'un commerçant aux institutions étatiques telles que le conseil administratif de préfecture lui donne trois ressources : statut social, richesse, pouvoir politique... Commencer à exercer une fonction étatique ne devrait pas être vu comme une simple occupation de l'autorité. Comme nous l'avons vu plus haut, les notables du conseil administratif pouvaient non seulement être très efficaces pour déterminer les rapports de force locaux mais aussi acquérir du prestige aux yeux du gouvernement en tant que représentant de la région. Cela ouvre la porte à l'accomplissement d'autres missions étatiques telles que des appels d'offres destinés à la perception des revenus publics qui servent à l'obtention du statut social pour mobiliser une partie de la population conformément à sa volonté. En d'autres termes, dans la dynamique rurale, le pouvoir économique entraîne le pouvoir social et politique ; le statu issu de ces derniers alimentait le pouvoir économique en arrière. D'autre part, on peut constater que les administrateurs provinciaux ont usé cette mosaïque de pouvoir parfois de leur plein gré et parfois comme une nécessité technique. On peut l'exemplifier de multiples facettes. Le transfert de façon sûre des Arméniens qui avaient émigré à Alep lors des incidents d'Adana était d'une grande importance. En fait, il est entendu qu'il existe un risque de conflit entre les habitants à Lattaquié comme à Adana. Pour l'accomplissement de cette mission et la sécurité des Arméniens, il a été signalé à Istanbul que le gouvernorat de département de Lattaquié avait employé des « fonctionnaires spéciaux »¹¹⁷. Cependant, dans sa mémoire, Mehmet Ali (Ayni) Bey, *Mutasarrif* de Lattaquié à l'époque, déclare que ces personnes, nommés fonctionnaires spéciaux, n'étaient autres que Haznedarzade Mehmet Agha et ses hommes, qui sont les plus grands notables de la ville. Le *Mutasarrif* qui pensait que grâce au pouvoir des notables, on ne toucherait pas les Arméniens qui traverseraient la ville sous ses auspices. Afin de convaincre Haznedarzade, il ne l'a pas remis aux autorités qui

¹¹⁶ Renda, p. 129.

¹¹⁷ CBOA., *Dahiliye, Mektubi Kalemi*, 2810-5, 21.04.1327 (H)

souhaitaient l'interroger à Istanbul en raison de son intervention dans l'affaire du 31 Mars et donc il a pu recevoir une telle assistance en retour¹¹⁸.

Lorsque les *kaymakams* des districts qui n'avaient pas de chaussées à traverser ne recevaient pas l'aide financière attendue du centre pendant des semaines, ils s'adressaient en désespoir de cause aux notables de district. Grâce aux paysans travaillant sous leur présidence, les routes pouvaient être achevées étape par étape¹¹⁹. Le *Mutasarrif* de Drama Tahsin (Uzer) Bey, quant à lui, note qu'il était possible d'ouvrir plus d'une centaine d'écoles en trois ans en profitant de la concurrence d'enrichissement parmi les notables. Même après un certain temps, la controverse avait atteint une telle dimension que, même dans un quartier de quatre-vingts étudiants, le *mutasarrif* qui a été invité à faire un lycée flamboyant, répondait aux notables que ce serait du gaspillage. À la suite de cette réponse, non seulement les notables ne se sont pas arrêtés, mais ils ont également fait venir des ingénieurs des chemins de fer autrichiens avec leur propre argent et ont construit une immense école ressemblant à « la Tour Eiffel » au centre du quartier pour montrer aux autres leur orgueil imposant¹²⁰.

Comme il ressort de ces exemples, les besoins qui ne pouvaient pas être satisfaits par le gouvernement ottoman, dont la situation financière et politique était dans une impasse complète, pourraient être satisfaits sur une base locale par une équipe de notables propriétaires fonciers ou de fondations. De temps en temps, la sécurité dans les villes pouvait être établie en utilisant les influences de ces notables. Puisqu'ils ont la capacité de percevoir les taxes facilement et efficacement avec le titre de contractant des revenus publics dans les cas où les revenus de la province sont très faibles, en fait, l'administration était entre les mains des notables de la région *de facto*. Il ne sera pas faux de dire que les administrateurs provinciaux nommés n'étaient que des hôtes respectés aux yeux du peuple. C'est ce que confirme le *Kaymakam* Ahmet Faik (Günday) Bey qui décrit le traitement réservé à un contractant des revenus publics ayant remporté l'appel d'offres pour la location du sol. Ce contractant se rend au bâtiment gouvernemental où il se voit offrir de nombreuses friandises. Tous les grands dignitaires locaux s'y trouvent et le présentent des cadeaux tels que des ceintures et des horloges. Une grande masse de gens attend avec les tambours zournas ce

¹¹⁸ Ayni, p. 99-100.

¹¹⁹ Ahmed Şerif, *Arnavudluk'da, Sûriye'de, Trablusgarb'de Tanîn*, p. 99.

¹²⁰ Uzer, p. 268-270,283.

contractant devant le bâtiment gouvernemental et lorsqu'il quitte l'édifice, il fait le tour du bazar avec des tambours et des zournas et annonce à tous qu'il est un *mültezim*. Immédiatement, il commence à travailler au nom du compte de l'État et à percevoir des impôts. Le *kaymakam* et ses officiers agissent « de façon humble » en présence du cheikh nommé contractant des revenus publics¹²¹.

Tous les administrateurs provinciaux, en particulier les *kaymakams* et les *mutasarrıfs*, rencontrent une grande difficulté avant leur entrée en fonction : le système de cautionnement... Cette institution mettait l'administration complètement sous le contrôle des notables, qui était déjà entre leurs mains. Selon la Réglementation sur le Cautionnement¹²² (*Kefalet Nizamnamesi*) tous les administrateurs provinciaux et autres fonctionnaires étaient tenus de déposer une importante somme en espèces avant d'être nommés à ce poste ou de montrer un garant personnellement responsable du versement de l'argent à l'État ou de faire hypothéquer leurs biens pour le compte de l'État. D'après les souvenirs et les nouvelles de la presse de ce jour-là, il était clair que l'administrateur provincial qui devait trouver la caution là où il était nommé, frappait désespérément à la porte des notables locaux, eux, fournissaient la caution soit personnellement soit au moyen de l'un de leurs hommes. Selon le journaliste Ahmet Şerif, les administrateurs provinciaux, écrasés sous le cautionnement et d'autres dettes contractées avec l'agha, ne seraient plus en mesure de refuser les souhaits de l'agha, même s'ils ne reposaient pas sur une loi. Parce que si l'administrateur provincial n'était pas d'accord avec les notables, il serait privé de son gagne-pain en raison de l'absence d'une garantie pécuniaire ou d'un garant personnel¹²³.

Cela n'est pas déraisonnable, d'autant plus que les *kaymakams* recevaient un salaire très modeste et le percevaient avec retard, parfois même par trimestre. En particulier, parce que les salaires perçus par les *kaymakams* ayant une famille n'étaient pas suffisants pour leur subsistance, nombre d'entre eux enseignaient dans les écoles de quartier, dans les écoles secondaires et dans les écoles dites non musulmanes en tant qu'instructeur de la langue turque et procuraient un revenu supplémentaire¹²⁴. Si nous faisons une petite comparaison selon les lois de cette époque¹²⁵ le salaire le plus élevé d'un *vali* de première classe était de 25 000 *kuruş* par mois, ce qui correspond à

¹²¹ Beyoğlu, p. 94.

¹²² *Düstur*, I. Tertip, vol. IV, p. 692-694.

¹²³ Ahmed Şerif, *Anadolu'da Tanın*, p. 157-158.

¹²⁴ Uran, p. 33-35.

¹²⁵ *Düstur*, II. Tertip, vol. I, p. 86-87.

250 Livres ottomans. Ce montant a ensuite été réduit à 150 Livres ottomans. Au cours de la même période, selon la Loi du 17 février 1800, le salaire le moins élevé d'un préfet de troisième classe en France était de 8 000 francs, soit, selon le taux de change de ce jour-là¹²⁶, 352 Livres ottomans.

Le *Kaymakam* de Gediz a tenté d'empêcher l'entrée dans le service militaire du fils d'un notable en prétendant qu'il avait reçu un appel d'offres. Cependant, lorsque la vérité fut révélée, le fils du notable, qui fut capturé de force par un officier, fut relâché par le *Kaymakam* dès qu'il fut amené au sous-gouvernorat¹²⁷. De même, un officier local ne pouvait honteusement pas arrêter un agha qui avait fait l'objet d'une enquête pour le meurtre d'un autre officier; puisque ses relations commerciales avec les notables étaient très étroites¹²⁸. Conscient de ces relations dans les districts, les dirigeants de la monarchie constitutionnelle, dès qu'ils arrivent au pouvoir, ont rendu obligatoire l'approbation finale du bail des terres et d'impôt par la province avec une décision du Conseil des Ministres¹²⁹. Cependant, la dynamique économique était évidente et on s'est rapidement plaint du non-respect des règles. L'un d'entre eux, le *Vali* de Bassora, Şevket Bey, a indiqué que Ferik Yusuf Pacha, Commandant en chef des forces de réforme et Mehmet Reşit Pacha, *Mutasarrıf* d'Amara, ne suivaient pas les règles et que les sols étaient loués par les tribus les plus puissantes au lieu de ceux qui offraient le plus gros montant dans les appels d'offres¹³⁰. Bien que la majorité des habitants des sols loués soient des paysans, on peut dire qu'une partie importante d'entre eux était des soldats et leurs familles. Leur gagne-pain dépendait du fait que les notables qu'ils connaissent remportent ces offres. Au même titre, à Karahisar-ı Şarki, nous pouvons donner comme exemple les personnes qui affluent au bureau de poste parce qu'elles ont recommencé à être taxées par les notables de la période précédente et ont demandé que la location des revenus publics soit annulée et qu'elles soient disposées à payer la somme de la location entre elles¹³¹. C'était la même chose en 1909 ; bien qu'elle soit interdite, il semblerait que les beys circassiens se livrent à la traite d'esclaves avec plus de 1 200 serfs à Sivas. Affirmant qu'ils se sont plaints à plusieurs reprises aux *valis* et

¹²⁶ En 1908, le taux de change entre la Livre ottomane et le Franc français était 0,044. Şevket Pamuk & Ali Coşkun Tuncer, "Ottoman Empire from 1830 to 1914" *South-Eastern Monetary and Economic Statistics from the 19th Century to the World War II*, Vienna: Oesterreichische Nationalbank, 2014, p. 194.

¹²⁷ Ahmed Şerif, *Anadolu'da Tanîn*, p. 19-21.

¹²⁸ Okar, p. 204.

¹²⁹ CBOA., *Dahiliye, İdare*, 182-14, 06.07.1332 (H), lef. 20.

¹³⁰ CBOA., *Dahiliye, İdare*, 182-14, 06.07.1332 (H), lef. 8 et 14.

¹³¹ CBOA., *Dahiliye, Mektubi Kalemi*, 1287-44, 03.08.1326 (H) voir l'annexe no^o4.

aux *kaymakams*, les victimes ont écrit que les administrateurs provinciaux ne pouvaient rien faire, car les beys circassiens étaient très forts¹³².

Comme nous l'avons mentionné jusqu'à présent, l'harmonie et la tolérance entre les notables et les administrations provinciales qui peuvent dépendre les uns des autres ne doivent pas être considérées comme le destin de l'administration. Bien que les gouvernements de la monarchie constitutionnelle aient généralement mis au point une politique établissant des relations étroites avec les notables, ils n'ont pas bâti une structure monarchique constitutionnelle basant complètement sur les notables. Par exemple, les débats paysans-notables usurpateurs qui avaient commencé à Trabzon ont mobilisé le CUP et le Comité central du parti a prié de protéger les villageois en déclarant qu'ignorer les paysans de toutes les provinces ou les laisser opprimer par les notables susciterait le socialisme¹³³. Lorsque le *Vali* d'Alep Hüseyin Kazım (Kadri) a annoncé qu'il mettrait fin à l'oppression des notables et des aghas, il a reçu des félicitations et des lettres d'appréciation auprès des groupes de paysans de chaque coin de l'Empire¹³⁴. Le *Vali* de Bagdad, Süleyman Nazif, s'était tellement battu contre la tribu Barzan et son chef qu'il a envoyé une lettre à Talat Bey dans laquelle il disait: « Soit je vais détruire cet homme, soit je périrai moi-même¹³⁵. » Le *Vali* de Syrie Ismail Fazıl Pacha qui a réagi aux 1 800 livres offertes aux Arabes de Kerek afin qu'ils n'attaquent pas les musulmans qui se rendaient en pèlerinage, a déclaré: « Payerons-nous le tribut aux Arabes nus dans le désert même dans la période de la monarchie constitutionnelle? » et il avait saisi ce revenu des notables de Kerek. À la suite de la rébellion en raison du retrait des 1 800 livres, le *Vali* n'hésitait pas à dépenser 400 000 livres pour ce mouvement de mise en ordre¹³⁶. Le *Vali* de Beyrouth, Ebubekir Hazım (Tepeyran), quant à lui, prenait des mesures très sévères contre les notables telles que la fermeture complète de l'association qui a été créée par des notables n'ayant pas trouvé suffisante la décentralisation adoptée par la Loi sur l'Administration générale des Provinces (*İdare-i Umumiye-i Vilayat Kanunu*) de 1913, l'emprisonnement des personnalités importantes de l'association, l'invitation du peuple à rouvrir leurs

¹³² CBOA., *Bab-ı Ali Evrak Odası*, 3608-270532, 12.07.1327 (H)

¹³³ İrtem, p. 88-89.

¹³⁴ Hüseyin Avni Şanda, *Reaya ve Köylü*, İstanbul: Habora Kitabevi, 1970, p. 10.

¹³⁵ Hilmi Yücebaş, *Süleyman Nazif'ten Hatıralar*, İstanbul: Dizerkonca Matbaası, 1957, p.119.

¹³⁶ Cemalettin Efendi, p. 19.

boutiques, l'utilisation de force si nécessaire, la condamnation de ceux qui ont résisté à la décision devant la Cour martiale¹³⁷.

Alors que ces évènements ont eu lieu dans les provinces, des universitaires se sont fait entendre pour dire que l'augmentation des pouvoirs des conseils provinciaux n'aurait d'effet que si le pouvoir presque sans bornes des notables était limité¹³⁸. Car, à mesure que la position relativement puissante des *valis* régressait, leur pouvoir s'affaiblissait de façon incontournable et le pouvoir des notables prévalait. Par exemple, le délégué arménien Monseigneur Muşeg, l'un des acteurs les plus importants des incidents d'Adana, qui aurait poussé les Arméniens à se révolter, était comme une autorité absolue du conseil administratif départemental. Au *mutasarrıf* qui lui a demandé de quitter la ville en étant mal à l'aise avec ses meetings, il a répondu, « La force pour me faire sortir d'ici n'est pas née, même sous le règne d'Abdülhamid. Je vous en prie, ne parlez pas maladroitement. Sinon, je vais rétablir l'ordre en instaurant ma délégation juste ici! » Dans un autre endroit, dans le département de Karesi, un groupe de notables composé de *muhtars* et de membres du conseil administratif qui ont envoyé des télégrammes directement au Ministère de l'Intérieur en attaquant le bureau du télégraphe ont fait pression pour changer le poste du *Kaymakam* Kamil Bey, qu'ils qualifiaient comme mentalement malade et incompatible avec la monarchie constitutionnelle. Peu de temps après, le *Kaymakam* était nommé ailleurs¹³⁹. Il était entendu que Nusret Bey, *Kaymakam* de Sur avait porté atteinte au statut privilégié des notables ne pouvant pas trouver de quoi à se plaindre. En revanche, ils prétendaient que le *Kaymakam* ne parlait pas l'arabe et souhaitaient qu'il soit changé juste sous cette prétexte¹⁴⁰.

Le *Kaymakam*, Abdunafi Efendi a répondu à Bavli Efendi, vice-métropolitaine des Roums, qui avait déclaré qu'il ne signerait pas le procès-verbal d'une décision qui n'aurait pas été prise conformément à sa demande, devant le Conseil administratif de district d'Aluçra à Sivas, en affirmant « En vertu de la loi soit mettez votre cachet officiel soit estampillez les documents en attachant votre annotation. » Ensuite, le Métropolitaine, furieux, se dirige vers le *Kaymakam* et est empêché par l'intervention des

¹³⁷ Selim Ali Selâm, *Beyrut Şehremininin Anıları (1908-1918)*, Hassân Ali Hallâk (ed.), İstanbul: Klasik Yayınları, 2009, p. 100-140.

¹³⁸ Carter Vaughn Findley, *Ottoman Civil Officialdom – A Social History*, New Jersey: Princeton University Press, 1989, p. 249.

¹³⁹ CBOA., *Dahiliye, Muhaberat-ı Umumiye İdaresi*, 2/16-33, 13.07.1325 (R), lef. 2 et 3.

¹⁴⁰ CBOA., *Dahiliye, Muhaberat-ı Umumiye İdaresi*, 1/68-3, 11.02.1328 (H)

membres du conseil pour qu'il ne l'attaque pas. Le Métropolitain, qui n'est pas resté là, a porté plainte en envoyant un télégramme au Ministère de l'Intérieur en lui indiquant que le *Kaymakam* l'avait expulsé du Conseil. Les notables grecs de la région, élus comme *muhtar*, ont également envoyé des télégrammes au Ministère en appuyant ce point de vue. Le *Vali* Hasan Rıza Pacha, entré en jeu à la dernière minute, a pu sauver le *Kaymakam*, qui aurait apparemment perdu son emploi face aux notables du district¹⁴¹.

En conséquence, il est entendu qu'un administrateur provincial qui « ne secoue pas un nid de guêpe » est la raison de la préférence. Les notables locaux, qui soutiennent les *mutasarrıfs* et les *kaymakams* en difficulté économique, répondent à leurs besoins. En étant leur garant si nécessaire, ils ont également aidé les administrateurs provinciaux dans la conduite des affaires administratives et de maintien de l'ordre. Les administrateurs provinciaux, avec qui ils ne pouvaient parvenir à aucune harmonie, auraient pu être présentés à Istanbul comme des hommes de la « période précédente » même si les administrateurs étaient des membres du CUP et ils auraient pu jouer un rôle déterminant dans la cessation de leur emploi¹⁴². D'autre part, les *valis* ne connaissaient pas les relations de pouvoir difficiles et complexes des lieux où ils sont nommés et on peut dire qu'ils ont dû amener les notables de la région à des postes importantes. À cela s'ajoute le manque de fonctionnaires et de personnels qualifiés, donc, il est inévitable que les notables soient représentés dans les conseils administratifs et participent au processus de prise de décision en rejoignant des commissions. Pour cette raison, bien qu'il soit envisagé que les membres des conseils administratifs ne soient pas élus et tous leurs membres soient composés de membres de droit dans les projets de loi du Gouvernement et du Conseil d'État, cet avis n'a pas été accepté par le Chambre des Députés et les membres élus ont été inclus dans la forme définitive du Projet de Loi de l'Administration générale des Provinces¹⁴³ (*İdare-i Umumiye-i Vilayat Kanun Layihası*) comme auparavant. D'autre part, il y a un rôle de transition que les notables remplissent entre les sujets et les représentants du gouvernement, qui prend parfois une dimension telle que même pour la procédure administrative la plus simple, les paysans devaient s'adresser à l'agha. Leur réponse aux *valis* qui s'interrogeaient sur la situation et se demandaient pourquoi les gens eux-

¹⁴¹ CBOA., *Dahiliye, Muhaberat-ı Umumiye İdaresi*, 110-2, 09.08.1328 (H)

¹⁴² Ayni, p. 70-76.

¹⁴³ Meclis-i Mebusan, *Levayih ve Tekalif-i Kanuniye ve Encümen Mazabataları*, Sene 1325-1326, II : p. 39-66.

mêmes n'avaient pas effectué leurs transactions était presque la même : « Oh, mon seigneur ! Ils sont turcs avec les sandales aux pieds. Ils ne savent pas comment le dire. Comment peuvent-ils se rendre dans ce sublime bureau¹⁴⁴? »



¹⁴⁴ Uzay, p. 89-90.

CHAPITRE II

Gouvernements changeants et administrations qui leur sont affiliées

Il est valable pour toutes les analyses du système administratif que les gouverneurs/préfets/*valis* soient des agents administratifs exerçant leurs fonctions de représentants de l'État et du gouvernement dans la province. Ils appliquent les ordres qui lui sont donnés dans son domaine de travail et supervise le bon déploiement de ceux-ci par d'autres officiers. Cependant, l'Empire ottoman connaissait une révolution exceptionnelle sous la Seconde Monarchie constitutionnelle. L'État, avec tous ses sous-appareils, est devenu dysfonctionnel dans les conditions des guerres et de la Révolution. Pour cette raison, les gouverneurs de provinces ont également été exposés à la politique à ne pas intervenir dans des circonstances normales et ont étendu leur champ de pouvoir et de compétence à une aura politique. La politique dont nous parlons ici est, bien sûr, différente et spacieuse par rapport à la « politique » dans laquelle s'impliquent les préfets que Max Weber qualifiait de type idéal d'agent politique au début du XX^{ème} siècle. En termes wébériens, ladite politique est la conséquence inévitable d'un mécanisme administratif du à la « science politique »¹⁴⁵. Les *valis* de l'appareil d'État ottoman, qui a subi une transformation majeure dans des circonstances extraordinaires, sont pourtant devenus partie intégrante d'une politique gouvernementale en entière différente de leur définition du poste. Il est extrêmement important de se focaliser sur cette situation.

Pendant la période de la Seconde Monarchie constitutionnelle, conformément à la tendance générale dans le monde, les *valis* sont devenus les personnalités clés de la vie politique dans leurs provinces. Les principales tâches des dirigeants du nouveau régime étaient d'achever la Révolution. Cette Révolution fut sans aucun doute la fameuse « Révolution de 1908 » ; cependant, il est entendu que le changement de régime proposé par l'amendement constitutionnel de 1909 a été mis en exergue avant tout¹⁴⁶. On a voulu changer le profil du *vali*, qui était organisé par le centre dans des

¹⁴⁵ Max Weber, *The Vocation Lectures: Science as a Vocation, Politics as a Vocation*, Cambridge: Hackett Publishing Company, 2004, p. 31-94.

¹⁴⁶ Les amendements constitutionnels de 1909 ont véritablement ébranlé la dynamique juridique et sociale de l'Empire Ottoman. À tel point qu'à un augure qui affirme : « Oh, mon Seigneur, cela ne peut pas être ! Je vois qu'un jour vous allez renverser le trône », on raconte que Mustafa Kemal (Atatürk) a dit: « Nous l'avons déjà renversé en 1909. Parlez-vous du passé ou du futur? » Tansu, p. 78.

périodes précédentes, dans un ordre hiérarchique très strict et ne disposant parfois aucun pouvoir, parfois un pouvoir illimité. On a essayé de créer un exécutif de haut niveau capable de faire preuve de prudence, de s'adapter aux conditions changeantes et d'être efficace dans les conflits administratifs et politiques dans une perspective à la fois conservateurs et modernes. On peut parler ici d'une synthèse entre la tradition autoritaire-technocratique et la nouvelle vision du monde s'appuyant sur les notables et l'ordre parlementaire.

Comme on peut le constater, les *valis* sont les agents de l'autorité provinciale et les représentants du gouvernement. Dans cette direction, la première perception du *vali* constituée dans la théorie est qu'il s'agit des cadres civils qui appliquent les politiques du gouvernement, exécutent ses ordres dans les provinces et travaillent en harmonie avec celui-ci. Le poste de *vali* n'est pas le pouvoir de s'opposer au gouvernement ou de le critiquer en lui résistant. Cependant, cette perception peut perdre sa validité dans les provinces ottomanes. À ce propos, on peut parler de deux raisons qui constituent la cause de cela. La première, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, et comme nous le verrons dans la suite, consiste dans le fait que les *valis* qui se sont rendus dans les provinces ottomanes et ont vu et compris la dynamique, les difficultés et la *realpolitik* devaient inévitablement contredire le gouvernement central. L'autre raison consiste en l'existence d'un système élitiste polyarchique au sens *Dahlien* dans le système étatique ottoman. La structure du pouvoir et la répartition du pouvoir de la période d'Abdülhamid II ont ouvert la voie à l'émergence de nombreux groupes d'élite. En ce qui concerne la monarchie constitutionnelle, au lieu d'un groupe uni d'élites, un pluralisme d'élites cherchant à influencer les processus politiques et sociaux est apparu. En conséquence, les dirigeants au pouvoir (qu'ils soient unionistes ou libéraux) et les élites ne peuvent pas garder le contrôle de chaque unité. Même en raison du fait qu'ils ne peuvent pas pénétrer dans certains mécanismes décisionnels clés, ces zones sont acquises et gérées par d'autres groupes d'élite alternatifs. Cette division involontaire sépare les gouvernements qui sont le centre de pouvoir depuis l'administration provinciale et peut provoquer des conflits structurels entre eux.

Après la bipolarité des différents groupes d'élite et des différents gouvernements, on peut dire que les relations ont été constamment tendues des deux côtés. Les Unionistes jacobins ont organisé un soulèvement militaire dans les provinces et ont fait accepter avec le mémorandum la ré-institution de la monarchie

constitutionnelle au Sultan Abdülhamid II. Cependant, un groupe réactionnaire de «mécontents» dirigé par des soldats sortis du rang et des étudiants de madrasas qui ont perdu leurs privilèges en raison du nouveau système a entamé l'affaire du 31 Mars avec une intervention militaire, ce par quoi ils ont retiré les Unionistes de l'administration et de la capitale. En échange de cette rébellion, l'Armée de Mouvement (*Hareket Ordusu*), organisée à Thessalonique, sont entrées à Istanbul et ont repris l'administration par un coup militaire. À la suite de ces événements, l'Entente Libérale et le Comité d'Union et Progrès ont eu des heurts politiques et au cours de ce processus, de nombreuses décharges des fonctionnaires et militaires ont été engagés. La Guerre de Tripoli a été déclenchée. En fin de compte, afin de s'emparer pleinement du pouvoir, les Unionistes ont fait pression sur les électeurs avec la force des soldats et de la gendarmerie lors des élections de 1912, appelées « élections à matraques » (*Sopali Seçimler*) et qui sont enfin revenues au pouvoir. Bientôt, un groupe paramilitaire appelé *Halaskar Zabitan* (officiers sauveurs), l'antithèse de l'Armée de Mouvement, rendant un ultimatum visait à purger le gouvernement des Unionistes malgré leur majorité au parlement et a réussi à les soustraire du pouvoir. En attendant, les gouvernements ont été renversés, les Guerres balkaniques ont commencé, le Parlement a été dissous. En fait, à l'Assemblée tout ne se déroulait pas conformément aux lois. Sait Pacha a démissionné le 17 décembre et lorsqu'il a été chargé de rétablir un cabinet le 18 décembre, le nouveau gouvernement est venu au pouvoir sans recourir au vote de confiance de la part de l'Assemblée. De la même manière, malgré la méfiance parlementaire que Gazi Ahmet Muhtar Pacha a reçue à l'Assemblée le 23 juillet, il a continué à protéger son gouvernement avec la confiance personnelle du Sultan, puis il a dissous le Chambre des Députés¹⁴⁷. À une époque où l'on discutait de la possibilité pour Edirne de quitter à l'ennemi, un groupe de soldats et de civils unionistes placés sous le commandement d'Enver Bey procéda à un coup d'État contre la Sublime Porte et reprit le pouvoir. Quelques mois plus tard, le Grand Vizir du cabinet et ancien Commandant de l'Armée de Mouvement, Mahmut Şevket Pacha, a été assassiné au milieu de la rue.

Même lorsqu'il est présenté en termes généraux, on voit que le gouvernement ottoman est en pleine mutation et controversé. Cette situation s'est sans aucun doute étendue aux provinces et chaque changement qui s'est produit a subi une

¹⁴⁷ Okandan, p. 178.

transformation majeure des provinces avec soi. Cependant, les administrateurs provinciaux sont toujours confrontés à des problèmes, quel que soit le gouvernement auquel ils sont affiliés. Par exemple, Istanbul a élaboré des politiques et des accords sur les grands événements internationaux qui déterminent le destin des provinces et la position des fonctionnaires, mais les *valis* n'ont pas reçu sagement des informations à ce propos. Au moment de la création de l'Inspectorat général anatolien, les *valis* ne pouvaient qu'être informés de l'évolution grâce à la presse étrangère et à des rumeurs qui circulaient dans la population. Pourtant ils souhaitaient au moins être informés de l'évolution de la situation afin de ne pas être gênés devant le peuple et des étrangers¹⁴⁸.

Il y avait toujours des situations chaotiques entre les *valis* et le gouvernement central lorsque des circonstances extraordinaires se produisaient. Par exemple, les *valis* des régions touchées par des catastrophes naturelles, comme à Erzurum, envoyaient des télégrammes à Istanbul par manque de compétence et de moyens¹⁴⁹. On voit que le gouvernement ne répondait pas de façon détaillée à ces télégrammes. Nous pouvons dire que les communautés religieuses considèrent l'envoi de télégraphes à Istanbul collectivement comme un moyen plus efficace, au lieu d'attendre l'aide par l'intermédiaire du bureau du *vali*. Cependant, il est clair que ce mouvement ne donne pas un résultat positif. À une occasion, le gouvernement a répondu qu'il n'était pas obligé de lire le télégramme, sous prétexte que les signatures des membres de la communauté figurant dans le télégramme relatif aux plaintes étaient dans leur langue locale¹⁵⁰. Face à cette situation, il existe des exemples montrant que les *valis* ont mobilisé les opportunités de toute la province et ont mis la main sur la récupération de la ville. Par exemple, le *Vali* d'Erzurum, Celal Bey, a emmené les médecins de la province avec lui dans la zone sinistrée et a travaillé jour et nuit pour prodiguer les premiers soins aux blessés¹⁵¹.

Les exemples peuvent être multipliés. Cependant, afin de voir à quel point le changement de gouvernement a provoqué un remaniement en profondeur dans l'administration provinciale et d'analyser ce que chaque changement entraîne une

¹⁴⁸ Parmi les lettres envoyées, pour le *Vali* de Van Tahsin Bey: CBOA., *Dahiliye, Kalem-i Mahsus*, 2/2-5, 05.12.1329 (M), pour le *Vali* d'Erzurum Resit Bey: CBOA., *Dahiliye, Kalem-i Mahsus*, 2/2-5, 11.01.1329 (M) ; pour le *Vali* de Diyarbakir, Hakki Bey: CBOA., *Dahiliye, Kalem-i Mahsus*, 2/2-5, 13.01.1329 (M)

¹⁴⁹ Plaintes après le tremblement de terre à Erzurum: CBOA., *Dahiliye, Mütenevvia*, 2/16-1, 16.08.1330 (H)

¹⁵⁰ CBOA., *Dahiliye, İdare*, 126-3, 05.10.1328 (H)

¹⁵¹ CBOA., *Dahiliye, Mütenevvia*, 16/1, 25.02.1329 (H), lef. 548.

différenciation ou des difficultés dans le dialogue centre-province, il sera utile de mettre en avant un certain nombre d'événements et de conséquences majeures qui intéressent les provinces sur la base des gouvernements allant de 1908 à 1914.

A- l'Empire à l'âge de Révolution : première année de la Seconde Monarchie constitutionnelle

Avec la ré-institution de la monarchie constitutionnelle et la convocation de la Chambre des Députés, le règne absolu sous l'administration d'Abdülhamid II qui a duré 30 ans a été pratiquement terminé. Cela ne vise pas uniquement à changer l'administration de l'État et ses hauts fonctionnaires. En même temps, cet esprit de changement se ferait sentir dans le plus petit cercle de la province. En fait, l'un des problèmes que les nouveaux dirigeants ont pris en charge dès leur arrivée au gouvernement était l'organisation administrative provinciale. La Chambre des Députés a immédiatement commencé à briser la structure autoritaire sur les *valis*. Dans l'article 5 du Programme politique du Comité d'Union et Progrès publié en 1908¹⁵², le Comité a déclaré qu'elle proposerait au Parlement les lois qui garantiraient la pleine application de décentralisation de l'article 108 de la Constitution. D'autre part, les députés unionistes ont allégué que l'envoi d'inspecteurs extrêmement compétents dans les provinces ou la création de commissions d'inspection spéciales rendraient la situation plus en difficulté. En particulier, le Député de Biga, Ahmet İsmet Bey, a défendu farouchement ce point de vue. Soulignant qu'il est « ridicule » d'établir des administrations extraordinaires avec des inspecteurs généraux et rappelant qu'il existe déjà des *valis* qui sont responsables de la réforme de leur province, demandait que s'il y en avait un *vali* qui avait manqué à ses devoirs, il aurait été renvoyé et aurait exigé qu'une personne plus performante soit nommée au lieu d'envoyer un inspecteur général sur lui¹⁵³. Certains députés non musulmans qui ne partagent pas ce point de vue sont témoins d'une pression importante exercée par les autres membres du Parlement et selon les procès-verbaux du Parlement ils n'ont pas eu la possibilité même d'exprimer leur point de vue. Peu de temps après, l'Inspection générale de Roumélie fut abolie¹⁵⁴.

¹⁵² *Şura-yı Ümmet*, 23 septembre 1324, No° 140.

¹⁵³ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:24, 26 Janvier 1324, I : p. 494-498.

¹⁵⁴ *Rumeli Müfettişi-i Umumiliğinin İlgasıyla Teferruatı Hakkında İrade-i Seniye*, *Düstur*, II. Tertip, vol. I, p. 718-720.

On peut facilement défendre que les dirigeants Unionistes aient adopté les fameux mots de Napoléon : « J'attache la plus grande importance à la stabilité des préfets dans leur département : un préfet médiocre mais connaissant depuis longtemps le pays vaut mieux qu'un préfet distingué et de passage¹⁵⁵ ». Lorsque l'on examine les registres des *valis*, des *mutasarrıfs* et des *kaymakams* nommés entre 1908-1914, on constate qu'environ 80% de leur lieu de naissance est de l'extérieur d'Istanbul, soit en raison de leurs origines provinciales, soit en raison de professions de leurs pères. Environ 45% de ces administrateurs provinciaux ont été désignés, au moins une fois, dans leur lieu de naissance ou dans la géographie proche de ce lieu, même si le lieu de travail est constamment modifié en raison de la conjoncture politique. Ce taux est assez élevé, en particulier compte tenu des frontières larges et du nombre insuffisant des administrateurs provinciaux à nommer. À cet égard, on peut dire que les *valis*, qui connaissent bien l'équilibre des pouvoirs et les besoins de la région, seront plus utiles. En fait, afin de mettre un terme aux rébellions régionales, il a été officiellement déclaré que les officiers à nommer en Albanie et dans la Péninsule arabique seraient choisis parmi les personnes connaissant la langue vernaculaire, la région et ayant une connaissance de la culture locale¹⁵⁶.

Il est entendu que l'idée de l'organisation administrative générale des dirigeants de la Seconde Monarchie constitutionnelle vise à augmenter progressivement le nombre de départements indépendants. Tout d'abord, cette structure organisationnelle ne couvrait pas une région aussi vaste que la province, pouvait facilement identifier les problèmes de sa population et trouver des solutions relatives. Par ailleurs, ils étaient directement subordonnés au gouvernement central et soumis à un contrôle hiérarchique constant du Ministère de l'Intérieur. À la suite de cette conception de l'administration, le nombre de départements indépendants est passé de sept à treize dès la ré-institution de la monarchie constitutionnelle¹⁵⁷. Du fait que certains sont proches d'Istanbul (İzmit, Çatalca, Bolu, Karesi), d'autres avec les préoccupations stratégiques (Kale-i Sultaniye, Canik), politiques (Cebel-i Lübnan), religieux (Kudüs-ü Şerif, Medine-i Münevvere) et certaines d'entre eux pour des raisons administratives (Urfa,

¹⁵⁵ *Album de l'exposition: les préfets deux siècle au cœur de l'Etat*, Paris: Direction des Archives en France, 2000, p. 6.

¹⁵⁶ CBOA., *Meclis-i Vükela Mazbataları*, 231-236, 02.09.1331 (H) voir l'annexe no°5 et 167-70, 27.08.1330 (H)

¹⁵⁷ *Salname-i Devlet-i Aliye-i Osmaniye*, 65. Sene, İstanbul: Selanik Matbaası, 1326, p. 786-842. Ce sont les départements indépendants d'Urfa, Bolu, Canik (Samsun), Asir, Karesi, Kale-i Sultaniye et Medine-i Münevvere qui viennent d'instituer. Le département indépendant Biga est supprimé.

Bingazi, Zor, Asir) ils ont été portées à ce statut. Lorsque Hüseyin Hilmi Pacha a présenté une loi proposant d'inclure les départements indépendants d'İzmit et de Çatalca dans la Province d'Istanbul, cette proposition a été rejetée par le Conseil du Ministère de l'Intérieur. La raison expliquée était la déclaration de la tendance dans la compréhension actuelle de l'administration: « En fait, étant donné qu'on a tendance depuis bien longtemps à abolir graduellement les provinces et que les départements sont directement liés au Ministère de l'Intérieur, les gouvernorats de département susmentionnés ne sont pas autorisés à rattacher à la Province d'Istanbul et ceux-ci sont exclus du texte de loi pour rester à part indépendants¹⁵⁸. » Istanbul a perdu ses privilèges de « la capitale » qui les a préservés pendant des siècles et est devenu une simple province (même de second degré) de l'Empire sous l'autorité directe du Ministère de l'Intérieur.

Il est également possible de dire que ce style d'administration, qui donne de l'importance à l'organisation indépendante du département, a apporté un grand succès en peu de temps. Les recettes fiscales par habitant dans les petits départements indépendants pourraient même dépasser celles des plus grandes provinces de l'Empire. Par exemple, alors que la perception de l'impôt par habitant de la Province Cezayir-i Bahr-i Sefid était de 94 *kuruş* par an, ce chiffre s'élevait à 107 *kuruş* dans le Département de Kale-i Sultaniye qui en faisait autrefois partie. La même année, alors que le recouvrement des recettes fiscales par habitant était de 50 *kuruş* dans la Province de Kastamonu, ce montant était de 48 *kuruş* dans le Département de Canik et de 64 *kuruş* dans le Département de Bolu qui en faisaient autrefois partie. Le revenu fiscal par habitant d'environ était 55 *kuruş* dans la Province de Hedjaz, alors que cela a atteint 451 *kuruş* dans le Département de Kudüs-ü Şerif située juste à proximité, bien qu'il y ait une exonération fiscale pour les habitants de zone fortifiée de la ville. Le revenu par habitant d'Ankara, qui est l'une des plus grandes provinces, s'élève à 66 *kuruş*, tandis que ce chiffre dépasse 76 *kuruş* dans le Département de Karesi¹⁵⁹.

Nous pouvons également dire que les dirigeants et les élites unionistes qui souhaitent faire le premier pas vers une approche libérale et une nouvelle démarche du processus des administrations locales ne s'empressaient pas de renforcer l'administration des cantons. Même la forme et la structure de l'organisation de canton

¹⁵⁸ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:114, 6 Juillet 1325, II : Annexe no: 69, p. 3.

¹⁵⁹ Maliye Nezareti, *Senelik İhsaiyat-ı Maliye 1326*, İstanbul: Matbaa-ı Amire, 1329, p. 2-3 voir l'annexe no°6.

n'ont pas été complètement mise en place. Le nombre de cantons et de communes qui leur sont affiliées peut varier entre les annuaires d'État et ceux des provinces. Quand on se penche sur le libellé des lois qui révèlent la structure des communes, on voit que le terme village est plus utilisé ; cependant quant à la commune, il s'agit d'une structure organisationnelle plus grande que celle du village. Les municipalités qui ont largement assuré l'organisation du canton, n'ont pas été établies partout dans l'Empire. Dans de nombreux cantons, il y avait un manque continu de directeur de canton. Donc l'existence des cantons forts et non-conformistes ne semble pas appropriée aux plans des Unionistes visant à créer un système centrique mais aussi organique. Le CUP qui en doutait même avant d'arriver au pouvoir, a indiqué à l'article 6 de son Programme politique qu'il apporterait les modifications juridiques nécessaires sur le fait que les districts et les cantons sont éloignés du centre et que les relations entre les deux positions sont faibles. En fait, dans des endroits tels que Tripoli, le Yémen et la Syrie, qui sont largement sortis de l'influence de l'Empire, en particulier dans les Balkans où chaque province est devenue un centre de révolution, on peut dire que l'organisation de canton ou ses communes affiliées ne pouvaient aller au-delà des symboles statistiques administratifs.

Alors que la situation chaotique à l'époque de la ré-institution de la monarchie constitutionnelle se faisait surtout sentir dans les provinces, les principaux destinataires de cette situation étaient les administrateurs provinciaux. De nombreux *valis*, *mutasarrıfs* et *kaymakams* ont été forcement expulsés de la région par des groupes sous l'impulsion des notables. Pendant le règne du pouvoir *de facto* de CUP, environ 20 mois après le 23 juillet 1908, tous les ambassadeurs et *valis* furent soit remaniés, soit relâchés ; il n'y avait pas une seule exception¹⁶⁰. Nous constatons que la très grande majorité des *kaymakams* et des directeurs provinciaux sont soumis à la destitution, notamment par l'adoption des dispositions législatives. L'application de licenciement (*tensikat*) qui a forcé les administrateurs à se ranger, a mis complètement au coin des fonctionnaires léthargiques qui ne venaient pas travailler à temps et utilisaient le bâtiment gouvernemental pour leurs affaires privées, cela avait aussi trouvé une large place dans la presse de l'époque. Ainsi, le Journaliste Ahmet Şerif, qui a noté que le travail des personnes se rendant au bâtiment gouvernemental avait été effectué de toute urgence grâce à cette application, a écrit que l'expulsion faisait

¹⁶⁰ M. Şükrü Hanioglu, *Preperation for a Revolution: The Young Turks 1902-1908*, Oxford: Oxford University Press, 2001, p. 287.

naître une grande crainte pour les fonctionnaires et ils étaient tellement affectés par cette crainte qu'il était impossible pour eux de penser à autre chose. Ils supposaient les journalistes qui étaient venus pour faire un reportage comme l'inspecteur civil qui est venu pour contrôler tous ce qu'ils ont fait¹⁶¹. Le lieu de retour de ces administrateurs provinciaux, qui ont perdu leur emploi et ont été mis à la retraite, était normalement Istanbul; on peut dire que cette situation nourrit la masse de chômeurs et de mécontents qui jetteront les bases de la confusion allant régner la capitale dans les mois à venir.

Les Unionistes qui voulaient sauver leurs amis emprisonnés pour des délits politiques avant la ré-institution de la monarchie constitutionnelle ont immédiatement convaincu le gouvernement et le Sultan de prononcer une amnistie générale pour des criminels politiques. Cependant, dans l'iradé impérial approuvé le 13 juillet 1324¹⁶², on incluait dans l'amnistie non seulement les criminels politiques, mais aussi les criminels de droit commun qui ont purgé les deux tiers de leur peine et les condamnés à perpétuité qui ont purgé 15 ans de prison. La décision a déçu le CUP et a suscité de vives critiques à l'idée que le gouvernement ait agi de manière à perturber la sécurité du nouvel ordre¹⁶³. Parce qu'un problème important d'ordre public pour les provinces a émergé ainsi ; de nombreux criminels de droit commun et condamnés à la prison ont repris leurs libertés dans les provinces et après cela, nombre d'entre eux se sont retrouvés au chômage. C'était alors une politique pour ces « voyous » d'être envoyés dans différentes provinces pour les faire travailler dans des activités de l'intérêt public et pour les empêcher de passer leur temps libre sans effort d'adaptation à la société. Cependant, lors de la mise en œuvre de cette politique, il semble que les provinces éprouvent de grandes difficultés à trouver du travail à ces personnes déplacées. Par exemple, la Direction de la Sûreté générale d'Istanbul a une fois envoyé un groupe de chômeurs à Izmit avec des ferries sans les interroger, et a demandé au *mutasarrıf* d'employer ces personnes et de transférer ceux qui n'étaient pas employés à d'autres provinces. Cependant, le *mutasarrıf* n'avait pas d'emploi à attribuer à ces personnes, pas plus qu'il n'avait l'allocation pour les transférer à d'autres provinces. Aucune aide ni soutien financier n'était venu d'Istanbul¹⁶⁴. La situation désespérée du *mutasarrıf* ne

¹⁶¹ Ahmet Şerif, *Anadolu'da Tanın*, p. 216.

¹⁶² *Sülsan Müddetlerini İkmal Eden Ceraim-i Adiye Mahkumini ile On Beş Seneden Beri Mahpus Bulunan Müebbet, Kalebent ve Kürek Mahkumininin Dahi Affı Hakkında İrade-i Seniye: Düstur*, II. Tertip, vol. I, p. 43-44.

¹⁶³ Ahmet İhsan Tokgöz, *Matbuat Hatıralarım*, İstanbul: İletişim Yayınları, 1993, p. 6.

¹⁶⁴ CBOA., *Dahiliye, Tahrirat Kalemi*, 6-57, 18.09.1327 (H)

pourrait être résolue qu'en transférant l'affaire au Ministère de l'Intérieur¹⁶⁵. Face à de tels dangers et événements non résolus, même des administrateurs provinciaux tels que le *Vali* Hüseyin Kazım (Kadri) Bey, qui a agi avec despotisme et pris des décisions sans consulter personne, ont été appuyés par la population locale parce qu'ils cherchaient des solutions et apportaient des résultats positifs. Istanbul n'ouvrait pas aussi pour ces *valis* rigides une procédure judiciaire ni d'enquête.

Au cours des premiers mois de la Seconde Monarchie constitutionnelle, les discussions sur le contenu des lois à mettre en œuvre, les événements survenus lors de la ré-convocation des Chambres, la mise en œuvre de licenciement des fonctionnaires, « l'ivresse de liberté » dans les provinces ainsi que le reflet aux provinces des décisions prises à la suite des conflits de gouvernement ont paralysé à la fois le Ministère de l'Intérieur et les *valis*. De telle sorte que les Unionistes ne pouvaient pas voir le danger grandissant sous leur nez ou ne pouvaient pas prendre de mesures adéquates. Environ une semaine avant le 31 Mars, Mahmut Şevket Pacha, ancien *Vali* du Kosovo et Commandant de la troisième armée, avait prévenu Istanbul contre Cemiyet-i Muhammediye, qui avait commencé à se développer à Salonique et dans ses environs. Il a envoyé des télégrammes pour indiquer que ce comité dont le centre se situe dans la capitale, étendrait bientôt son champ d'action, politiserait l'armée et s'engagerait dans des mouvements qui peuvent perturber l'unité nationale sous le couvert de la religion¹⁶⁶. De même, de nombreux avertissements ont été écrits par Damas et Muş. En conséquence, la situation contre laquelle des provinces faisaient des avertissements s'est concrétisé, le gouvernement s'est dissout, mais là encore, une force militaire organisée dans les provinces a sauvé le régime et le soutenait ensuite.

Le tas de personnes mécontentes qui ont grandi à Istanbul et qui ont perdu leur ancien pouvoir et leur prestige, sous l'auspice des étudiants de madrasa perdant leur exemption du service militaire et des officiers sortis du rang délégués au second plan par rapport aux officiers des écoles, ont réussi dans la nuit du 13 avril 1909, à imposer un coup d'État à l'administration unioniste et au gouvernement sous son influence en tant qu'une force réactionnaire et paramilitaire¹⁶⁷. Pour cette raison, Tevfik Pacha, qui a été nommé grand vizir après l'événement, n'était pas le symbole ni même la cause

¹⁶⁵ CBOA., *Dahiliye, Muhaberat-ı Umumiye İdaresi*, 3/8-13, 21.09.1327 (H)

¹⁶⁶ CBOA., *Bab-ı Ali Evrak Odası*, 3530-264725, 13.03.1327 (H) voir l'annexe no°7.

¹⁶⁷ Yusuf Hikmet Bayur, *Türk İnkılabı Tarihi*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1964, tome I, vol. II, p. 142 et 182-183.

de chaos. En réalité, l'opposition anti-unioniste était la seule motivation du groupe responsable du coup d'État¹⁶⁸ et leur soutien au gouvernement ne provenait pas de Tevfik Pacha. De la même manière, les Unionistes ont déclaré que Pacha était un « dirigeant de période de transition », en cas de réussite de l'incident de 31 Mars, ils pensaient qu'Abdülhamid renverrait Tevfik Pacha comme la première chose à faire¹⁶⁹. Le conflit ici semble consister en une relation de pouvoir qui, dans ses grandes lignes, se dégage quant aux groupes qui bénéficient de la ré-institution de la monarchie constitutionnelle.

Il y avait bien sûr les *valis* impliqués dans la situation, ainsi que les administrateurs provinciaux, qui agissaient en tant que protecteurs du régime de la monarchie constitutionnelle dans les provinces, car ils faisaient partie de cet équilibre des pouvoirs. À la suite de cet incident, la monarchie constitutionnelle pourrait en effet être « détruite » ou le nouveau gouvernement pourrait retirer les pouvoirs des *valis*. Il ne faut pas oublier que l'autorité civile provinciale était aussi une question de carrière. Nous pouvons supposer que la dignité sociale et le pouvoir économique que confèrent ces autorités sont importants pour tous les fonctionnaires administratives des provinces. Un *vali* nommé par l'ancien gouvernement serait l'un des premiers sur la liste des licenciements possibles quand un autre gouvernement s'opposant à lui arriverait au pouvoir.

Pour ces raisons, le gouvernement sous le grand vizirat de Tevfik Pacha, fondé sur le 31 Mars, a été le théâtre d'une grande résistance de la part des provinces face au nouveau gouvernement. Le *Vali* d'Ankara demandait instamment que le Cabinet en place obtienne un vote de confiance et que les responsables de l'affaire de 31 Mars soient expulsés ; sinon, les troubles à Ankara deviendraient irréversibles¹⁷⁰. Les branches du Comité d'Union et Progrès, avec le soutien des plus grands administrateurs provinciaux et des notables, comme à Kavala, envoyaient des télégrammes menaçants au gouvernement Tevfik Pacha et l'invitaient à démissionner immédiatement. Les directeurs des finances provinciaux ont déclaré qu'ils ne recevraient jamais d'ordres d'un « Ministre des Finances illégitime », et que le *Vali* de Thessalonique avait déclaré qu'il s'était désormais complètement déconnecté du Ministère de l'Intérieur. Tevfik Pacha, qui avait du mal à trouver un ministre pour le

¹⁶⁸ Sina Akşin, *100 Soruda Jön Türkler ve İttihat ve Terakki*, İstanbul : Gerçek Yayınevi, 1980, p. 122.

¹⁶⁹ Yalçın, p. 102.

¹⁷⁰ Biren, II : p. 23.

gouvernement, envoya des télégrammes au *Vali* d'Izmir, Ferit Pacha, pour lui proposer le ministre de l'intérieur ; cependant, les télégrammes n'ont pas été livrés au Pacha par les fonctionnaires révolutionnaires travaillant dans le bâtiment gouvernemental¹⁷¹.

Face à ce soulèvement des provinces, la situation s'est naturellement étendue de la Sublime Porte à Yıldız. Un groupe qui a déclaré s'être réunis à Monastir avec 20 000 personnes, appelait le Sultan Abdülhamid par télégramme ; Ali Cevat Bey, qui est venu au télégramme pour répondre aux télégrammes menaçants et pour calmer les masses, a été insulté comme « malhonnête ». Fahri Pacha, le *Vali* de Monastir, qui est intervenu et y était présent, a déclaré que cette insulte avait été écrite avec enthousiasme et qu'elle n'était pas valable « pour le moment »¹⁷². Ceux qui ont approfondi la question, tels que le *Kaymakam* de Sındırgı, envoyaient des télégrammes à Mahmut Sevket Pacha avec les soldats volontaires qui ont rassemblé dans leurs régions dont le chiffre arrivait à mille et lui demandait où se joindre à eux¹⁷³.

L'incident du 31 Mars a également semé la confusion dans les provinces, mais la plus grande destruction a eu lieu à Adana. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, le fait que le délégué arménien ait démontré son pouvoir au *mutasarrıf* et qu'il l'a humilié en présence de tous était l'une des pires choses qu'un administrateur provincial puisse vivre. À une époque où les groupes turcs et arméniens s'attaquaient de façon incontrôlable et dans une grande confusion, le consul général britannique de Cebel-i Bereket, Katoni, parlait d'une scierie à capital britannique et de ses travailleurs à Iskenderun et a menacé dans ses télégrammes de tenir responsable le *mutasarrıf* si le moindre dommage leur arrivait¹⁷⁴. Pour cette raison, le réflexe de *Mutasarrıf* Mehmet Asaf qui doit chercher de l'aide, était de lancer un message de félicitations au gouvernement mis en place par Tevfik Pacha. On comprend qu'il n'était pas seul; le Gardien de la Medine, Bahri Pacha, le *Vali* de Mossoul, Şerif Ahmet Resit Pacha, le *Vali* d'Alep, Ahmet Resit (Rey) Bey, le *Vali* de Cezayir-i Bahr-i Sefid, Ali Ekrem (Bolayir), et le *Mutasarrıf* d'Antalya, Akif Bey avaient également envoyé des télégrammes de félicitations¹⁷⁵. Lorsque les individus sont examinés, nous comprenons qu'il s'agit de cadres qui ne se sont pas rapprochés de CUP ou l'ont

¹⁷¹ Pour les documents: Abdurrahman Şeref, *Son Vak'anüvis Abdurrahman Şeref Efendi Tarihi*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1996, p. 37-38.

¹⁷² Ali Cevat Bey, *İkinci Meşrutîyetin İlamı ve Otuzbir Mart Hâdisesi*, Faik Reşit Unat (ed.), Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2014, p. 86-87.

¹⁷³ Uzay, p. 119.

¹⁷⁴ Mehmet Asaf, p. 78.

¹⁷⁵ Les noms de hauts dignitaires qui ont envoyé un télégramme de bienvenue: Danişmend, p. 85.

critiqués ouvertement. Cependant, même si beaucoup d'entre eux étaient favorables au gouvernement Tevfik Pacha lors de l'incident du 31 Mars, ils ont célébré le détronement d'Abdülhamid II dans leur province par des démonstrations de joie, afin qu'ils puissent rester à leur poste pendant un certain temps plus. Cependant, avec la première série de destitution officielle tenue la même année, ils ont tous été démis de leurs fonctions et n'ont pas été rappelés longtemps. On peut dire que le gouvernement d'opposition Kamil Pacha entre 1911 et 1912 a été la clé du retour à la profession de ces *valis* qui ont été licenciés au cours de ce processus-ci. Nous constatons que Kamil Pacha les a nommés *valis* de rang promu et même nommé Ahmet Reşit Bey au poste de Ministre de l'Intérieur.

Le *Vali* de Kastamonu Ali Ömer Bey a été un autre exemple frappant, à savoir une grande transformation dans les relations avec le centre après la fin de l'affaire du 31 Mars. Le *Vali* connu pour sa fidélité absolue à Abdülhamid, et très froid vis-à-vis de CUP envoya un télégramme au mufti pendant les événements et ordonna qu'on explique à la population que ce mouvement était légitime. Cependant, ceux qui ont signalé le télégramme aux Unionistes (y compris le mufti probablement) se sont plaints de l'attitude du *Vali*, et les Unionistes qui ont traité l'ordre donné par celui-ci dans leurs journaux locaux, ont déclaré qu'Ali Ömer Bey était un « héritier de despotisme » et ils ont provoqué l'opinion publique contre lui¹⁷⁶. Lorsque le Sultan Reşat est monté sur le trône, le *Vali* a prononcé un discours sur ses joies de la protection de la monarchie constitutionnelle dans la place de la province, il a ensuite signalé sa loyauté à Istanbul dans un télégramme comprenant les signatures de 26 notables¹⁷⁷. Même dans les journaux de cette période, comme le *Vali* unioniste de Sivas, Mustafa Vefik Bey a collecté des fonds pour le monument de « guerriers de liberté »¹⁷⁸ on a transféré les rumeurs que, le *Vali* Ali Ömer Bey aurait également collecté des fonds pour le monument et lui-même aurait fait don de 540 *kuruş*. Cependant, malgré tous ses efforts, il semble que le *Vali* fut relevé de ses fonctions en 1909 « par nécessité » puis a été parti à la retraite¹⁷⁹.

¹⁷⁶ M. Ziyaeddin Demircioğlu, *Kastamonu'da Meşrutiyet Nasıl İlan Olundu*, Kastamonu: Doğrusöz Matbaası, 1961, p. 42-63.

¹⁷⁷ Mustafa Eskici, *Kastamonu Valileri (1838-2000)*, Ankara: Kastamonu Valiliği İl Özel İdare Müdürlüğü Yayınları, 2000, p. 69-70.

¹⁷⁸ CBOA., *Dahiliye, Mektubi Kalemi*, 2810-26, 21.04.1327 (H)

¹⁷⁹ CBOA., *Meclis-i Vükela Mazbataları*, 129-59, 23.06.1327 (H)

Le deuxième gouvernement de l'ancien *Vali* Hüseyin Hilmi Pacha qui a été nommé grand vizir après une telle crise qui est une source majeure de traumatisme pour les Unionistes, a fait des efforts dans le but de surveiller l'application des lois face aux revendications radicales du Chambre des Députés et des Unionistes. Bien entendu, les effets de cette situation ne se limitaient pas à Istanbul, mais s'étendaient aussi profondément aux administrateurs provinciaux. Pour cette raison, le reflet des incidents du 31 Mars dans les provinces et des incidents d'Adana dans ce processus avaient trouvé amplement d'espace dans le nouveau Programme gouvernemental de Hüseyin Hilmi Pacha¹⁸⁰. Après avoir partagé les promesses de ce programme selon lesquelles la paix serait assurée, les criminels seraient punis de la manière la plus sévère et l'enquête serait renforcée sur les événements et si nécessaire les *valis* et les *mutasarrıfs* seraient retirés de leur fonction ; il avait demandé que les *valis* doivent travailler « de façon honnête » sans être sous la coupe des personnes et des partis.

Malgré l'attitude apaisante de Hüseyin Hilmi Pacha, il est remarquable que le mode de fonctionnement du Chambre des Députés (en particulier les députés unionistes) ait été extrêmement radical et agressif. L'atout le plus important utilisé par la Chambre des Députés dans ce processus était la destitution et le traitement de retraite des *valis* qu'elle considérait comme « des hommes de période précédente » en charge. Bien que les fonctionnaires attachés au Ministère de l'Intérieur, aient commencé à recevoir un salaire relativement régulier sous la Seconde Monarchie constitutionnelle, les salaires de hauts fonctionnaires civils ont été considérablement réduits lors des négociations budgétaires; cependant, l'adoption incontestée et immédiate des budgets exigés pour l'autorité militaire a suscité une grande controverse¹⁸¹. Au cours des discussions, il a été révélé que les administrateurs provinciaux avaient été contraints de s'adresser au Ministre de l'Intérieur pour améliorer leurs salaires, sans obtenir de résultats positifs. À tel point qu'un haut responsable du même niveau recevait un autre traitement au Ministère de l'Intérieur, un autre montant au Ministère de la Justice et un autre au Ministère des Finances. Les fonctionnaires qui travaillaient avec Cavit Bey, l'une des personnalités les plus influentes du Comité d'Union et Progrès, avaient le salaire le plus élevé, en raison de sa position privilégiée pour avoir occupé le poste de Ministre des Finances¹⁸².

¹⁸⁰ *Takvîm-i Vekayi*, 19 mai 1325, No° 228, p. 16-19.

¹⁸¹ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:72, 3 Mai 1325, I : p. 418-453.

¹⁸² Ali Fuad Türkgeldi, *Görüp İşittiklerim*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1984, p. 45-46.

En pratique, les *valis* limogés seraient soumis à une pension de disponibilité jusqu'à ce qu'ils soient renommés ou retirés. Après le budget du Ministère de l'Intérieur, le deuxième problème traité par la Chambre des Députés était ces salaires d'expropriation. Rappelant les irrégularités commises à l'époque d'Abdülhamid II, Hüseyin Hilmi Pacha a été soumis à de fortes pressions pour ne pas verser de salaire aux *valis* comme l'ex-*Vali* de Kastamonu, Fuat Bey et l'ex-*Vali* de Trabzon, Ferit Pacha qui ont été empêchés de recevoir leur salaire pendant un certain temps¹⁸³. Cependant, Hüseyin Hilmi Pacha a intervenu par la décision du Conseil des Ministres déclarant que les droits de ces personnes ne pouvaient pas être usurpés, car il n'y avait ni loi ni ordonnance de justice à leur propos. De ce fait, on a décidé de payer leurs salaires mais de les traiter de façon mesurée¹⁸⁴. Cette décision a provoqué une indignation dans la Chambre des Députés et on s'est posé la question « Comment avez-vous alloué un salaire à ces hommes dont la gloire de corruption était si claire? » et une question parlementaire écrite a été déposée au bureau de Grand Vizir¹⁸⁵.

D'autre part, malgré les problèmes rencontrés lors de la poursuite des brigands à Izmir, la non-arrestation de la bande de Çakırcalı et les problèmes vécus par la population d'Izmir, des attaques contre le vieux *Vali* d'Izmir, Rauf Pacha, ont commencé d'abord via la presse ensuite via la Chambre des Députés. En fait, le Grand Vizir Hüseyin Hilmi Pacha a été critiqué pour expliquer pourquoi il gardait toujours le *Vali* d'Izmir, puis soumis à une autre question parlementaire¹⁸⁶. Le *Vali* Rauf Pacha a dû être relevé de ses fonctions dans un délai d'un mois après les discussions.

Le conflit en cours entre la Chambre de Députés et le Conseil des Ministres a été finalement résolu par l'adoption du Parlement de Législation sur l'Exécution de Réorganisation à faire dans les Établissements étatiques (*Devairde İcrası Mutasavvur Olan Tensikat Nizamname-i Layihası*)¹⁸⁷. Dans l'article 7 de la Législation, il est prévu que les fonctionnaires licenciés reçoivent un traitement mais dans le article 10, il a été indiqué que les fonctionnaires dont le comportement mauvais a été constaté à la suite de l'enquête sont immédiatement révoqués sans traitement ni indemnité. En outre, selon l'article 15, ces fonctionnaires qui ont été démis de leurs fonctions sans

¹⁸³ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:44, 9 Mars 1325, II : p. 388-393.

¹⁸⁴ CBOA., *Meclis-i Vükela Mazbataları*, 122-61, 29.11.1326 (H)

¹⁸⁵ Türkgeldi, p. 24.

¹⁸⁶ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:9, 29 Decembre 1324, I : p. 122 et İ:12, 1 Janvier 1324, I : p. 194-198.

¹⁸⁷ CBOA., *İrade, Kanun ve Nizamât*, 6-5, 12.06.1327 (H)

traitement, n'a pas été en mesure d'exercer des recours légaux contre la décision. En effet, nous pouvons facilement citer les articles 10 et 15 qui constituent la raison pour laquelle les *valis*, les *mutasarrifs* et en particulier les *kaymakams* ont tellement peur de l'application de la destitution.

Hüseyin Hilmi Pacha avait un autre problème à régler : les incidents d'Adana. Comme indiqué précédemment, le consulat britannique considérait que Mehmet Asaf Bey, le *Mutasarrif* de Cebel-i Bereket en était responsable et faisait la pression à Istanbul pour que les sanctions nécessaires lui soient imposées. Mehmet Asaf, qui a expliqué le processus en détail avec ses documents¹⁸⁸ est jugé devant la cour martiale à la suite de pressions étrangères et de la perte du soutien du gouvernement. Il est pourtant acquitté car il n'existe aucune preuve de responsabilité. À la suite de l'acquittement, la pression du consulat s'est accrue et le Grand Vizir a ordonné l'arrestation du *mutasarrif* malgré la décision de la cour martiale. Toutefois, le *Vali* d'Adana, Babanzade Mustafa Zihni Pacha, a critiqué cet ordre au motif qu'il était illégal et de ce fait il ne l'a pas appliqué. Pour cette raison, Mustafa Zihni Pacha a été démis de ses fonctions et Cemal Pacha, interprété comme l'un des membres de la « triumvirat » du CUP, a été nommé *vali* dans la région. La cour martiale qui a été rétablie pour juger à nouveau le *Mutasarrif* en prenant la volonté du Sultan, se désintègre sans la conclusion qu'un accusé acquitté ne sera pas jugé pour le même crime. Le commandant de la région, Mehmet Ali Pacha, a alors mis Cemal Pacha devant le fait accompli en déclarant que l'incident est devenu compliqué par l'administration locale et Mehmet Asaf Bey a été libéré pour se rendre où il voulait.

Le gouvernement dirigé par le Grand Vizir İbrahim Hakkı Pacha était en grande partie un « gouvernement unioniste », car beaucoup d'éminents unionistes (Talat Bey, Cavit Bey, Rifat Paşa et Mahmut Şevket Paşa qui ne faisant pas partie du parti mais il en était proche) siégeaient dans le cabinet. Dans ce contexte, dans le Programme gouvernemental¹⁸⁹ annoncé par İbrahim Hakkı Pacha, il a été indiqué que le document serait remis à l'Assemblée dès que possible après que la Loi relative à l'Administration de Province, demandée par les unionistes, aurait été organisée sous forme de projet de loi. En outre, le Grand Vizir annonçait que les dépenses seront engagées pour le bon fonctionnement du mécanisme de gouvernance provinciale.

¹⁸⁸ Mehmet Asaf, p. 51-62.

¹⁸⁹ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:29, 11 Janvier 1325, I : p. 617-620.

En effet, on peut dire que pendant cette période, l'administration des provinces a reçu une importance particulière, la structure administrative et les fonctionnaires ont été particulièrement concernés et la communication entre le gouvernement central et les provinces a été considérablement renforcée. L'un des indicateurs concrets en est le nombre d'envois postaux et télégraphiques entre les provinces et Istanbul. Le nombre de lettres de sceau officiel est passé à 6 657 323 en 1911, alors qu'il était 5 800 312 en 1908. De même, en 1908, 148 115 télégrammes appartenant à des administrations générales ont été envoyés et ce nombre a augmenté 67% sous le gouvernement d'Ibrahim Hakkı Pacha, pour atteindre 247 991¹⁹⁰. Les chiffres ont tendance à diminuer de manière significative depuis la date du retrait du gouvernement d'Ibrahim Hakkı Pacha.

Dès son entrée en fonction, Ibrahim Hakkı Pacha a traité les administrateurs provinciaux, en particulier les hauts responsables civils. C'est la raison pour laquelle il a appliqué la grande majorité de la destitution dans le Ministère de l'Intérieur lors de son mandat. En 1910, en moins de deux mois, 17 924 fonctionnaires, dont 3 865 du Ministère de l'Intérieur, furent soumis à la destitution¹⁹¹. Il ne faut pas oublier qu'il s'agissait de la plus grande montante de réorganisation jamais appliquée. Il est entendu qu'on n'a pas hésité à intervenir au nom de l'administration provinciale même dans la vie privée des *valis*. Par exemple, le *Vali* de Thessalonique a reçu un télégramme d'avertissement de la Sublime Porte à la suite d'une plainte selon laquelle il soulevait des problèmes entre différentes *millets* avec une approche ethnicisée. Dans le télégramme, les *valis* ont été avertis qu'ils devaient agir avec respect et de manière appropriée (même s'ils n'étaient pas musulmans), pour les croyances de la région qu'ils gouvernent¹⁹². La situation était la même à Bagdad, de l'autre côté de l'Empire. En raison de cet avertissement, le *Vali* de Bagdad a été averti d'aller régulièrement à la prière du vendredi et de ne pas interrompre ses devoirs religieux¹⁹³. Les non-musulmans ne seraient pas dispensés de cours de religion à Darülfünun, car ils pourraient être nommés dirigeants dans des endroits où les musulmans étaient majoritaires. Dans sa mémoire, İsmail Hakkı Sunata a noté que les Arméniens de Konya avaient plus de succès que les musulmans dans les cours sur la religion

¹⁹⁰ Posta ve Telgraf Nezareti, *1330 Sene-i Maliyesine Mahsus İstatistik*, Dersaadet: Mahmut Bey Matbaası, 1333, p. 9,27.

¹⁹¹ CBOA., *Bab-ı Ali Evrak Odası*, 3706-277886, 08.02.1328 (H) et 3751-281272, 08.04.1328 (H)

¹⁹² CBOA., *Dahiliye, Mütenevvia*, 1/6-47, 17.11.1328 (H)

¹⁹³ CBOA., *Dahiliye, Mütenevvia*, 2/6-4, 12.05.1329 (H) voir l'annexe n°8 et İrtem, p. 386.

islamique tels que le fiqh dans l'université en raison de leur profonde formation religieuse¹⁹⁴.

Il est parfois possible de trouver la précédente idée repoussant les limites aux quatre coins de l'Empire : « Les fonctionnaires de l'État doivent servir la population de la meilleure façon qu'ils puissent faire ». Il est difficile toujours de dire qu'ils ont trouvé une solution à cause de leurs dimensions excessives. Le fait que les officiers qui sont allés au Yémen pour travailler portaient le grand turban blanc sur la tête, tout comme les imams de la région, n'a pas créé d'effet positif parmi la population, mais les a plutôt rendu ridicules¹⁹⁵. İbrahim Bey, qui a été nommé *Vali* de Thessalonique uniquement en raison de sa mission au sein de la cour d'appel provinciale et d'être l'un des notables les plus connus de la région, ne connaissait aucune langue étrangère, alors que la plupart de grands États étrangers avaient ouvert un consulat à Thessalonique. Les *mutasarrıfs* et les *kaymakams* qui travaillaient avec lui étaient ridiculisés chaque jour devant les consuls¹⁹⁶. Mazhar Bey, un ancien Unioniste qui connaissait la région, a été nommé au Kosovo; mais la politique du *Vali*, qui visait à créer de nouvelles taxes sous le nom « octroi » pour résoudre les problèmes de financement locaux, provoqua des rumeurs selon lesquelles même la barbe et l'œuf seraient taxés dans la région. C'est ainsi que l'on a brûlé l'étincelle attendue pour le début de la grande Rébellion albanaise¹⁹⁷.

L'une des politiques les plus en vue du gouvernement d'Ibrahim Hakkı Pacha visant à calmer la tourmente en Albanie était la visite du Sultan Reşat dans les Balkans. Les héros invisibles derrière la réussite de ce voyage sans problème majeur étaient encore une fois les administrateurs provinciaux. Le *vali* personnellement assumait l'entière responsabilité du Sultan. Lorsqu'il passait dans une autre province, le *vali* transférait cette responsabilité à l'autre *vali* par une cérémonie officielle. Des milliers d'Albanais dans les provinces voisines ont pu être retrouvés dans les discours du Sultan Reşat grâce au *Mutasarrıf* de Prizren qui distribuait de la nourriture pendant 5 jours¹⁹⁸. Halit Ziya (Uşaklıgil), secrétaire en chef de palais impériale à l'époque, mentionne également que les administrateurs provinciaux ont fait un très bon travail

¹⁹⁴ İ. Hakkı Sunata, *İstibattan Meşrutiyete Çocukluktan Gençliğe*, İstanbul: Türkiye.İş Bankası Kültür Yayınları, 2006, p. 312.

¹⁹⁵ Mahmut Celaleddin Bey, p. 84.

¹⁹⁶ Uzer, p. 232-235.

¹⁹⁷ Cemaleddin Efendi, p. 20.

¹⁹⁸ Erik Jan Zürcher, *The Young Turk Legacy and Nation Building*, London: I.B. Tauris, 2010, p. 90.

pendant la visite¹⁹⁹. On estime que de 50 000 à 100 000 Albanais ont participé à la prière du vendredi du Sultan Reşat, bien que le *Vali* du Kosovo, Halil Pacha, ait arrêté des milliers d'Albanais sur la route avec des mesures extraordinaires. Voire plus, Ibrahim Hakkı Pacha, qui a prononcé un grand discours après la prière au nom du Sultan, n'a pas pu être traduit en albanais car il n'y avait personne pour le traduire en albanais dans le cortège et le public n'a rien compris de ce que le Grand Vizir a harangué. Tout de même, cette organisation extraordinaire a eu un impact sur tout le monde et les Albanais ont salué le Sultan Reşat en foule dans son retour, criant « Baba » (père) en turc²⁰⁰.

B- L'Empire d'une guerre à l'autre : crises cumulatives qui se manifestent

Le gouvernement de Sait Pacha qui avait été mis en place pour remplacer le gouvernement d'Ibrahim Hakkı Pacha déboussolé lors de la Guerre de Tripoli comptait un grand nombre d'Unionistes. Ce fait s'est toujours fait sentir au nom des provinces pendant son mandat. Dans le Programme gouvernemental de Sait Pacha²⁰¹ il a été promis que la Législation sur l'Administration provinciale considérée comme l'héritage du gouvernement d'Ibrahim Hakkı Pacha, serait mise en œuvre après les changements nécessaires. Sait Pacha, qui a déclaré que, conformément au principe de décentralisation dans les provinces, les personnes qualifiées seront nommées aux postes d'administration provinciale. Sous l'influence du choc créé par la Guerre de Tripoli, il a souligné que la communication serait assurée à tout moment par la ligne télégraphique pour atteindre les provinces même les plus éloignées de l'Empire.

On voit qu'en prenant le pouvoir de ce gouvernement, les administrateurs provinciaux, qui entretiennent des relations étroites avec certains Unionistes, ont dressé un profil de *vali* très fort qui peut également dépasser ses pouvoirs. Comme les *valis* qui ont contourné le Ministère de l'Intérieur pendant le règne d'Abdülhamid II du fait des nécessités administratives et ont envoyé des télégrammes directement à Yildiz, les *valis* unionistes informaient non pas le Ministère de l'Intérieur mais le Centre général du Comité à Thessalonique lors des nominations²⁰². Hüseyin Kazım (Kadri)

¹⁹⁹ Uşaklıgil, p. 485-487 et 498.

²⁰⁰ Murat Bardakçı, "Ben Olsaydım Cuma Namazını 20 Kilometre İleride Kıldım", *Hürriyet*, 17 Ekim 1999.

²⁰¹ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:3, 5 Octobre 1327, I : p. 19-21.

²⁰² Ahmet Hilmi Kalaç, *Kendi Kitabım*, Yeni Matbaa, 1960, p. 86-87.

Bey était l'un des plus connus des administrateurs provinciaux presque intouchables grâce au pouvoir que lui conférait le statut de membre du CUP. Hüseyin Kazım, qui s'est mis en colère contre le fonctionnement très lourd du mécanisme de l'État pendant son mandat de *mutasarrıf*, a accéléré le processus par une série d'actions illégales en recourant à des moyens coercitifs, forcés et oppressifs, et a déclaré à ceux qui le lui demandaient : « Je n'ai demandé à quiconque d'une fonction publique. Je n'étais pas au service du gouvernement jusqu'à maintenant, je ne connais pas la législation ni réglementation. Mais il y a une chose que je sais : c'est de donner à chacun son droit²⁰³. » Avec le pouvoir politique du *Vali*, il a montré la méthode qu'il utiliserait pour donner à chacun « ses droits ».

La publication du mémorandum de *Halaskar Zabitan*, organisation armée, proche de l'Entente libérale, a mis fin au mandat de neuf mois et demi de Sait Pacha, relativement long (!). L'ancien Commandant et *Vali* Gazi Ahmet Muhtar Pacha a été nommé grand vizir. La politique du nouveau Grand Vizir se montrait dans le Programme gouvernemental²⁰⁴. Dans ce dernier, on dit que les officiers n'auront pas de position ni d'attitude politique autre que celle de voter individuellement au moment des élections. Il a été souligné que pour réussir dans la fonction publique, il ne faut participer à aucun parti politique. En outre, il a été également signalé que si les lois, adoptées sous la forme de lois provisoire au cours de périodes précédentes, ne respectaient pas la procédure de la monarchie constitutionnelle elles seraient immédiatement abolies.

Il est entendu que les gouvernements qui avaient déclaré des programmes gouvernementaux ayant subi de telles transformations radicales marquaient le début d'un gouvernement dans lequel les administrateurs provinciaux seraient très mal à l'aise. En fait, dès que le gouvernement de Gazi Ahmet Muhtar Pacha est arrivé au pouvoir, sous la pression de l'Entente libérale, de nombreux *valis*, *mutasarrıfs* et *kaymakams* ont été renvoyés en raison de « nécessité absolue » sans poser de question. À ce stade, la demande des *valis* unionistes qui étaient incapables d'assumer un tel traitement en raison de leur fierté ont été rejetés par le Centre général du Comité qui leur a demandé de se patienter et de protéger leurs compétences existantes jusqu'à ce

²⁰³ Hüseyin Kâzım Kadri, *Meşrutiyet'ten Cumhuriyet'e Hatıralarım*, İstanbul: Dergâh Yayınları, 2018, p. 119,123.

²⁰⁴ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:43, 17 Juillet 1328, I : p. 533-534.

que la nouvelle du renvoi vienne²⁰⁵. Parce que dans des endroits comme la province d'Aydın, où l'ordre public posait un grave problème, les *valis* libéraux pouvaient coopérer avec les représentants du CUP. Par exemple, le fils de Gazi Ahmet Muhtar Pacha, le *Vali* Mahmut Muhtar Pacha, s'est adressé à Giritli Raşit Bey, le représentant du CUP de la région, parce qu'il n'avait pas assez de pouvoir de gendarmerie pour suivre les insurgés et a demandé de l'aide auprès de lui et de son parti. Raşit Bey a rassemblé un groupe de volontaires pour le *Vali* et le nouveau détachement unioniste formé était dirigé par Mahmut Muhtar Pacha lui-même pour poursuivre les bandits²⁰⁶.

On peut dire que la politique du gouvernement de Kamil Pacha, nommé Grand Vizir après Gazi Ahmet Muhtar Pacha sous la pression de *Halaskar Zabitan*, était plus rigide que celle de Muhtar Pacha. En fait, il est entendu que le gouvernement du Kamil Pacha a tenté de casser le pouvoir unioniste dans le mécanisme administratif. Dès que Kamil Pacha est arrivé au pouvoir pour la deuxième fois, les plus importants administrateurs provinciaux unionistes (apparemment, il n'a pas osé Talat Bey) ont été emprisonnés dans l'Escadron Bekir Aga. Hüseyin Kazım (Kadri) Bey faisait partie des *valis* emprisonnés²⁰⁷. Ceux qui ont été promus tôt dans la fonction de gouverneur de département comme Hamit Bey, le *Mutasarrıf* de Tokat ont été immédiatement licenciés pour avoir soupçonné l'existence du lien avec le CUP et ont même été contraints de démissionner de leur profession²⁰⁸. Ceux qui ont lutté pour ne pas être renvoyés, comme Musa Kazım Bey, le *Mutasarrıf* de Kozan, ont écrit un joli formulaire à l'attention des centres de CUP, qui résumait tout ce qui se déroulait: « Les agents administratifs ne sont pas des minarets, ils sont comme des peupliers. Je présente que je me suis retiré du Comité et que je soumetts au vent politique du Cabinet²⁰⁹. »

Alors que le « pouvoir de supervision » du Comité d'Union et Progrès prenait fin, la question de l'administration provinciale se transformait en une guerre de pouvoir. Le CUP a lancé une guerre de licenciement de la branche militaire à la suite du passage du régime civil sous le contrôle de Kamil Pacha. Par cette guerre, le CUP

²⁰⁵ İrtem, p. 375 et Toros, p. 61.

²⁰⁶ CBOA., *Dahiliye, Muhaberat-ı Umumiye İdaresi*, 7/2-13, 06.07.1328 (H). Pour les détails de l'événement : Halil Dural, *Bize Derler Çakırca: 19 et 20. Yüzyılda Ege'de Efeler*, İstanbul: Tarih Vakfı Yurt Yayınları, 2005, p. 275.

²⁰⁷ Kadri, p. 178.

²⁰⁸ Halit Eken, *Bir Mülki Mücadele Valisi ve Anıları: Kapancızade Hamit Bey*, İstanbul: Yeditepe Yayınevi, 2008, p. 17-19.

²⁰⁹ Kalaç, p. 76.

demandait du gouvernement par le biais de du Ministre de la Guerre le licenciement de nombreux *valis* en raison de leur « situation indésirable et leur impuissance ». Face à cette attitude la réaction de Kamil Pacha était inattendue et il a décidé de fermer toutes les branches du Comité²¹⁰. En outre, avec un autre moyen, afin de prévenir des conflits tels que ceux de l'Est, Kamil Pacha a commencé à envoyer des délégations extraordinaires pour superviser les provinces au lieu de mettre en œuvre des projets de développement. Les délégations étaient habilitées à renvoyer même le *vali* dont elles avaient vu une erreur, comme si tous les problèmes étaient causés par le *vali* et son entourage²¹¹.

Contrairement à la croyance populaire, Kamil Pacha, connu comme un ancien « Pacha de la Sublime Porte » ne semble pas être proche d'un vaste réseau de gouvernements locaux et d'une décentralisation renforcée. On peut faire valoir qu'il s'agit là de la compréhension sous-jacente des commissions de contrôle extraordinaires établies en plus du contrôle hiérarchique du centre. De plus, Selim Ali Selam, la Maire de la Ville de Beyrouth, a déclaré qu'il n'a pas coopéré avec un certain nombre de personnes qui souhaitaient quitter l'Empire par la rébellion grâce au soutien de la France, mais il a établi une association soutenue par le *vali* pour demander à Istanbul de parler des problèmes sérieux locaux et de résoudre la situation actuelle. Cependant, ils n'ont reçu aucun soutien du gouvernement Kamil Pacha²¹² dit libéral. Parce qu'un certain nombre de décisions décentralisées prises sous la pression de l'Entente libérale pourraient être contrecarrées par la résistance des administrateurs provinciaux. Par exemple, certains administrateurs provinciaux qui pensent que les privilèges linguistiques accordés aux Albanais entraîneront une rupture plus grave, faisaient de leur mieux pour laisser la décision du gouvernement inactive et même convainquaient les notables de la région d'écrire des lettres indiquant qu'ils n'avaient pas besoin de telles libertés linguistiques dans leurs régions et de les envoyer par télégramme au Ministère de l'Intérieur²¹³.

Pulutlu Halil Efendi, membre du CUP, d'origine Elazığ et partageant des informations intéressantes sur la période de Kamil Pacha dans les souvenirs qu'il a écrits, déclare que la quasi-totalité des administrateurs provinciaux de la ville avaient

²¹⁰ *Bahaeddin Şakir Bey'in Bıraktığı Vesikalara göre İttihat ve Terakki*, Milliyet, 31 Decembre 1934.

²¹¹ CBOA., *Meclis-i Vükela Mazbataları*, 123-13, 09.12.1336 (H)

²¹² Selim Ali Selam, p. 94-96.

²¹³ İrtem, p. 139.

été démis de leurs fonctions jusqu'aux élections de 1912, appelées « élections à matraques », et que les *kaymakams* et les directeurs de canton libéraux nouvellement nommés ont organisé une propagande haineuse afin d'éliminer les candidats et les électeurs de CUP²¹⁴. Halil Efendi a écrit que pendant ce temps, Cemal Bey qui a été nommé comme le *Vali* de Mamuretülaziz et Mithat Bedirhani, comme le *Mutasarrıf* de Dersim dès leur arrivée au pouvoir, ils ont démis les fonctionnaires unionistes de leurs postes. Il a aussi partagé un souvenir intéressant de sa capture et de son transfert à la cour martiale : Halil Efendi, accusé de soutenir la révolution arménienne, a été interrogé par le chef de la police d'origine arménienne, Artin Efendi, sur l'ordre du *Vali* Cemal Bey, avant qu'il ne soit déféré à la cour martiale. Artin Efendi, qui a cessé d'interroger et s'est immédiatement rendu chez le *Vali* sur ordre, a déclaré à Halil Efendi qu'il avait été libéré. Alors qu'il y a quelques minutes Halil Efendi était une personne confrontée, démise de ses fonctions, confisquée et même prévue d'être envoyé à la cour martiale. En fait, tout a été renversé par un télégramme qui est arrivé dans la province portant sur le fait que Kamil Pacha a démissionné de force après le coup d'État contre la Sublime Porte et que Talat Bey est devenu Vice-ministre de l'Intérieur. Ainsi, les détenus ont été libérés brusquement, les branches du Comité d'Union et Progrès ont été rouvertes et les biens confisqués ont été restitués. Le *Vali* Cemal Bey, qui a dû renoncer à toutes ses politiques, a également démissionné non pas en digérant la situation²¹⁵. Il semble qu'un changement de gouvernement momentané puisse renverser l'ensemble des rapports de force, tant dans le centre qu'à la province.

Le gouvernement de Kamil Pacha a été contraint de démissionner avec une arme sur la tête après un coup d'État appelé « *Bab-ı Âli Baskını* » (Raid sur la Sublime Porte) auquel ont participé un certain nombre de civils et d'officiers appartenant au personnel dirigeant du Comité d'Union et Progrès. Mahmut Şevket Pacha a été nommé comme Grand Vizir dans l'espoir de trouver une solution aux soulèvements arabes en raison de son origine arabe. Bien qu'il ne soit pas unioniste, il les avait aidés dans des situations difficiles. Bien que Gazi Ahmet Muhtar Pacha soit un grand vizir d'origine militaire, l'approche de Mahmut Şevket Pacha en matière de l'administration était plus despotique. Même lorsque Pacha a créé son cabinet, il est entendu qu'il n'a même pas

²¹⁴ (Pulutlu) Halil, *Pulutlu Halil Efendi Hayatı ve Hatıraları*, Yurdal Demirel (ed.), Elazığ: Manas Yayıncılık, 2006, p. 119.

²¹⁵ (Pulutlu) Halil Efendi, p. 120-123.

pris la peine d'expliquer le programme du gouvernement. Cependant, l'adoption de la Loi tant attendue sur l'Administration générale des Provinces avec une décision urgente et de façon provisoire, malgré une opposition forte dans le Conseil des Ministres a été possible grâce à l'influence de ladite attitude autoritaire de Pacha.

Par exemple, l'Association de la Marine qui a été créée pour réhabiliter les forces navales presque hors d'usage sous le règne d'Abdülhamid II, a été établie pour recueillir des dons du public et en particulier des fonctionnaires. De *kaymakam* à *vali*, chaque rang d'administrateurs provinciaux semblent y participer autant que possible. En fait, Hilmi (Uran) Bey déclare que, malgré avoir dépensé beaucoup d'argent dans une grande ville mais reçu un salaire très faible et irrégulier, il a fait don de son dernier épargne à l'Association de la Marine, en tant que *kaymakam*, prenant le risque de rester sans sou²¹⁶. Afin d'accroître l'aide financière apportée à l'Association, certains *valis* ont commencé à collecter des dons auprès du public comme dîme, d'autres ont pris des mesures pour répartir équitablement le fardeau des dons, certains sont devenus marginalisés et ont tenté de collecter des dons par la force²¹⁷. Cette attitude despotique venait d'une certaine mesure du gouvernement ; peu de temps après le début de la mobilisation, le don à l'Association a été transformé en assistance obligatoire et tous les fonctionnaires provinciaux ont été contraints d'aider la marine proportionnellement à leurs salaires²¹⁸.

Comme nous verrons dans le chapitre suivant, sous le gouvernement de Mahmut Şevket Pacha, nous voyons quelques-uns des rares exemples dans lesquels la décision de l'administration civile est appliquée face au non-règlement des conflits de concurrence et de compétences de celle-ci avec l'armée. L'une d'entre elles, peut-être même la plus importante, était la mise en œuvre de la Loi provisoire sur l'Administration générale des Provinces. Par conséquent, on voit que les *valis* des lieux où les problèmes administratifs sont communs soutiennent Mahmut Şevket Pacha. Par exemple, le *Vali* d'Erzurum, Reşit Bey, a écrit dans sa lettre à Mahmut Şevket Pacha qu'il avait entendu des rumeurs selon lesquelles Pacha aurait été contraint de démissionner et que le Prince Sabahattin aurait été invité à être nommé grand vizir. Il a demandé à Pacha de ne pas penser à démissionner et de faire ce qui est nécessaire

²¹⁶ Uran, p. 33-35.

²¹⁷ Nadir Özbek, *Osmanlı İmparatorluğu'nda Sosyal Devlet*, İstanbul: İletişim Yayınları, 2016, p. 302-303.

²¹⁸ CBOA., *Dahiliye, Evrak Odası Kalemî*, 10-83, 25.05.1331 (H)

immédiatement pour ceux qui avaient propagé ces rumeurs²¹⁹. En fait, si un gouvernement à changer apportait un grand changement idéologique tel qu'accepter la ligne du Prince Sabahattin, cela signifierait que les *valis* comme Reşit Bey, qui étaient proches de CUP, seraient dysfonctionnels ou même révoqués. La Loi provisoire sur l'Administration générale des Provinces de 1913 est suffisamment importante d'être examinée pour faire l'objet d'une thèse indépendante. Au sens le plus large, il s'agit d'un arrangement juridique important qui a permis de créer une certaine stabilité dans la vie professionnelle des fonctionnaires, empêchant toute nomination arbitraire et certaines procédures extra-judiciaires administratives. La Loi provisoire a créé un ordre dans la vie professionnelle des *valis*²²⁰. Cependant, il sera exagéré de dire que cette Loi provisoire a permis de résoudre les problèmes dans une large mesure et que les *valis* trouvent une grande liberté dans le mécanisme administratif en prenant grand soin des affaires.

Il est approprié de parler d'un problème qui a provoqué ce résultat et qui s'est transformé en une crise particulièrement grave au temps du gouvernement de Mahmut Şevket Pacha : le problème de ne pas pouvoir trouver un *vali* pour nommer... Il est entendu que le problème de l'absence de *vali* et de *mutasarrıf* à nommer aux provinces est l'une des questions qui préoccupent le plus les hommes d'État. Peut-être serait-il plus juste de formuler la question et de rechercher les réponses comme suivantes : n'y a-t-il pas beaucoup de candidats au poste de *vali* à nommer dans l'Empire, ou les personnes possédant les qualifications requises refusaient-ils à être nommées à n'importe quelles provinces de l'Empire ?

Puisque la déclaration de nomination à faire à une personne appartenant à la classe militaire dans la structure étatique de l'Empire ottoman était sans aucun doute un ordre, elle aurait dû le mettre en pratique sans poser de question. La notification à adresser à une personne appartenant à la classe d'ouléma est valable à condition que son consentement soit obtenu. Après qu'elle l'accepte elle-même, conformément à la procédure, la nomination pouvait être effectuée par l'autorité religieuse. Quant à la classe appelée l'administration civile (*Mülkiye*) qui comprend les administrateurs provinciaux, il n'y avait aucune règle particulière. On constate qu'il existe un statut ambigu entre les classes militaire et scientifique. Comme le montrent les documents

²¹⁹ CBOA., *Bab-ı Ali Evrak Odası*, 4157-311721, 16.04.1331 (H), voir l'annexe no°9.

²²⁰ Kalaç, p. 91.

archivistiques et les récits de vie des administrateurs provinciaux, les nominations leur sont parfois demandées et faites selon leurs opinions ; parfois elles sont pratiquées sans qu'on leur demande et sans leur opinion, Dans ce cas, il se peut qu'ils apprennent leur nomination dans les journaux ou de leurs amis. De même, lorsqu'un *vali* demande un changement de poste ou une grâce, le gouvernement l'acceptait parfois avec respect et refusait parfois pour le forcer à continuer. Bien que ce ne soit pas toujours une règle valable, il peut être nécessaire de demander la conformité des administrateurs provinciaux pour les nommer.

Le fait que les puissants hommes d'État qui ont profité de cette situation facultative ne toléraient pas leur nomination aux provinces ou aux régions troublées de l'Empire, n'était sans doute pas propre seulement au Cabinet de Mahmut Şevket Pacha. À l'époque du Tanzimat, Ali Pacha avait très peur d'être nommé comme *vali* dans une province et rejetait constamment les propositions qui lui étaient faites. De même, Ahmet Cevdet Pacha, un grand érudit, mentionne qu'il n'avait accepté sa nomination au Monténégro avec le statut de « fonctionnaire spécial » qui lui donne l'autorité de *vali* que parce qu'il avait promis plus tôt²²¹.

De nombreux *valis*, tels que Halil Ethem Bey, le *Vali* et le Maire d'Istanbul sous la Seconde Monarchie constitutionnelle, ne pouvaient pas exécuter une politique « passer au travers » donc ils démissionnaient parce que la situation économique ne convenait pas à l'administration et que la Loi sur l'Administration des Provinces attendue n'était pas encore publiée²²². À une époque où les Balkans étaient mêlés de guerres et de révoltes en 1912, le Conseil des Ministres ne pouvait pas trouver un *vali* pour le nommer à Thessalonique, qui était l'une des plus grandes villes de l'Empire. Le seul nom qui vient à l'esprit des ministres était Hüseyin Kazım (Kadri), mais ce dernier faisait « le marchandage » en déclarant qu'il n'accepterait que le mandat du *vali* d'Izmir libéré par Celal Bey qui pourrait être nommé à Thessalonique²²³. Même İbrahim Hakkı Pacha, nommé grand vizir dans une période difficile, a été appelé par sa mère à refuser d'accepter cette mission pour ne pas « être l'un des fossoyeurs de l'Empire »²²⁴.

²²¹ Ahmed Cevdet Paşa, *Ma'rûzât*, İstanbul: Babıali Kültür Yayıncılığı, 2010, p. 52-53.

²²² Aziz Ogan, "Halil Edhem" dans *Halil Edhem Hatıra Kitabı*, Ankara : Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2013, vol. II, p. 393.

²²³ Cavid Bey, *Meşrutiyet Ruznâmesi*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2014, vol. I.: p. 298-299.

²²⁴ Findley, p. 199.

Examiner la difficulté de ne pas trouver le *vali* à nommer aux yeux des *valis* eux-mêmes est également très important pour pouvoir effectuer une analyse expédiente. Parce qu'il y a aussi un *habitus*, selon le terme utilisé par Bourdieu, qui affecte les décisions des individus et leurs mouvements sociaux. Par exemple, une personne non-locale qui souhaitait occuper un poste de *vali* dans l'une des provinces de l'Est ou qui acceptait de travailler dans cette province-là serait exposée aux commérages négatifs créés par son propre environnement et par d'autres fonctionnaires à tel point qu'elle pouvait démissionner sans pouvoir supporter la pression sociale. Hilmi Uran note dans ses mémoires que les administrateurs provinciaux qui ont accepté de travailler dans les provinces de l'Est pensaient y aller en raison d'une certaine ambition de voler, ou de se cacher de façon désespérée de la destitution dans ces « endroits moins visibles »²²⁵. De même, Mahmut Celalettin Bey mentionne que les *valis* des provinces de l'Est ont l'image d'être connus « parvenu » aux yeux de la société et que les autres *mutasarrıfs* ne voulaient pas être sous le commandement de tels *valis*. Pour cette raison, une personne qui a été proposé d'être nommé dans une province proche de la frontière iranienne comme *mutasarrıf* voulait être nommé à un département en Thrace sous prétexte que Çatalca est aussi un lieu problématique comme la frontière iranienne, sinon il était disposé à démissionner²²⁶.

D'autre part, la Loi provisoire sur l'Administration générale des Provinces²²⁷ mise en vigueur avec le grand espoir et les idéaux n'a pu pas être pleinement mise en œuvre, en raison du manque de personnel de qualité suffisante dans la province. On comprend de ce fait que de nombreuses dispositions restent lettres mortes. Dans l'article 30 de cette Loi, on prévoyait que les *valis* inspecteraient la province « une fois par année, pour une durée d'au moins deux mois et pas plus de quatre mois ». Cependant, même si le *vali*, qui travaille avec seulement quelques assistants, déciderait de visiter des milliers de villages d'une même province en quatre mois sans s'arrêter pour écouter les problèmes et rédiger des rapports, et même s'il resterait dans chaque village un quart de jour, la durée fixée ne lui suffirait pas pour cette inspection. Compte tenu de la paperasserie sans fin et des dizaines de commissions auxquelles il doit assister régulièrement, il n'était pas possible pour les *valis* de respecter pleinement les lois promulguées.

²²⁵ Uran, 46-47.

²²⁶ Mahmut Celalettin Bey, p. 196-198.

²²⁷ *Düstur*, II. Tertip, vol. V, p. 186-216.

La nouvelle administration avait besoin des *valis* très efficaces et performants pour les envoyer dans les provinces, ainsi que des agents secondaires qualifiés pour aider ces *valis* à tout moment par leurs connaissances et expériences. L'École de l'administration civile (*Mekteb-i Mülkiye*), le Lycée de Galatasaray (*Galatasaray Sultanisi*) et la Faculté de Droit de Darülfünun (*Mekteb-i Hukuk*) ne pouvaient pas répondre à tous les besoins. C'est pour cette raison que, tous les anciens hommes d'États et de nombreux scientifiques, poètes, écrivains, journalistes et orateurs opposés à la politique d'Abdülhamid II se sont vus offrir un poste d'administrateur provincial. Cependant, même s'il y a des gens comme Süleyman Tevfik (Özzorluoğlu), qui a accepté ces nominations, nombre d'entre eux démissionnaient ne plus en ayant résisté à la résurgence de leur amour du métier face à l'offre de leurs amis tel que d'écrire un dictionnaire²²⁸. Pour cette raison, nous voyons que les dirigeants unionistes du gouvernement se sont tournés vers leur propre parti et vers les militants du parti. Au moins aux régions dans les impasses politiques ; les membres du parti, les députés et les fonctionnaires à qui le CUP faisait confiance étaient provisoirement nommés jusqu'à ce que le problème soit résolu. Par exemple, Ali Münif (Yeğena) Bey, qui était alors député dans le Parlement a été nommé le *vali* à Beyrouth pour une courte période, sur proposition de Talat, Hacı Adil et Halil Bey, pour faire retourner les participants du Congrès arabe à Beyrouth et répondre aux demandes locales (libération de l'instruction en arabe, publication des notifications du tribunal en arabe, etc.)²²⁹. De même, Ahmet Muammer Bey, ancien membre du Centre du CUP et ancien *vali*, a été nommé *Vali* de Sivas pour une courte période à la suite de la demande de mettre fin aux activités croissantes des brigands arméniens en 1913²³⁰.

Cependant, à la suite de cette politique, en raison du soutien apporté par le CUP, des problèmes ont été rencontrés par le gouvernement dans la nomination des *valis* du fait que les *valis* sont aussi des acteurs politiques comme nous avons mentionné. Ils pouvaient confronter au Centre général du CUP, parfois même à la Sublime Porte. Le *Vali* Hüseyin Kazım (Kadri) Bey, qui était fâché contre l'élection de Député de Menteşe Halil (Menteşe) Bey à la tête de la Chambre des Députés, a adressé une lettre de protestation très dure à Istanbul en convainquant d'autres

²²⁸ Süleyman Tevfik, *II. Meşrutiyet'ten Cumhuriyet'e Elli Yıllık Hatıralarım*, İstanbul: Dün Bugün Yarın Yayınları, 2011, p. 351-354.

²²⁹ Toros, p. 57,66.

²³⁰ Zübeyir Kars, *Kayseri ve Sivas'ın Çağdaşlaşmasında Vali Ahmet Muammer Bey*, Erzurum: 2008, p. 50.

*mutasarrıf*s et d'autres membres du CUP à la résister. L'événement n'a été calmé que par la médiation de Hacı Adil Bey, l'un des strictes Unionistes²³¹. Mahmut Şevket Pacha, qui connaissait cette situation, voulait garder les *valis* sous son contrôle qui ne reconnaissaient pas l'autorité parce qu'ils n'avaient pas originellement une profession administrative comme expertise et qu'ils pourraient se transformer en despote avec le pouvoir du CUP. Le problème rencontré par le Grand Vizir qui prévoyait la division de l'Empire en six régions et la nomination de six inspecteurs au poste d'inspecteur général de ces régions, était à nouveau le même : ne pas trouver un inspecteur général pour nommer aux postes. Pacha qui a offert ces postes à plusieurs personnes, soit a été rejeté consécutivement soit a été soumis à une attente pendant des jours sous prétexte de penser à la fin de quoi il ne pouvait pas obtenir de réponse²³². En conséquence, il n'était pas acceptable pour tout le monde d'admettre le manque de personnel qualifié dans les provinces et l'existence, dans les lois, des dispositions qui ne pourraient pas être appliquées ce jour-là même avec une compréhension idéaliste. Cela a accru le besoin des conseils provinciaux et de leurs membres élus qui reconnaissent la région de façon consciente, qui pouvaient, le cas échéant, guider les *valis* et jouer un rôle actif dans la résolution des problèmes (même si leur méthode n'était pas très importante). Comme nous l'avons vu dans la section précédente, le nombre croissant des membres élus dans les conseils et commissions administratifs provinciaux, ou le renforcement de l'autorité de ces membres vis-à-vis des *valis* et du centre, peuvent être interprétés comme le résultat de cette obligation méthodologique.

Le Cabinet de Sait Halim Pacha, qui a été fondé après l'assassinat de Mahmut Şevket Pacha au milieu de la rue dans la capitale, semble vouloir apaiser les hommes d'État concernant les mesures prises par la Loi sur l'administration des provinces. Parce qu'il s'est aussi plaint qu'ils « veulent faire de petits Libans partout²³³ ». Dans cet esprit, le programme gouvernemental a indiqué que les provinces disparues étaient sous le contrôle des affaires religieuses avec l'organisation de mufti et que la Loi séparait les procédures générales et spéciales mais le mécanisme de contrôle les unes sur les autres avait été restructuré et continuait d'être protégé²³⁴. Donner aux provinces le pouvoir de gérer les budgets indépendants et de leur donner la personnalité juridique était le sujet

²³¹ Cavid Bey, I : p. 340.

²³² Mahmud Şevket, *Mahmud Şevket Paşa'nın Sadaret Günlüğü*, Murat Bardakçı (ed.) İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2014, p. 167.

²³³ Roderic H. Davison, "The Armenian Crisis 1912-1914", *The American Historical Review*, LIII, 3(1948): 501.

²³⁴ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:38, 6 Juillet 1330, I : p. 413-418.

de transformation le plus parlé de l'époque. Cependant, cette libéralisation était une décentralisation développée au sein de la personnalité du *vali* et accroissait l'autorité de ce dernier. Afin de renforcer encore ce mécanisme de contrôle institutionnel, le gouvernement de Sait Halim Pacha a rapidement mis en vigueur le Règlement sur les Inspecteurs des Affaires de l'Administration civile (*Umur-u Mülkiye Müfettişleri Nizamnamesi*)²³⁵. Les nouveaux inspecteurs civils établis par l'article 4 de Règlement disposaient les compétences suivantes : contrôler et inspecter les actes des fonctionnaires, des gendarmeries et des policiers, les élections et décisions des conseils administratifs, l'hébergement et l'installation des tribus et des immigrants, le budget et la comptabilité des provinces, l'élection et le traitement des municipalités, ainsi que le respect des ordres donnés par les lois et ministères.

Cependant, le gouvernement dirigé par le Grand Vizir Sait Halim Pacha était littéralement un « cabinet unioniste ». Cela se propageait sans aucun doute dans les provinces et dans l'attitude des *valis* unionistes des provinces. Il est entendu que les unionistes ne pouvaient plus se permettre de nommer les *valis* qui auront des problèmes dans la nomination dans les provinces importantes accueillant les grands centres urbains. Pour cette raison, Rahmi Bey, qui était l'un des principaux noms du Comité, l'un des membres du Centre général et qui participait également au coup d'État contre la Sublime Porte, a été envoyé à İzmir en qualité de *Vali* d'Aydın. Bien sûr, en raison de ses relations étroites avec le centre, Rahmi Bey semble mériter le titre de « Sultan d'İzmir » plutôt que de « *Vali* d'Aydın ». Muhittin (Birgen) Bey, l'un des noms proches de Comité mentionne dans ses mémoires l'infinie tolérance manifestée envers Rahmi Bey pour la non application des ordres du centre si Rahmi Bey n'en veut pas. Voire plus, personne n'avait la capacité d'intervenir dans l'attitude du *Vali*²³⁶. Ce « sultan-*vali* » était également libre de ne pas tenir compte des décisions du Centre général à tel point que le télégramme de protestation de Hamit Bey, Directeur général du Comité d'inspection, ne pouvait même pas changer la décision de Rahmi Bey interdisant aux inspecteurs du Ministère de l'Intérieur qui disposent de pouvoirs étendus de procéder à des inspections dans les environs d'İzmir²³⁷. Le Directeur du comité d'inspection envoyait des télégrammes à Istanbul disant « qu'il n'est pas

²³⁵ *Düstur*, II. Tertip, vol. VI, p. 73-74.

²³⁶ Birgen, p. 85.

²³⁷ Uran, p. 75.

nécessaire d'avoir un inspecteur dans un endroit où les lois ne s'appliquent pas » et ordonnant à tous les autres inspecteurs civils de quitter leur travail et de venir au centre.

Outre la correspondance officielle des *valis* unionistes sur les problèmes soulevés par l'administration provinciale, il apparaît qu'ils sont en lettres privées avec les ministres de l'intérieur, du fait de leur amitié. Par exemple, le *Vali* d'Ankara, Ali Mazhar Bey, dans sa lettre au Ministre de l'Intérieur, Talat Pacha, après avoir évoqué la mauvaise situation dans laquelle se trouvait la province, lui a demandé du retrait nécessaire du directeur des finances en conflit avec lui, de fournir le subside requis en vue de la mise en œuvre des réformes, et de lui réserver une voiture. Dans la lettre suivante du *Vali*, nous comprenons que ce qu'il veut est fourni ou que la garantie lui est donnée, sauf en ce qui concerne le directeur des finances²³⁸.

À la veille de la Première Guerre mondiale, le gouvernement de Sait Halim Pacha, complètement paralysé par des plaintes et des pressions extérieures de toutes parts de l'Empire, est devenu incapable de diriger les provinces. Pour cette raison, comme nous discuterons des détails au chapitre 4, il a accepté la nomination d'inspecteurs généraux de nationalité étrangère dotés de pouvoirs étendus dans les provinces de l'Est. Ou alors sur la lettre de la part du *Vali* du Yémen, Mahmut Nedim Bey, reçu par Talat Bey qui, à la demande d'assistance des *valis* et aux avertissements, répond que tout est en ordre. En d'autres termes les événements sont exagérés. La lettre du *Vali* est très importante pour révéler la situation des provinces de l'Empire ottoman à l'ombre de la Grande Guerre :

« Tout est en ordre. Je pense que cette phrase, qui nous reconforte le cœur, devrait être préoccupante. Tout est en ordre, mais par exemple, sur une route très utilisée de soixante-dix kilomètres environ entre Djeddah et la Mecque, il y a plusieurs commissariats et soldats attendant ces premiers. Tout est en ordre, mais même en temps de paix, nous nourrissons les détachements militaires au Yémen. Tout est en ordre, mais au Nejd, une partie de l'Empire Ottoman, nous n'avons pas de tribunal, ni d'école, ni non plus d'hôpital. Tout est en ordre, mais tous les bacs opérant sur la côte orientale de la Mer Rouge, qui est une côte ottomane depuis le début, sont des navires étrangers, ainsi que cette côte est entre les mains des contrebandiers occupés de faire passer des armes aux brigands. La langue parlée sur ces terres n'est pas le turc. Les soldats reçoivent dans ces régions un salaire tous les trois ou quatre mois. En Syrie, une intrigue tourne habituellement : des missionnaires et des agents étrangers effectuent des navettes à Havran. Le Liban est toujours une colonie étrangère au milieu de la patrie ottomane. Jérusalem est un autre monde. L'Iraq est une place où les

²³⁸ Pour les lettres: Bardakçı, *İttihadçı'nın Sandığı*, p. 424-426.

cheikhs jaloux les notables usurpateurs se meuvent sauvagement contre nous.
Et malgré tout cela, Dieu merci, tout est en ordre²³⁹ ! »



²³⁹ Mahmud Nedim Bey, p. 90.

CHAPITRE III

La question des fonctionnaires entre « période autocratique » et « ivresse de liberté » : le conflit de fonction et de compétence

« La compétence conférée à nos fonctions est ambiguë, les dispositions des lois et des ordres le sont aussi. Si vous ajoutez à cela l'état de mes collègues et le fait que vous ne pouvez pas être complètement sûr d'eux, vous comprendrez combien de compassion est exercée sur un terrain préservé sur lequel on travaille. Essayez de faire autant d'innovation que vous souhaitez, de déranger vos supérieurs, mais vous recevrez seulement des réponses plus ou moins sous la forme de "passer au travers!" (*idare-i maslahat et !*). Cela ne constitue que l'expression de l'insolvabilité... Vous pouvez me demander d'insister ou d'aller me tourner vers des autorités encore supérieures. À la suite de tels recours, vous entendez à plusieurs reprises que vos rapports sont envoyés à l'officier contre qui vous avez porté la plainte. Je vous demande alors comment vous pouvez être sûr de savoir que vous allez être protégés²⁴⁰. »

La partie susmentionnée de l'interview de *Tanin* avec Mehmed Said Bey, *kaymakam* de Seydişehir, est très importante car elle révèle qu'un des plus gros problèmes des administrateurs provinciaux est l'incertitude et la confusion des pouvoirs. En fait, l'article 6 du Règlement sur l'Administration Générale des Provinces de 1871 (*İdare-i Umumiye-i Vilayat Nizamnamesi*) constitue le premier et le plus important point de rupture suscitant une ambiguïté. Selon cette disposition « le *vali* exerce directement les fonctions d'exécutions normales, s'il y a des cas pour lesquels il a besoin de l'ordre de la Sublime Porte pour l'exécution, il les y renvoie avec son avis²⁴¹. » Bien que *vali* ait reçu le pouvoir d'exécuter directement certaines décisions, rien ne permettait de savoir quelle décision devrait être demandée au centre et quelle décision serait mise à exécution sans que cette décision soit renvoyée. Dans ce cas, le pouvoir de déterminer « les fonctions d'exécutions normales » était laissé au *vali* avec la responsabilité de le faire. Il est possible de dire que pour les *valis* de la période d'Abdülhamid II, ils ont auparavant préféré laisser la question au centre et effectuer son renvoi plutôt que de passer directement à la phase d'exécution en utilisant leur autorité. À ce stade, la différence la plus importante qui distingue les *valis* de la monarchie constitutionnelle de leurs prédécesseurs est apparue. Les administrateurs provinciaux de la nouvelle ère ont préféré, pour de nombreuses raisons dont on va parler, dissoudre les problèmes et ne faire rapport que du résultat à la Sublime Porte.

²⁴⁰ *Tanin*, 23 septembre 1325, n° 394.

²⁴¹ *Düstur*, I. Tertip, vol. I, p. 625-651.

Cette compréhension de la politique a inévitablement conduit à une grande concentration de travail sur le dos des *valis*. Par exemple, les *valis* étaient censés présider les commissions telles que le contrôle du service militaire, de l'immigration, du transfert et de la succession. En plus de celles-ci, il y avait aussi beaucoup de commissions spéciales telles que l'agriculture, instruction publique, travaux publique etc., réunies sous la direction des *valis*. De plus, la majorité des commissions étaient parfois entre les mains des notables, membres élus des assemblées provinciales et ceux-ci créaient des débats passionnés de longue durée au sein des commissions pour une décision en leur faveur. Le *Vali* Mehmet Tevfik (Biren) note qu'un *vali* qui décide de participer à ces commissions aussi importantes que controversées est conscient du fait qu'il ne peut rien faire d'autre que d'être dans ces lieux et qu'il écrit constamment la situation à Istanbul²⁴². La presse de l'époque soutenait les *valis* qui n'ont pas renvoyé les transactions à Istanbul mais ne disposaient pas non plus des arrangements juridiques nécessaires concernant la répartition des pouvoirs. Il a été avancé que la division des pouvoirs et la professionnalisation n'étaient achevées qu'avec la monarchie constitutionnelle, mais que chaque département devait avoir sa propre autorité légale dans celle-ci et qu'il était essentiel de diriger les affaires vers les départements concernés, et non vers le poste de *vali*²⁴³. Bientôt les demandes ont été satisfaites par l'Iradé Impériale sur l'Abolition et les Détails des Commissions d'Estimation dans les Provinces et les Départements²⁴⁴ (*Takdir Komisyonlarının Vilayet ve Livalarda İlgası ve Teferruatı Hakkında İrade-i Seniye*). Avec la réglementation, les commissions d'estimation ont été supprimées au motif qu'elles ne pouvaient pas se réunir régulièrement et que tout le monde devait assumer la responsabilité de son devoir en vertu de la Constitution.

Cependant, en termes généraux, les solutions attendues à l'ambiguïté de la fonction et de la compétence n'ont pu être trouvées. La situation mutuelle des officiers administratifs et de l'administration, aussi entre toutes les branches de cette dernière et l'organisation militaire ne pouvait être déterminée exactement ; les principes relatifs à l'autorité, aux devoirs, aux droits et aux responsabilités n'ont pas été entièrement définies. Par exemple, en vertu de la Réglementation sur la Gendarmerie²⁴⁵ (*Jandarma Nizamname-i Humayunu*), entrée en vigueur en 1907, les gendarmes pouvaient tirer

²⁴² Biren, II : p. 46.

²⁴³ *Adana İtidal*, 19 février 1324 cité par Uçar & Soydemir & Erkan, I : p. 398.

²⁴⁴ *Düstur*, II. Tertip, vol. IV, p. 1-2.

²⁴⁵ *Düstur*, I. Tertip, vol. VIII, p. 1109-1168.

parti des transitions apparemment claires mais juridiquement floues entre ses tâches militaires, civiles et judiciaires, en déclarant facilement que le cas n'entre dans leurs domaines de compétence. En outre, dans de nombreux domaines, la Réglementation disposait comme si la gendarmerie était sous le commandement de l'autorité civile, tout en la protégeant fortement, dans une autre perspective, des ordres civils. Par exemple, l'article 56 indiquait que la gendarmerie n'avait pas le pouvoir d'examiner la conformité de l'ordre écrit émanant du *vali*, mais interdisait à celui-ci d'intervenir à la méthode et au traitement déterminés et appliqués par la gendarmerie lors de l'exécution de l'ordre. En conséquence, le *vali* n'était pas autorisé à exiger même l'accélération de l'enquête de la gendarmerie. De même, dans l'article 3 de la Loi Municipale des Provinces de 1877²⁴⁶ (*Vilayat Belediye Kanunu*), il a été déterminé que la municipalité avait le pouvoir de fournir de nombreux services tels que les travaux publics, la santé et l'éducation à la société. Cependant, les administrateurs provinciaux, qui pourraient bénéficier directement du principe de l'extension du pouvoir, pouvaient utiliser également toute l'autorité de la municipalité sur la base de leur compétence large et créer une structure dualiste. En fait, si les établissements d'enseignement de la ville peuvent être construits sous l'autorité du *vali* utilisant le budget du gouvernement central, pourquoi la municipalité dont la recette est limitée en raison des impôts des citoyens, faudrait-elle les faire même si cela relève de sa compétence ? Par exemple, un grand rassemblement a été organisé par les habitants de la ville à la suite de l'annonce du changement de *Mutasarrıf* de Kayseri Ahmet Muammer Bey, membre du CUP et pouvant obtenir largement l'allocation nécessaire pour Kayseri. En outre, les télégrammes, indiquant que le *Mutasarrıf* de Kayseri Ahmet Muammer Bey devait encore rester à Kayseri pendant un certain temps de plus pour achever ses travaux entrepris pour Kayseri et pour ses travaux fructueux, ont été envoyés à İstanbul²⁴⁷. Penser à un certain nombre de réponses sociales dans ce cadre peut fournir des résultats plus précis pour nos analyses.

Au fil du temps, nous constatons que les problèmes d'incertitude et de confusion de la compétence se grandissent. En fait, lors de la création du programme gouvernemental du Cabinet Sait Pacha en 1911, on s'aperçut que l'extension du pouvoir constitue la première question où il s'agit de l'application correcte de ce principe et de la solution de la confusion de pouvoir entre la gendarmerie et les

²⁴⁶ *Düstur*, I. Tertip, vol. IV, p. 538-553.

²⁴⁷ Kars, p. 35.

fonctionnaires civiles²⁴⁸. Il ne s'agissait plus d'un désaccord micro-local entre les fonctionnaires, mais d'un problème national apparu dans les premières pages des programmes gouvernementaux, poussant les ministères à faire la concurrence et suscitant de vives discussions au Parlement. Le nouveau régime ne pouvait tolérer la mise en service et l'autorisation de plusieurs unités dans le même domaine, car l'organisation de l'État avait souffert de difficultés majeures, comme nous le verrons plus loin.

A- Conflits administratifs et politiques des fonctionnaires provinciaux

Selon les articles 1 et 3 du Décret sur le Progrès et la Retraite des Fonctionnaires Civils (*Memurin-i Mülkiye Terakki ve Tekâid Kararnamesi*), quiconque ayant atteint l'âge de 20 ans, ayant la bonne conduite morale, disposant des informations nécessaires à cet emploi et n'ayant pas été emprisonné depuis un an ou plus, pouvait être un fonctionnaire ottoman²⁴⁹. Les *kaymakams* ont également besoin de plus de spécificités. Selon les articles 11 et 13 du Règlement sur les Fonctions de la Commission Chargée de la Détermination et de Nomination des Sous-gouverneurs, des Directeurs cantonaux et des Correspondances²⁵⁰ (*Kaza Kaymakamları ile Nahiye ve Tahrirat Müdürlüğünün İntihap ve Tayinine Memur Komisyonunun Vazifesine Dair Nizamname*) quiconque étant les sujets ottomans, qui sont diplômés d'une école secondaire ou qui ont travaillé au moins cinq ans au service de l'État, âgés de 25 à 60 ans, ayant de bonne conduite morale, qui n'est pas reconnu coupable de meurtre et de punition depuis plus de trois mois, maîtrisant le turc, qui connaissent les lois de leurs propres branches et qui le prouvent par un examen, pouvaient être nommés *kaymakam*. Les articles 17 et 18 stipulaient que les *kaymakams* devaient effectuer un stage professionnel de 2 à 3 ans. Cependant, au cours des premières années de la monarchie constitutionnelle, il y avait des *kaymakams* qui ont été nommés sous-gouverneur sans avoir complété leur processus de stage comme Mehmed Vehbi (Bolak)²⁵¹. Il y avait aussi ceux qui ont continué à travailler malgré le franchissement de la limite d'âge, comme le *Kaymakam* de Çine, Hacı Mehmed Sadık Bey âgé de 74 ans²⁵².

²⁴⁸ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:3, 5 Octobre 1327, I : p. 19.

²⁴⁹ *Düstur*, Zeyil, vol. IV, p. 8-31.

²⁵⁰ *Düstur*, I. Tertip, vol. VI, p. 224-230.

²⁵¹ CBOA., *Dahiliye, Sicill-i Ahval İdaresi Defterleri*, 153-235.

²⁵² CBOA., *Dahiliye, Sicill-i Ahval İdaresi Defterleri*, 10-711.

Il n'y avait pas de procédure spéciale pour la nomination des *valis* et des *mutasarrıfs*. Le *vali* pourrait être nommé par l'iradé impérial et le *mutasarrıf* par une décision spéciale de la Commission de Fonctionnaires Civils (*Memurin-i Mülkiye Komisyonu*). La majorité des *mutasarrıfs* de la période de la Seconde Monarchie constitutionnelle étaient des descendants d'anciens *kaymakams*, de hauts fonctionnaires ou de grands propriétaires terriens de provinces rurales. Ils étaient multilingues et intellectuels, comme Haydar Hilmi (Vaner)²⁵³, *mutasarrıf* de Denizli, qui parlait 7 langues différentes en plus de sa langue maternelle. Quant aux *valis*, au cours de la première année de la Seconde Monarchie constitutionnelle, il y avait des *valis* d'origine militaire dans de nombreuses provinces de l'État. Cependant, afin de mettre fin à la tradition du gouverneur général-commandant, l'opinion publique a été tentée de se former avec une grande pression à la fois des Unionistes et de la presse de l'époque²⁵⁴. Lorsque l'on examine les annuaires an par an, on constate que le nombre de *valis* d'origine militaire a diminué progressivement à partir de 1908, malgré l'émergence de nouvelles conditions de guerre. Lorsque les *valis* nommés sont examinés, on a l'impression que des conseils sur les sciences de l'art à petit échelle sont établis plutôt que de tirer parti de l'expérience administrative des provinces ottomanes. Beaucoup de provinces sont gouverné par des personnalités écrivains tels que Ali Ekrem (Bolayır), Ebubekir Hazim (Tepeyran), Ahmet Resit (Rey), Mehmet Emin (Yurdakul), Mustafa Azmi (Akalin), Huseyin Kazım (Kadri), Mehmet Nazım Pacha, Hüseyin Nazım Pacha, Süleyman Nazif, Yusuf Franko Pacha, Ömer Ali Bey, etc.; de nombreuses autres provinces étaient gouvernées par les gouverneurs à qui le titre de « scientifique » avait été attribué tels que Ibrahim Ethem (Dirvana), Mehmet Ali (Ayni), Ahmet Resit Pacha, Gazi Ahmet Muhtar Pacha, etc. En plus des quarts de travail quotidiens, des conseils supérieurs étaient établis dans la soirée, chez ces *valis*. Lors de ces réunions, qui ont été décrites comme un « conseil de politesse et de politique », des questions importantes décidées, des discussions tenues sur la situation sociale et politique, des idées librement exprimées et des séances de brainstorming étaient effectués²⁵⁵. Dans l'équipe de dirigeants du *Kaymakam* de Kırkağaç Eşref Bey, il y avait de nombreux professeurs de littérature, des élites et des auteurs tels qu'Abdülhalim Memduh et Müstecabizade İsmet; à tel point que le bâtiment

²⁵³ CBOA., *Dahiliye, Sicill-i Ahval İdaresi Defterleri*, 92-359.

²⁵⁴ Ahmet Şerif, *Arnavudluk'da, Sûriye'de, Trablusgarb'de Tanîn*, p. 139-140.

²⁵⁵ Kalaç, p. 71.

gouvernemental était comme une « institution de Lore supérieur » (*Yüksek İlim Şurası*)²⁵⁶.

Les fonctionnaires de l'Empire ottoman, comme d'autres États, étaient composés des fonctionnaires supérieurs, des fonctionnaires secondaires et des subalternes. Il y avait des changements importants, une incertitude et une interdépendance entre les tâches des employés supérieurs et secondaires, bien que les limites de leur nomination et de leurs postes semblassent être certaines. Par exemple, de nombreux télégrammes ont été envoyés à Istanbul par le *Vali* d'Alep pour y envoyer des tentes et des allocations afin d'accueillir les Arméniens d'Adana qui ont commencé à émigrer à Lattaquié après les événements de 1909²⁵⁷. Cependant, Istanbul ayant été bouleversée par l'impact de l'affaire du 31 Mars, n'abritait même pas de gouvernement pour répondre à ces demandes. Bien que l'administrateur provincial de la ville soit absolument responsable du développement et de l'amélioration de la ville, il ne pouvait utiliser le budget de la province sans le consentement du Ministère des Finances pour la réalisation de ses projets²⁵⁸. Afin d'empêcher cette privation d'autorité de dégénérer en chaos pour le *millet* arménien et les habitants de la ville de Lattaquié, le *Mutasarrıf* de Lattaquié, Mehmet Ali (Ayni), a déclaré au comptable du département: « Maintenant, je vais ériger une potence et t'exécuter devant la porte du bâtiment gouvernemental! » Il déclare que c'est en le menaçant ainsi qu'il a obtenu 5 000 livres d'or dont il a besoin²⁵⁹.

L'une des raisons qui a rendu les *valis* si vulnérables vis-à-vis de leurs supérieurs et de leurs ordres est que, malgré l'établissement de plusieurs autorités par la loi, la législation relative à leurs devoirs et leurs pouvoirs était très ambiguë. Par exemple, lorsque l'inspection générale de Roumélie a été créée, il a été également créé par l'article 3 de l'Instruction sur les Provinces de Roumélie²⁶⁰ (*Rumeli Vilayati Şahanesi Hakkında Talimat*) envoyée aux ambassades, le bureau du sous-gouvernorat central dans le centre des districts des provinces. Cependant, le but, devoirs, différences, etc. de cet sous-gouvernorat central n'avaient pas été clairement définis, il n'y avait non plus dans l'Instruction, la moindre indication relative à la répartition des

²⁵⁶ M. Kâmil Dursun, *İzmir Hatıraları*, İzmir: Akademi Kitabevi, 199, p. 14.

²⁵⁷ CBOA., *Dahiliye, Mektubi Kalemi*, 2804-81, 15.04.1327 (H)

²⁵⁸ Varidat-ı Vilayatin Alınması ve Sarfına Vali ve Mutasarrıfların Müdahale Eylememeleri Hakkında İrade-i Seniye, *Düstur*, I. Tertip, vol. V, p. 612.

²⁵⁹ Ayni, p. 99.

²⁶⁰ George Young, *Corps de Droit Ottoman* (Oxford: Clarendon Press, 1905), vol.I, p. 108-111.

tâches entre ces *merkez kaymakamları* et les *valis*. D'autre part, des conseillers, des fonctionnaires, des secrétaires, des greffiers, des comptables, etc. qui travaillent dans des bureaux gouvernementaux à Istanbul avaient indubitablement le statut de fonctionnaires secondaires ; mais, beaucoup d'entre eux étaient au-dessus du rang et salaire du grade des hauts fonctionnaires de la province. C'est le résultat des rangs qu'Abdülhamid II a distribués aux fonctionnaires très proches de lui, ce qui a fini par se transformer en une « inflation de médaillon ». À ce propos, le fait que les fonctionnaires de l'organisation centrale de la monarchie constitutionnelle avec leurs hauts rangs et médailles étaient mêmes devant de nombreux *valis* et de *mutasarrıfs* dans le protocole, attirait également l'attention de Mehmet Reşat V. Les nouvelles médailles et grades ont été distribués par le Sultan aux *valis* et aux *mutasarrıfs* qui ont participé aux cérémonies officielles dans la capitale, pour qu'ils puissent arriver au même degré au moins avec les officiers centraux secondaires²⁶¹.

De son côté, le *Kaymakam* de Hayrabolu Yahya Sezai (Uzay) Bey, qui suit un chemin différent face à cette ambiguïté, note qu'il est capable de réaliser ses projets sans soutien financier en tirant parti de l'ambiguïté et de l'interprétation des lois²⁶². Par exemple, le *Kaymakam* qui n'a pas pu fournir le financement nécessaire à la construction de routes, a engagé toute la population du district dans la construction de routes avec leurs animaux, de manière à ce que la chaussée puisse être achevée en se basant sur l'article 7 de la Réglementation sur la Voirie, des Pont et des Chaussées (*Turuk ve Maabir Hakkında Nizamname*), qui prévoyait « l'obligation pour les redevables de travailler physiquement ou de payer une prestation pécuniaire lors de la construction des grandes et des petites routes »²⁶³.

Cette confrontation entre les devoirs et les pouvoirs que nous avons expliqués a sans aucun doute provoqué des conflits entre individus. Les autorités, ainsi que ceux qui les détenaient, ont été touchés par ce chaos. La première tension individuelle à mentionner à ce stade est le produit de l'insécurité. Par exemple, le premier réflexe d'Istanbul contre les *valis* qui ont demandé des solutions aux problèmes de leurs régions en écrivant des pétitions au gouvernement central était de demander lesdits problèmes aux *mutasarrıfs*. En fait, l'article 15 de l'Instruction concernant

²⁶¹ İrtem, p. 88-89.

²⁶² Uzay, p. 146-147.

²⁶³ *Düstur*, I. Tertip, vol. II, p. 302-309.

l'Administration Générale des Provinces de 1876²⁶⁴ (*İdare-i Umumiye-i Vilayat Hakkında Talimat*), permettait aux *mutasarrıfs* de faire rapport directement à la Sublime Porte dans des circonstances exceptionnelles et de pouvoir communiquer directement avec le Ministère de la Justice sur la situation juridique en général. Avec ces privilèges, les *mutasarrıfs* qui ont eu l'occasion de « dire des mots sur les paroles des *valis* » et l'occasion de montrer la paix et la sécurité dans leur ville à la capitale répondaient par des messages « tout est en ordre »²⁶⁵. Cette situation ambivalente peut également être interprétée comme l'un des facteurs sous-jacents de la réaction de l'Empire au défaut d'intervenir dans les régions sans événement majeur. Dans le cas des *mutasarrıfs* qui entretiennent des relations étroites avec l'organisation centrale du CUP en raison de leur appartenance au parti, il était très courant qu'ils travaillaient directement avec les instructions reçues du parti, en contournant les *valis* ou leurs supérieurs. Le *Mutasarrıf* de Drama Tahsin (Uzer) Bey, a été chargé par le CUP du transfert d'Abdülhamid II d'Istanbul à Thessalonique, ce dernier s'était installé dans le manoir d'Alatini sous les auspices du *Mutasarrıf*, cependant, durant tout ce processus, le *Vali* de Thessalonique, Dâniş Bey, ne disposait d'aucune information sur la situation et on ne lui demandait son consentement à aucune affaire²⁶⁶. En fait, pour intervenir dans cette situation, les *valis* plaçaient d'autres officiers en qui ils ont confiance dans leur mérite et bien entendu dans leur loyauté aux côtés des *mutasarrıfs* à qui ils ne peuvent pas s'adapter ou faire confiance. Ils ont donc gardé les *mutasarrıfs* sous leur contrôle. Comme Mahmut Celalettin Bey, ceux qui réclamaient sa démission pour des ordres illégaux du *mutasarrıf* aux côtés de qui ils sont nommés ont souvent été rejetés par le *vali*²⁶⁷.

La même méfiance vis-à-vis des autres fonctionnaires secondaires était également le cas. Par exemple, une personne créancière de l'État devrait établir des relations étroites avec le percepteur en chef de district. Il était de coutume de donner aux percepteurs en chef un pourcentage de l'argent afin de recouvrer l'intégralité de la dette; pour autant que les administrateurs provinciaux soient favorables à la remise immédiate et complète de droit, comme l'a souligné Abdulhalik Renda, les administrateurs provinciaux étaient temporaires mais les percepteurs étaient

²⁶⁴ *Düstur*, I. Tertip, vol. III, p. 24-33.

²⁶⁵ Mahmud Nedim Bey, *Arabistan'da Bir Ömür*, İstanbul: Isis Yayıncılık, 2001, p. 90.

²⁶⁶ Uzer, p. 246-248.

²⁶⁷ Mahmut Celâleddin Bey, p. 40-48.

permanents²⁶⁸. On peut dire que la dégénérescence augmente davantage dans les emplois financiers de hauts montants tels que l'octroi de droits miniers. Lors de la détermination des terrains miniers, les limites des propriétaires voisins étaient violées et des problèmes de frontière se posaient; la question des pots-de-vin aux membres du conseil administratif, autorisés à les résoudre, était toujours à l'ordre du jour²⁶⁹. L'avocat Ahmet Muhtar Nasuhoğlu, qui travaille au Ministère des Finances, déclare que la relation de corruption entre les sujets et fonctionnaires était tout à fait normale²⁷⁰. Même on parlait du fait que pour être nommé émir de la Mecque, il suffisait de verser 70 000 livres de pot-de-vin au Maréchal de Hedjaz Ratıp Pacha.²⁷¹ Ratıp Pacha était un dirigeant célèbre pour « son cadeau » en ivoire inestimablement précieux, décoré d'argent avec un budget qu'aucun fonctionnaire militaire n'est capable de procurer, et enfin offert au Sultan Abdülhamid II²⁷². Par un examen détaillé des annuaires provinciaux sur une base annuelle, on peut facilement constater que les changements constants des lieux des fonctionnaires et des membres élus dans le pouvoir décisionnel, sont effectués même durant leur mandat. Cela peut être interprété comme une politique à laquelle les administrateurs provinciaux ont recours pour prévenir la corruption.

Comme indiqué dans l'interview du *Kaymakam* Mehmet Saïd Bey, mentionnée au début de cette section, les administrateurs provinciaux pouvaient exiger du centre le renvoi ou le changement des officiers secondaires médiocres dans leur travail ou incapables de s'adapter. Cependant, le lieu où ces plaintes sournoises se retournent pourrait être le fonctionnaire dénoncé et ses idées sur le sujet pourraient être sollicitées par le gouvernement. Mehmet Asaf Bey, *Mutasarrıf* de Cebel-i Bereket, explique dans ses mémoires à quel point la situation des fonctionnaires civils qui devaient se retrouver face à face avec la personne dénoncée était pénible. Le *mutasarrıf* qui s'est plaint du délégué arménien Monseigneur Muşeg au motif qu'il avait provoqué les Arméniens lors des incidents d'Adana, est tombé dans une situation scandaleuse lorsque le ministre a envoyé la lettre du *mutasarrıf* au délégué et il est devenu la cible de vengeance du plaignant lui-même²⁷³. La réaction inattendue des administrateurs qui

²⁶⁸ Renda, p. 71.

²⁶⁹ Uzer, p. 222.

²⁷⁰ Ahmet Muhtar Nasuhoğlu, *Yâd-ı Mâzi ve Hayatının Tarihi*, ed. Ömer Hakan Özalp, İstanbul: Dergâh Yayınları, 2007, p. 160.

²⁷¹ George Marquis Stewart Stitt, *A Prince of Arabia: the Emir Shereef Ali Haider*, London: George Allen & Unwin Ltd., 1948, p. 94-95.

²⁷² CBOA., *Yıldız, Umumi*, 70-105, 15.06.1322 (H) voir l'annexe no°10.

²⁷³ Mehmed Asaf, p. 18.

ont fait valoir qu'il serait inutile de réexaminer les livres des commissions de l'examen de la réorganisation face aux demandes de contrôle d'Istanbul, en évoquant les succès remportés par les commissions²⁷⁴, peut être interprété comme un effort pour dissimuler certaines injustices. Pourtant, il ne serait pas faux de penser que les *valis* craignaient la possibilité que certains des responsables corrompus connus et licenciés essaieraient de se sauver de la destitution en engageant certaines de leurs proches de haut niveau dans le gouvernement central.

La tension qui a émergé à ce stade, et que l'on peut qualifier comme seconde menace, consiste en l'affrontement entre les officiers. Par exemple, un *vali* qui a refusé de réadmettre un *mutasarrif* poursuivi en justice pour meurtre sans être acquitté pourrait être soumis aux attaques du *mutasarrif*. En fait, le *mutasarrif* pourrait faire envoyer un tas de lettres de plainte à Istanbul sous divers prétextes ou utiliser son influence dans les journaux locaux pour remplir la une des journaux avec de fausses accusations contre le *vali*²⁷⁵. Contrairement à cette situation, des *valis* tels que Süleyman Nazif peuvent intenter un procès pour les fonctionnaires qu'il est déterminé à commettre un délit²⁷⁶. Cependant, jusqu'au dernier jugement du tribunal, il est très probable que le *vali* plaidant avait déjà été nommé ailleurs ou renvoyé de la province. Comme le *Vali* de Bassora Enis Bey, les *valis* qui ont écrit avec plaisir à Istanbul de renvoyer un *kaymakam* pourraient faire face à la réaction de rejet du Sultan lui-même²⁷⁷. Ce type de *kaymakams*, qui a une influence importante dans la région, était conscient des difficultés rencontrées pour la nomination d'administrateurs provinciaux et du fait qu'aucun autre candidat au poste de sous-gouverneur n'avait une popularité pour s'opposer à lui. Pour cela, tout en sachant qu'Istanbul n'acceptera pas irrémédiablement leurs renvois, ils voulaient quand-même leur démission auprès des *valis* avec lesquels ils sont en conflit. Le *vali*, qui en a informé le centre avec précipitation, étaient rejetés par le Sultan. À partir de ce moment, ces *kaymakams*, à qui on avait accordé la « grâce du Sultan », avaient acquis un bouclier d'immunité contre les *valis*. Par cet exemple, on peut voir encore une fois l'influence massive des notables que l'on a traitée en détail dans le premier chapitre ; car ces ledits *kaymakams* étaient plutôt sortis d'un groupe des personnes commerçantes et influentes. Si un

²⁷⁴ CBOA., *Dahiliye, Mütenevvia*, 9-1, 02.03.1328 (H)

²⁷⁵ Rey, p. 191-192.

²⁷⁶ CBOA., *Dahiliye, Şifre Kalemi*, 664-66, 01.07.1326 (R)

²⁷⁷ CBOA., *Yıldız, Resmî Maruzat*, 94-10, 08.03.1316 (H)

notable mettait le titre de *kaymakam* dans son bagage, il pourrait même renverser l'autorité d'un *vali* en dépit de la structure dite hiérarchique.

Dans des endroits où l'ordre public ne pouvait pas être pleinement réalisé, les *valis* qui ne pouvaient intervenir à la manière des forces militaires pour les motifs susmentionnés ont commencé à faire pression sur leurs subordonnés afin de donner de l'importance à l'isolement et de ne pas persécuter le public²⁷⁸. À ce stade, on constate que de nombreux *mutasarrıfs* et *kaymakams* qui subissaient des pressions pour intervenir dans les forces de police ont recours à la démission ou ne suivent pas les ordres directement. L'un des plus connus d'entre eux est le *Kaymakam* de Lice, Hüseyin Nesimi Bey, qui avait reçu des instructions strictes du *vali* pour les déportations des Arméniens, mais qui avait tenté de perturber le processus d'expulsion en ne respectant pas l'ordre²⁷⁹. Cependant, Hüseyin Nesimi, qui a une idéologie islamiste, fait partie des personnes qui affirment que les musulmans sont frappés et persécutés par le monde européen et chrétien. Toutefois, les points de vue sociaux des dirigeants de la monarchie constitutionnelle, leur position idéaliste de la campagne et leur mentalité de remise en question face à la fragmentation de l'Empire jour par jour montrent qu'il existe de graves divergences entre leurs pensées et leurs comportements sur des questions aussi importantes que les déportations arméniennes. De même, le célèbre correspondant de guerre Maurice Baring, qui se trouvait à Skopje pendant les Guerres balkaniques, a écrit dans ses lettres que tous les responsables et les autorités avaient perdu la raison devant la terreur qui avait émergé après l'occupation serbe de la ville, alors que le *vali* a agi avec calme et a empêché un grand massacre entre musulmans et chrétiens dans la ville. Il a également mis les chrétiens en prison, qu'il croyait être massacrés, sous le prétexte d'une enquête de police, assurant ainsi leur vie en toute sécurité jusqu'à la chute de la ville²⁸⁰.

Nous pouvons citer comme troisième raison parmi les causes de tensions individuelles, l'ordre administratif qui ne se change pas malgré de grands espoirs. À ce stade, de nombreux hauts fonctionnaires ont écrit qu'ils ont été dérouterés, lors de la période Abdülhamid II, par le fait que les *kaymakams* qui avaient prospéré sans cause ont subi seulement le changement du lieu de travail, sans avoir recours à aucun

²⁷⁸ CBOA., *Dahiliye, Hukuk*, 1/14-14, 03.03.1329 (H)

²⁷⁹ Ali Emirî Efendi, *Osmanlı Doğu Vilâyetleri*, İstanbul: Babıali Kültür Yayıncılığı, 2015, p. 119; Aussi pour plus de détails: Hüseyin Nesimi Giridi, *Sahib Zuhur*, İstanbul: Şems Matbaası, 1332.

²⁸⁰ Maurice Baring, *Letters from the Near East 1909 and 1912*, London: Smith Elder Co., 1913, p. 131-135.

disculpation ni sanction. Parmi eux, il y avait des administrateurs provinciaux qui criaient au milieu du conseil administratif en disant que « Que (Dieu) enlève et renvoie la Sublime Porte, la Porte Ignoble de l'administration en présence auprès de nous et qu'il montre sa miséricorde pour la nation innocente²⁸¹! ». Bien entendu, ceux-ci avaient de grandes attentes vis-à-vis de l'ordre constitutionnel rétabli. Mais même en 1909, le système était sur place presque tel qu'il était. Mehmet Halit Bey, nommé *Vali* de Mamuretülaziz, dénoncé en 1907²⁸² mais son lieu de travail n'a pas été changé par le Sultan et lorsque la monarchie constitutionnelle a été ré-instituée, il a été retiré par force du bâtiment gouvernemental et a été condamné par le peuple à porter les charrettes à pied au lieu des chevaux²⁸³. Bien sûr, il a été licencié immédiatement après cet événement, mais il a été renommé par le Sultan à un poste qui consistait uniquement à être à Alep et il a reçu une allocation mensuelle de 6 000 kuruş²⁸⁴. Süleyman Bahri Pacha, *Vali* d'Adana, sous prétexte qu'il était un homme de « l'ancien régime » fut expulsé d'Adana parmi les insultes du peuple avec la ré-institution de la monarchie constitutionnelle²⁸⁵. Il a été décidé d'être déporté jusqu'à l'examen des documents relatifs à sa mauvaise gestion et à ses gains injustes, mais il a été immédiatement pardonné sans aucune enquête pour tous ses crimes dans les premiers jours au moment où Gazi Ahmet Muhtar Pacha est arrivé au Grand Vizirat²⁸⁶. Après la ré-déclaration de la monarchie constitutionnelle, Neşet Bey, *Mutasarrıf* de Mersin démissionne immédiatement du fait de sa vie en danger, mais il est nommé *mutasarrıf* de Tekirdağ dans la classe supérieure, juste après un mois²⁸⁷. Le *Kaymakam* d'Ayıntab, Ahmet Necmettin Bey, était opposé à une structure constitutionnelle et, à cause de cette opposition, il a été démis de ses fonctions et battu par une masse considérable jusqu'à l'Auberge d'Emir Ali, où il pouvait difficilement sauver sa vie²⁸⁸. Cependant, Ahmet Necmettin Bey, réputé comme « représentant de l'ancien régime », a été reconduit dans ses fonctions de *kaymakam* de Kilis après son limogeage²⁸⁹. Un pas de

²⁸¹ Böcüzade Süleyman Sami, p. 18-19.

²⁸² CBOA., *Yıldız, Askeri Maruzat*, 250-37, 11.08.1325 (H)

²⁸³ İshak Sunguroğlu, *Harput Yollarında*, İstanbul: Elazığ Kültür ve Turizm Vakfı, 1959, vol. IV, p. 327-333.

²⁸⁴ CBOA., *Dahiliye, Sicill-i Ahval İdaresi Defterleri*, 1-726.

²⁸⁵ Toros, p. 49.

²⁸⁶ CBOA., *Dahiliye, Sicill-i Ahval İdaresi Defterleri*, 1-406.

²⁸⁷ *Adana İtidal*, 9 septembre 1324 cité par Uçar & Soydemir & Erkan, I : p. 84.

²⁸⁸ Şakir Sabri Yener, *Gaziantep'in Yakın Tarihinden Notlar ve Hatıralar*, Gaziantep: Gaziyurt Matbaası, 1958, p. 31-32.

²⁸⁹ CBOA., *Dahiliye, İdare*, 1/124-34, 26.11.1326 (H)

plus, ceux qui ont démis le *Kaymakam* de son bureau ont été arrêtés malgré les objections et même les menaces du nouveau *kaymakam* suppléant²⁹⁰.

On voit que le Comité central du CUP était également contre cette situation. Pourtant, entre la proclamation de la monarchie constitutionnelle et l'année 1909, l'organisation provinciale de l'Empire ottoman était devenue si chaotique avec l'excitation de la transformation que le fossé créé par le départ des fonctionnaires d'avant la monarchie constitutionnelle, qui avaient été limogés par la force, entraînait une série d'autres plaintes. Pour cette raison, ni les pro-Unionistes ni leurs opposants ne sont devenus insatisfaits de l'esprit administratif du nouvel ordre. Les masses qui ont effectué une descente dans les bureaux de télégraphe ou dans les bâtiments gouvernementaux à Trabzon ont été en mesure d'exporter une si grande quantité d'officiers qu'ils ne sont pas satisfaits; selon Ali Faik (Günday) Bey, dans la province de Trabzon, qu'il n'était resté presque pas de personnel civil ni judiciaire doté du titre d'administrateur²⁹¹. Le *Vali* Ali Nusret Pacha, pour sa part, déclare qu'à Mamuretülaziz, de nombreux fonctionnaires ont quitté leurs bureaux avec des excuses telles que le changement de poste ou le congé et, par conséquent, la situation est devenue pire avec un certain nombre de représentants non compétents²⁹². Comme il est admis dans notre littérature, l'Ordonnance de Réorganisation (*Tensikat Nizamnamesi*) de 1909 a été préparée par les Unionistes pour tenir les officiers de l'ancien régime à l'écart du mécanisme de l'État et pour nommer les membres de CUP à ces postes. Ce commentaire est correct tout en étant incomplet. Car le nouveau système étatique n'avait d'autre choix que de recourir à un large éventail de réorganisation. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce système chaotique devait être compatible avec l'administration publique. Le changement, la nomination et l'arrestation des dirigeants par le peuple de façon extra politique n'étaient pas durable. Cette situation devrait être corrigée par l'appareil étatique encore une fois et, si nécessaire, par un examen approfondi de tous les cadres. Examiner le processus de la réorganisation impériale qui fait beaucoup d'écho, sous cet angle, peut nous aider à atteindre différentes vérités.

²⁹⁰ CBOA., *Dahiliye, Mektubi Kalemi*, 2687-3, 25.11.1326 (H)

²⁹¹ Beyoğlu, p. 28.

²⁹² CBOA., *Dahiliye, Mektubi Kalemi*, 2687-100, 27.11.1326 (H)

B- Problème de supériorité dans les relations mutuelles de l'administration civile et militaire

L'interaction entre les administrations militaires et civiles n'est pas uniquement composée de coups d'État militaires. Il existe de nombreux autres types de relations inévitables entre ces deux axes du pouvoir. En particulier, si la question de la sécurité publique et de la sécurité intérieure s'impose, les frontières dans l'interaction entre l'autorité et la responsabilité deviennent de plus en plus incertaines et des conflits dans la relation peuvent s'en suivre. Comment un agent de haut niveau de l'administration civile pourrait-il gérer un groupe militaire monopolisé dans son professionnalisme, disposant d'un pouvoir absolu dans sa propre tradition et puisant ses pouvoirs directement de la loi ? Cette question a été posée pendant des siècles sous différentes formes et le souci principal était de protéger l'État des hommes politiques qui utilisaient l'armée pour leur carrière politique et des soldats qui n'hésiteraient pas à l'utiliser pour leurs ambitions politiques. D'autre part, la conjoncture du temps a poussé les forces civiles et militaires à une division absolue du travail et de l'autonomie face à la croissance démographique, à la technologie, à l'industrialisation et à l'urbanisation.

On peut soutenir qu'il n'était pas possible de parler de relations militaires-civiles avant Mahmut II, le grand pionnier de l'Empire ottoman dans le processus de modernisation ; en fait, les institutions militaires étaient étroitement liées aux autres institutions de l'État. Un chef militaire comprenait et semblait représenter la légitimité des administrateurs civils. En fait, le système de province, ancêtre de la division administrative moderne des terres ottomanes, a été préparé selon un certain nombre de motivations militaires et les *valis* de la province ont réuni tous les pouvoirs militaires et civils sous leur propre identité administrative.

La nouvelle compréhension de Mahmut II, au lieu de « socialiser » l'armée et de la faire partie intégrante de toutes les institutions, s'est tournée vers l'objectif de la transformer en une institution autonome de l'État en la « militarisant ». Même avant la mise en place des ministères modernes, cette préoccupation était à la base de l'organisation séparée et unique de toutes les unités militaires sous l'état-major²⁹³. De là, le *vali* de la province et le commandant de l'armée ont été séparés comme deux forces distinctes. Cependant, comme les fonctions et les pouvoirs de ces deux centres

²⁹³ *Asakir-i Mansure-i Muhammediye Kanunnamesi*, CBOA., *Hatt-ı Hümayun*, 1438-59106, 1.12.1241

de pouvoir n'ont jamais été pleinement déterminés et que le même devoir leur a été confié dans le même temps, un conflit d'autorité et de responsabilité est apparu. Il est entendu que la solution proposée par les intellectuels de la monarchie constitutionnelle est de rendre le pouvoir militaire responsable vis-à-vis du pouvoir civil et du peuple par le biais du Parlement, sous l'influence de la même école libérale. Cependant, ni la structure administrative de l'Empire ni la conjoncture politique dans laquelle il se trouvait n'étaient appropriées pour cette solution.

Le conflit d'autorité entre l'administration militaire et l'administration civile est essentiellement un phénomène hérité de la période d'Abdülhamid II. La Sublime Porte estimait qu'il fallait donner aux *valis* le pouvoir d'envoyer des soldats, en particulier dans les provinces des Balkans, contre la rébellion et les activités des brigands sans demander au centre ni au Ministère de la Guerre. En fait, un certain nombre de correspondances bureaucratiques et de conflits de compétences jusqu'à l'intervention de la scène causaient le retard. Cependant, le Sultan Abdülhamid II craignait qu'un *vali* comme Alemdar Mustafa Pacha qui avait fait arriver son grand-père Mahmut II au trône, vienne rassembler une armée afin de le détrôner. C'est pourquoi il ne se préparait jamais à ce transfert d'autorité²⁹⁴.

Les *valis* qui avaient, en vertu des lois, pour principale fonction d'assurer l'ordre de la région où ils avaient été nommés, devaient toujours travailler en collaboration avec le commandant de l'armée pour pouvoir exercer efficacement cette fonction; parce qu'en 1912, dans l'Empire ottoman qui possédait des terres d'environ 2,5 millions de km², il n'y avait au total que 6 500 policiers dont 2 500 se trouvaient déjà à Istanbul²⁹⁵. À Beyrouth, il n'y avait que 352 policiers, tandis qu'à Kastamonu, qui compte plus d'un million d'habitants, ce nombre pourrait descendre à 35²⁹⁶. Il est assez difficile de dire que les *valis* qui ont une si grande déficience dans les forces de sécurité sous leur commandement, ont résolu les problèmes en parfaite harmonie avec les commandants de l'armée à qui ils dépendent en terme des forces policières. Tout d'abord, les rangs de ces deux chefs étaient souvent en conflit²⁹⁷. Le rang du *vali* peut être inférieur à celui du commandant de l'armée ou, face à un *vali* du rang le plus élevé

²⁹⁴ Sait Paşa, *Anıtlar*, Şemsettin Kutlu (ed.), İstanbul: Hürriyet Yayınları, 1977, p. 288-289.

²⁹⁵ Glen Swanson, "The Ottoman Police", *Journal of Contemporary History*, VII, 1/2(1972), p. 259. Il ne faut pas oublier le fait que les gendarmes faisaient alors parti du corps militaire, donc la seule force de la sécurité que les *valis* possédaient directement sous leurs ordres était les policiers.

²⁹⁶ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:119, 8 Juin 1326, I : p. 456,474.

²⁹⁷ İlber Ortaylı, *Tanzimattan Cumhuriyete Yerel Yönetim Geleneği*, İstanbul: Hil Yayınları, 1985, p. 67.

qu'est vizir, se trouvait souvent le rang de l'armée le plus élevé qu'est maréchal. Par conséquent, même si le *vali* était le plus haut responsable chargé de l'ordre public dans la province, il pouvait rester à la traîne par rapport à un membre de l'armée, tant dans le protocole que dans la demande, la correspondance et le rang. Par exemple, le *Vali* d'Edirne, Halil Bey, qui était au rang de première classe, faisait face à Şükrü Pacha, au rang de maréchal. La défense de la supériorité juridique du *Vali* et la défense de la supériorité hiérarchique du commandant militaire ont entraîné un conflit d'autorité majeur. Le Grand Vizir Mahmut Sevket Pacha dans son journal intime écrit que Şükrü Pacha se plaignait de l'implication constante du *vali* dans son travail ; le *vali*, quant à lui, se plaignait de Şükrü Pacha qui ne voulait pas partager son stock de nourriture avec le peuple, qui n'est pas sorti du quartier général pendant le siège (pour cette raison, c'est le *vali* qui a dû se rendre sur la ligne de tir et inspecter les soldats de ligne de front), qui a désigné les personnes incompetentes dans les batteries d'artillerie et qui a ouvert la voie à la montée de l'opportunisme parmi le public²⁹⁸. Le fait que les deux supérieurs aient des idéologies politiques opposées a encore aggravé ce conflit²⁹⁹. Évidemment, ces administrateurs dont on ne doute pas le patriotisme, se battaient à la fois contre les ennemis à l'extérieur, mais en même temps contre les dirigeants qui s'opposaient à leurs idées pour pouvoir reprendre leur autorité.

La poursuite des conflits internes, l'environnement de guerre les uns après les autres pendant la période de Seconde Monarchie constitutionnelle et la proclamation des états de siège, modifient constamment l'équilibre entre l'administration civilo-militaire en faveur de celle militaire. La cour martiale, établi dans une région à la suite de la proclamation de la loi martiale, restreint considérablement les pouvoirs et le poids du *vali* de la province. En plus, il était envisagé que le président et deux membres du Conseil martial soient élus parmi les membres de la classe militaire et les deux autres membres parmi les autorités civiles³⁰⁰. Sous cette forme, la présence du *vali* est devenue représentative et les hauts fonctionnaires civils ont été réduits au statut de minorités face aux militaires. La raison qui rend la tension entre le *Vali* Hazım Pacha et le Commandant en chef Nazım Pacha, qui est considérée comme la plus grande représentation du conflit entre l'administration civile et militaire, consiste à désigner avec de larges pouvoirs le Commandant Nazım Pacha au lieu du *vali* pour la mise en

²⁹⁸ Mahmud Şevket, p. 177-179.

²⁹⁹ Karabekir, I : p. 327-328.

³⁰⁰ CBOA., *Dahiliye, Muhaberat-ı Umumiye İdaresi*, 3/2-43, 29.09.1327 (H)

œuvre du projet de réforme ayant comme mission de la résolution du chaos à Bagdad³⁰¹.

Au fur et à mesure que les grades diminuent, on s'aperçoit que les administrateurs provinciaux connaissent plus de difficulté. Par exemple, le *Kaymakam* de Palanka de l'époque, Behiç Erkin écrit dans ses mémoires qu'un commandant unioniste de régiment avait arbitrairement préparé une liste de personnes à renvoyer à la cour martiale et lui avait ordonné de la signer; cependant, il déclare qu'il a pu échapper à cette situation en mettant le commandant du régiment en prison et en faisant preuve d'une grande persévérance³⁰². Néanmoins, étant donné que les *valis* sont responsables de la sécurité de toute la province, les résultats de leur politique étaient plus importants que ceux de leurs inférieurs. Lors des événements d'Adana, Ahmet Reşit (Rey), *Vali* à Alep, a décidé d'envoyer une unité militaire pour aider à régler les événements, mais c'est un officier du grade de capitaine qui était capable de la mise en œuvre de cette décision de la préfecture, comme il n'a pas rempli son devoir c'est le *vali* qui devenait responsable de l'incident en dernier ressort³⁰³. Ahmet İzzet Paşa note qu'après la ré-institution de la monarchie constitutionnelle, certains officiers ont outrepassé leurs pouvoirs et ont arrêté les *valis* devant tout le monde³⁰⁴. Même *Vali* d'Edirne, Hacı Adil Bey, qui a été nommé avec des pouvoirs étendus en raison de son identité étroite avec les Unionistes, peut se heurter à Enver Bey, l'un des dirigeants du CUP, au sujet de l'autorité sur son lieu de service. Ce dernier le menaçait en disant : « je vais envoyer une troupe militaire si ma demande n'est pas satisfaite ! Je ne veux pas vous forcer³⁰⁵ ». Lorsque nous avons ajouté à ceci les affrontements avec les fonctionnaires civils mentionnés ci-dessus, le *vali* n'avait d'autre choix que de devenir un titre protocolaire. Lors de la rébellion d'Erzurum, l'un des événements majeurs qui ont préparé la déclaration de la monarchie constitutionnelle, le *Vali* d'Erzurum souhaitait utiliser les notables et les muftis contre les masses insurgées, mais il s'est rendu compte que ces derniers avaient changé de camp. Face à quoi, il voulait utiliser les bataillons militaires contre les rebelles, mais ces derniers aussi

³⁰¹ “Irak ve Salahiyet”, *Tanin*, 17 août 1908, No° 30.

³⁰² Erkin, p. 89.

³⁰³ Rey, p. 150.

³⁰⁴ Ahmet İzzet Paşa, *Feryadım*, İstanbul: Timaş Yayınları, 2017, p. 68.

³⁰⁵ Falih Rıfkı Atay, *Zeytinadağı*, İstanbul: Bateş Yayınları, 1981, p. 28.

exposaient des attitudes téméraires vis-à-vis de l'ordre du *Vali*. Cet exemple constitue l'exemple le plus frappant de l'élimination du *vali*³⁰⁶.

On voit que les administrateurs provinciaux, qui dépendent tellement à l'égard des forces de sécurité, ne peuvent pas se décharger de cette responsabilité, même s'ils ne reçoivent pas une réponse positive à leurs demandes d'assistance émanant d'unités militaires. Par exemple, pendant les Guerres balkaniques les établissements irréguliers des immigrants vers Istanbul, Edirne, Kesan, Gallipoli et Luleburgaz inquiétaient le *Mutasarrif* de Çatalca, Mahmut Celalettin Bey. Bien que le *Mutasarrif* ait demandé l'envoi d'un bataillon de soldats à la région afin de garantir l'ordre, il n'a pas reçu de réponse positive et lorsqu'il s'est adressé à Istanbul malgré cette situation, il a reçu l'ordre de s'entretenir avec la population si nécessaire et de lui conseiller de s'installer là où elle se trouvait³⁰⁷. Il n'était sûrement pas possible d'empêcher la vague de migration de cette manière et, normalement, des milliers de personnes ont ainsi émigré de manière irrégulière à Istanbul. Après très peu de temps, nous voyons que la relation entre le *Mutasarrif* et le Comité d'Union et Progrès est devenue conflictuelle et même un mandat d'arrêt dont il a fait l'objet a été émis³⁰⁸. Par ailleurs, en 1912, l'absence de sécurité publique était le principal problème des régions de l'Est. Nous voyons que pour supprimer les événements de Bitlis, le *Vali* a demandé des soldats du Commandement de la IV^e armée, mais a reçu la réponse que ce dernier ne pouvait pas envoyer même un seul soldat parce qu'il suivait les autres ordres donnés par le corps d'armée³⁰⁹. Le *Vali* de Van s'est plaint de la même manière qu'il avait exigé des soldats, qu'il avait reçu l'ordre d'envoyer une aide militaire même du Ministère de la Guerre mais qu'il n'avait jamais reçu d'aide du corps d'armée dans le moment où il se trouvait dans une situation très difficile³¹⁰. En plus de cette situation difficile évoquée plus haut, les *valis* recevaient du Ministère de l'Intérieur des télégrammes décrivant qu'ils ne s'acquittaient pas bien de leurs tâches, en indiquant:

« Comme la plupart des criminels ne sont pas arrêtés en raison de votre mauvaise application, cela laisse le gouvernement dans une position difficile face aux plaintes en cours partout. Assurez immédiatement la protection

³⁰⁶ Mehmet Nusret, *Tarihçe-i Erzurum yahut Hemşehrilere Armağan* (Istanbul: Ali Şükrü Matbaası, 1338), p. 60.

³⁰⁷ CBOA., *Bab-ı Ali Evrak Odası*, 4104-307787, 16.11.1330 (H)

³⁰⁸ "Tevkifat", *Sabah*, 5 juin 1329, No° 8533.

³⁰⁹ CBOA., *Dahiliye, Siyasi Kısım*, 1-2/90-1, 19.04.1330 (H)

³¹⁰ CBOA., *Dahiliye, Siyasi Kısım*, 1/106-1, 21.10.1330 (H) lef.4-7.

complète de l'ordre des provinces de l'Est et ne permettez même pas la moindre plainte...³¹¹ ».

Comme il ressort des documents, les deux administrations agissaient de manière totalement séparée dans l'ordre public. Les *valis* n'avaient pratiquement aucun pouvoir sur l'organisation militaire, en particulier aux confins de l'Empire. En dépit de leurs efforts, ces *valis* attendant désespérément l'appui des agents des forces de la sécurité, ont été tenus responsables des événements par le gouvernement central.

Il convient également de noter que la dépendance à l'administration militaire ne se limite pas à l'organisation provinciale du Ministère de l'Intérieur. Pour le Ministère des Finances, par exemple, c'est souvent le cas. Particulièrement dans les zones où les problèmes d'ordre public internes et externes tels que les territoires balkaniques qui devenaient la « poudrière », on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'un agent de recouvrement prélève régulièrement les taxes ou les transfère au centre en toute sécurité. Mehmet Ali (Okar), officier dans les Balkans ottomans des dernières années, le confirme dans ses mémoires. Il note que les agents de recouvrement de finances ont perdu leur santé mentale de peur et de malaise et qu'ils ne pouvaient faire leur travail qu'avec le pouvoir de la gendarmerie dont ils participaient aux premières unités qu'ils rencontrent³¹².

Cependant dans l'armée, il y avait des officiers expérimentés qui ont prédit que la machine d'état-major dysfonctionnerait si les administrateurs civils ne disposaient suffisamment pas de compétence et de matériel pour faire leur travail correctement. L'un d'entre eux, le Lieutenant-colonel Şerif Bey, a soutenu que le succès serait atteint si le *vali* et les commandants de l'armée travaillaient dans une coordination de haut niveau³¹³. Tout d'abord, l'armée avait besoin de nombreux chevaux, bœufs et charrettes pour le transport de munitions et de denrées à des centres de l'armée et aux fronts. Cependant, il était très difficile pour l'armée de trouver des réponses aux questions suivantes : où trouveraient-ils ces véhicules, combien pourraient-ils être fournis et comment seraient-ils fournis ? Fournir à l'armée les statistiques nécessaires pour répondre aux besoins faisait également partie des tâches du *vali*, et la création d'une bonne chaîne d'approvisionnement avec l'aide des *valis* augmenterait considérablement les chances de succès des opérations militaires.

³¹¹ CBOA., *Dahiliye, Siyasi Kısım*, 1/106-1, 21.10.1330 (H) lef.44.

³¹² Okar, p. 86-87.

³¹³ Şerif Bey, p. 25-26.

En fait, des hauts fonctionnaires civils décisifs, en coopération avec l'armée, pourraient surmonter les rébellions que les opérations militaires ne pouvaient réprimer. Face à l'absence du succès malgré les opérations militaires répétées sur les Druzes, la défense du *vali* selon laquelle une grande réforme de Cebel-i Drüz pourrait s'effectuer même « sans tirer aucune balle », avait trouvé un grand écho dans la presse à cette époque³¹⁴. Lorsque le corps d'armée entra à Süveyde pour assurer l'ordre public, le *vali* ne déclara pas la loi martiale, contrairement à l'habitude. L'armée s'est fait attendre au centre. En fait, afin de montrer la bonne volonté de l'État, des élections pour le conseil administratif, la municipalité et les conseils des anciens ont eu lieu dans certains districts. Les gendarmes ont été envoyés dans les villages pour inviter des notables au centre. Ceux qui sont venus personnellement ont rencontré les *kaymakams* et les commandants et ont noué de bonnes relations. Les Druzes y ont réagi positivement et les affrontements se sont presque arrêtés. Cependant, ce succès politique du *vali* a pris fin peu après que les corps d'armée de la région aient ouvert le feu sur certains groupes, indépendamment de l'administration provinciale civile.

D'autre part, les sous-traitants militaires qui s'engagent pour l'alimentation et le quartage des corps militaires étaient un gros problème. Incapables de recouvrer leurs créances auprès de la province, les entrepreneurs menaçaient les *valis* et le Grand Vizirat de couper leurs fournitures. Bien entendu, le fait de ne pas répondre aux besoins des forces armées pourrait entraîner de nouveaux problèmes. Sait Pacha essaie de trouver une solution aux télégrammes de plaintes menaçants qui affligent Istanbul. Mais il ne pouvait pas franchir les obstacles de la politique centrale d'Abdülhamid II³¹⁵. Il semble que les *valis* n'aient pas d'autre choix que de résoudre le problème. Nous voyons que les brillants *valis* de la monarchie constitutionnelle, tels que Mehmet Tevfik (Biren), ont assumé toutes les responsabilités et ont négocié avec les entrepreneurs. Par mille promesses, ils pouvaient faire accepter de payer une partie de l'argent et, parfois même, emprunter de l'argent auprès des entrepreneurs qui viennent chercher leur argent³¹⁶. Comme nous avons déjà mentionné dans les chapitres précédents, nous pensons que l'examen de la question de ne pas pouvoir trouver des *vali* à nommer aux zones problématiques de l'Empire en tenant compte de tels cas conduirait à des analyses plus précises.

³¹⁴ Ahmed Şerif, *Arnavudluk'da, Sûriye'de, Trablusgarb'de Tanîn*, p. 122-123.

³¹⁵ Sait Paşa, p. 275.

³¹⁶ Biren, I : p. 167.

En ce qui concerne l'ordre public et le besoin de forces de sécurité, le conflit d'autorité ne se limitait pas entre le *vali* et le commandant militaire ; les directeurs de police étaient dans une discorde similaire avec les *valis*. En fait, la confusion des pouvoirs grandissait si rapidement que c'était l'un des débats les plus animés dans la Chambre des Députés. En 1910, par exemple, on ne savait toujours pas si le Directeur de la sécurité d'Istanbul était affilié au *Vali* d'Istanbul ou à la Direction de la Sûreté Générale. Peu importe le nombre de points discutés à l'Assemblée: on n'arrivait pas à trouver de réponse définitive aux questions telles que si le *vali* peut-il mettre fin à la fonction d'un chef de police ; recevaient-ils leur rémunération sur le budget de la province dont il fait partie ou sur celui du département de la police ; le supérieur hiérarchique de la police était-il le directeur général de la police ou le *vali* ; le directeur de la police est-il un fonctionnaire de la province ou plutôt celui du gouvernement central³¹⁷ ? Une confusion similaire persiste également dans les provinces. La police provinciale avait refusé de suivre les ordres des autorités civiles à tel point que la Direction de Sûreté Générale avait dû avertir la Direction de la Police de Beyrouth de ne pas faire obstacle aux ordres des *valis*, des *mutasarrıfs* et des *kaymakams* pour que l'ordre public soit leur responsabilité au premier degré³¹⁸. Toutefois, comme il est indiqué dans le télégramme, la police n'a pas été invitée à obéir aux ordres directs des administrateurs provinciaux, elle a simplement été avertie de ne pas créer de difficultés. Cette situation chaotique n'a été corrigée largement que par le changement de la loi communiquée aux provinces le 4 juin 1911 : « Les directeurs de police des autres provinces (hormis d'Istanbul) seront directement sous le commandement des *valis* et des *mutasarrıfs* des départements indépendants³¹⁹ ».

Même si le bureau où se trouvaient les agents de la force de sécurité en contradiction de compétence était une autre unité administrative différente du gouvernement général, le *vali* était à nouveau le dernier responsable à avoir été impliqué. Un événement qui a trouvé la place dans les journaux à cette époque est un exemple de cette situation³²⁰. Le directeur de la police d'Adana a démis la guette en chef de son poste. Ali Efendi, le maire, affirme que les guettes perçoivent leur salaire du budget municipal et que le renvoi de ces gardes relevait de compétence municipale. L'accord ne pouvant être conclu, la question est transmise au *vali*, mais ce dernier, qui n'a pas

³¹⁷ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:119, 8 Juin 1326, I : p. 458-459.

³¹⁸ CBOA., *Dahiliye, Tahrirat Kalemi*, 50-62, 17.09.1328 (H)

³¹⁹ CBOA., *Dahiliye, Memurin Kalemi*, 122-71, 23.06.1329 (H)

³²⁰ *Adana İtidal*, 21 mars 1325 cité par Uçar & Soydemir & Erkan, I : p. 519.

le pouvoir de résoudre les litiges administratifs, rejette les demandes pour incompetence. La situation est transférée au conseil administratif provincial et une décision est prise en faveur du directeur de la police. Entre-temps, après que le directeur a insulté le maire, Ali Efendi a démissionné de son poste malgré tous les efforts du *vali*. Le *vali* ne trouve personne pour nommer à la place d'Ali Efendi et l'administration municipale est entrée dans une situation très difficile. Face à cette nouvelle autorité acquise par le directeur de la police, personne ne voulait être maire et le *vali* est tenu pour responsable en premier lieu pour son incapacité.

Un événement similaire existe dans la mémoire de Yahya Sezai Uzay³²¹. À Balıkesir, les propriétaires de certains ménages à démolir à la suite de la décision du conseil municipal se passent du *kaymakam* et se plaignent devant le commandant du bataillon. Le Major Emin Bey, qui s'est présenté devant la zone de démolition, n'a pas fait appliquer par la force des armes à feu la décision prise et a expulsé le Maire Yusuf Bey de la zone en l'insultant. Afin de dissuader le Maire qui veut démissionner et de donner la leçon nécessaire au major, le *Kaymakam* a dû mener une véritable guerre politique. En fait, il ne peut prédire ce qui lui arrivera, en tant que premier responsable de tout ce qui se passe, même après un petit événement. Le *kaymakam* était toujours la principale autorité directement affecté même par un petit trouble du à la clique intra-notable.

En conséquence, les relations entre l'administration militaire et civile pendant la période de la Seconde Monarchie constitutionnelle ne reposaient pas sur l'image du souverain absolu du gouverneur général-commandant de la période pré-Tanzimat, ni sur l'interaction entre les puissants pachas de la période suivante et les *valis* faibles nommés par le gouvernement central pour n'effectuer que leur travail quotidien. On peut facilement soutenir que la monarchie constitutionnelle avait l'intention de « civiliser le système » en ouvrant complètement la porte de la révolution entr'ouverte à l'époque de Mahmut II. Durant cette période, il y avait de grands commandants dans les provinces ainsi que de grands *valis* à l'intérieur des frontières de l'Empire. Cependant, il est entendu que les dirigeants de la Seconde Monarchie constitutionnelle qui devaient organiser de façon empirique la dimension juridique de la révolution en cours, ont dû permettre à l'administration civile de rester dans l'ombre de la tutelle militaire pour de nombreuses raisons conjoncturelles et géostratégiques. La faiblesse

³²¹ Uzay, p. 102-108.

des forces de sécurité à la disposition de l'administration civile, l'incertitude du mécanisme juridique sur lequel repose le mécanisme d'administration, l'atmosphère de désarroi sans fin et l'inadéquation des grades, peuvent être cités comme les plus grands obstacles devant l'établissement de la supériorité des dirigeants civils conformément aux systèmes contemporains contre les dirigeants des champs de bataille.



CHAPITRE IV

Administrer une province sous les interventions extérieures

A- Les États étrangers et leurs consuls

Carl von Clausewitz a décrit la guerre comme « un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté³²² ». Cependant, ce modèle classique de guerre entre États ne coïncide pas avec le procédé que d'autres États ont utilisé pour forcer l'Empire ottoman à faire ce qu'ils voulaient. L'Empire était un *failed state* vers son démembrement. Bien que cela soit contraire à ses lois et règlements, il ferait preuve de douceur et d'une tolérance extraordinaire à l'égard des demandes étrangères et pourrait les accepter. En réalité, le gouvernement ne pouvait pas créer une autorité sur l'ensemble de son territoire, ce qui donnait aux problèmes régionaux une dimension internationale. Des interventions entre États ont souvent été expérimentées, en particulier dans des structures telles que l'Empire ottoman, où les différences ethniques, culturelles et économiques étaient très variées.

L'intervention d'États étrangers qui ont rempli le terme de « capitulations » est à la base des problèmes de l'Empire ottoman qui ont miné ou rendu l'administration dysfonctionnelle à de nombreux égards. Surtout sous le règne d'Abdülhamid II, plus l'Empire consolidait son régime pour contrôler son fonctionnement interne, plus il était faible dans son fonctionnement externe. Par exemple, en 1881, le *Vali* d'Aydın Mithat Pacha s'est réfugié contre le régime au Consulat de France, mais a été extradé par celui-ci. En 1895, nous rencontrons un autre *Vali* d'Aydın, Kamil Pacha, qui s'est réfugié au Consulat britannique parce qu'il serait déporté à Rhodes. Cette fois, cependant, le Consulat refusa d'extrader Pacha et, sur insistance, fonda sur les îles égéennes avec ses navires de guerre et organisa une démonstration de puissance³²³. Cela fut efficace et le Sultan a dû reconnaître les souhaits du Consulat britannique ainsi que de son *Vali*.

À la suite de la ré-institution de la monarchie constitutionnelle, les dirigeants, prêts à arriver au pouvoir, découvrent un empire habitué à vivre selon un équilibre

³²² Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Denise Naville (trad.), Paris: Éditions Minuit, 1955, p. 51.

³²³ Georgeon, *Abdulhamid II le sultan calife*, p. 393.

politique dont les règles du jeu sont fixées par des États étrangers et un pays dont la majorité des terres est disposée à être partagée avec des accords secrets. À tel point qu'il devait obtenir la permission des États européens pour pouvoir émettre des droits de douane même à l'intérieur de ses frontières³²⁴, aucune entreprise n'avait le droit d'exploiter les ports locaux pour qu'une compagnie de navigation britannique ne réclame pas d'indemnisation³²⁵, le Sultan pourrait même nommer un *mutasarrif* avec l'approbation d'une commission internationale pour un département en sa possession directe³²⁶. Lorsqu'une rébellion ou une guerre éclata dans une partie de l'État, des lieux où tous les officiers civils ou militaires se réfugiaient n'étaient pas des bâtiments ou des bases militaires, mais des consulats des États étrangers³²⁷. Il est entendu que les gouvernements de la Seconde Monarchie constitutionnelle n'ont pris aucune mesure pour faire la différence dans ce domaine, qu'il s'agisse des unionistes ou des libéraux. En fait, quand on examine la composition et les programmes des gouvernements, on peut dire que, même si l'importance des Ministères des Finances et de l'Intérieur est très importante, le Ministère des Affaires Étrangères et ses directeurs sont restés relativement secondaires.

Comme nous l'avons mentionné dans l'exemple ci-dessus, il est entendu que le fait que les citoyens des États européens et en particulier les consuls demandent une indemnisation, constitue un inconvénient majeur pour l'administration. Pour éviter cela, on peut constater que la procédure « passer au travers » est fréquemment appliquée et que les *valis*, en tant qu'administrateurs provinciaux, sont également touchés par cette situation. Le *Vali* du Yémen, Mahmud Nedim Bey, relate un cas dans ses mémoires portant sur les bombardements des structures au Yémen par des croiseurs italiens lors du commencement avec grands espoirs de la construction de la voie ferrée yéménite et du déclenchement de la Guerre de Tripoli. Les compagnies de chemin de fer étrangères, dont la construction et les biens ont été endommagés par des bombes italiennes, ont eu la possibilité de réclamer une indemnisation et ont pris contact avec l'administration. Elles ont préparé une mise en scène où on donne l'impression que les marchandises restantes auraient été saisies par le *mutasarrif*, par ce biais, elles ont réussi à recevoir 40 000 livres d'or du Ministère des Finances dans les moments les

³²⁴ Nasim Sousa, *The Capitulatory Régime of Turkey: Its History, Origin and Nature*, Baltimore: Johns Hopkins Press, 1933, p. 74.

³²⁵ CBOA., *İrade, Meclis-i Mahsus*, 76-3379, 08.09.1300 (H)

³²⁶ Sait Paşa, p. 236.

³²⁷ Baring, p. 131; Tansu, p. 66.

plus difficiles. Mahmud Nedim Bey a écrit à Istanbul de nombreuses fois et il a enfin reçu la réponse du gouvernement comme quoi ce dernier a dû supporter inévitablement la situation pour ne pas que « des fuites » resurgissent³²⁸. De même, Mahmud Nedim Bey décrit la manière dont le consul de France avait illégalement protégé un des sujets ottomans dont la profession de traduction n'a pas été certifiée par les autorités officielles et qui a fait l'objet d'une enquête après qu'il ait battu une autre personne dans la rue à Al-Hodeïda. Ici, comme d'habitude, le *Vali* a signalé à plusieurs reprises la situation à Istanbul mais il affirme qu'il n'a reçu aucun ordre autre que celui « Réglez la question le plus simplement possible »³²⁹.

C'était un problème, non seulement de l'Ouest mais aussi de l'Est, que les administrateurs provinciaux sont confrontés individuellement à de nombreux événements qui feraient l'objet d'un droit interétatique. Par exemple, les frontières entre l'Iran et l'Empire ottoman n'avaient jamais été déterminées avec précision, et pour certains villages et districts de petite ampleur, les deux États se confrontaient au motif qu'ils avaient droit à la souveraineté sur ceux-ci. Le *Mutasarrif* de Bayezid, qui a effectué une descente dans le quartier de Kazlıgöl avec la gendarmerie afin de suivre les bandits qui portent atteinte à l'ordre public dans la région, a été immédiatement dénoncé à Istanbul par les autorités iraniennes pour qu'il engageait une action militaire au-delà des frontières ottomanes et a saisi les biens de leur peuple³³⁰. Cependant, on ne savait pas encore exactement ces villages appartenaient à quel État. De même, lorsque le *Vali* de Bassorah, Muharrem Bey, intervint pour réconcilier les parties à un moment où les notables locaux tombèrent en désaccord avec le *Kaymakam* du Qatar, Casim El-Sani, il trouva contre lui la Grande-Bretagne déclarant qu'elle considérait le Qatar comme un territoire indépendant. Le consul britannique s'est immédiatement rendu au bureau du *Vali* et a averti qu'il ne devait pas s'immiscer dans les affaires intérieures du « Qatar indépendant »³³¹. Cependant, le Qatar faisait officiellement partie de l'Empire ottoman et ce dernier y nommait le *kaymakam*.

Lors de l'examen des télégrammes envoyés par les *valis* travaillant dans les régions de l'Est, l'une des plaintes les plus courantes était que les fonctionnaires étrangers et les missionnaires qui tentaient de provoquer les minorités arméniennes

³²⁸ Mahmud Nedim Bey, p. 149.

³²⁹ Mahmud Nedim Bey, p. 12-13.

³³⁰ CBOA., *Hariciye Nezareti, Siyasi*, 705-2, 25.03.1914 (M)

³³¹ CBOA., *Bab-ı Ali Evrak Odası*, 3464-259756, 05.12.1326 (H)

pouvaient agir à leur guise. Le *Vali* de Van Tahsin Bey a annoncé qu'un des députés britanniques (Walter) Guinness menait des recherches sur les Arméniens et organisait des réunions dans la région. Après avoir demandé à Istanbul, le *Vali* a commencé à suivre les actions du Député comme un limier³³². Le *Vali* de Diyarbakir, Celal Bey, a déclaré que des espions britanniques se promenaient en toute liberté dans la région et provoquaient les Arméniens. Il a proposé au centre de créer une forte influence allemande afin de casser celle de cette politique britannique³³³. Pour cette raison, les administrateurs provinciaux étaient obligés de se préparer à toute propagande de provocation réussie et à tout ordre venant du centre. Parce qu'au début du 20^{ème} siècle, pas seulement une insurrection, mais aussi l'éventualité d'une guerre sur le territoire de l'Empire n'était plus très loin. L'Italie, qui voulait voir la limite de tolérance des États européens avant la Guerre de Tripoli, a décidé de bombarder le Port de Beyrouth avec un prétexte. L'Italie, incitant à la livraison immédiate des navires dans le Port, a envoyé un ultimatum directement à Ebubekir Hazim Bey, *Vali* de Beyrouth. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, il était assez difficile pour un *vali* de livrer des navires de guerre à la marine étrangère dans un environnement où l'équilibre entre le pouvoir militaire et civil était encore exceptionnel. L'ultimatum prévoyait également une date limite pour la livraison. Lorsque le *Vali* reçut le télégramme, l'heure limite était presque arrivée. Comme un diplomate, le *Vali*, dans une impasse, a rappelé les décisions de la Conférence de La Haye aux autorités italiennes et a affirmé que l'attaque serait contraire à ces décisions³³⁴. Malheureusement, la décision avait été déjà prise et Beyrouth a été bombardée par des navires de guerre. On pourrait peut-être tirer des conclusions plus précises si le problème de ne pas trouver un *vali* à nommer à de telles provinces de l'Empire ouvertes à une telle intervention étrangère serait analysé dans ces perspectives.

Comme nous l'avons mentionné, les administrateurs provinciaux qui sont restés dans des situations difficiles ont évidemment dû établir de bonnes relations avec les autorités étrangères et préparer le terrain pour réaliser leurs souhaits de cette manière. Le *Vali* de Kastamonu a été contraint, par exemple, de prendre part au projet quand des travailleurs des provinces de l'Est qui sont venus à Kastamonu pour travailler à la construction de chemins de fer ont été licenciés par la société allemande.

³³² CBOA., *Dahiliye, Siyasi Kısım*, 23-15, 27.08.1329 (R) Car, Walter Guinness a publié un article intitulé « Impressions of Armenia and Kurdistan » après son voyage secret.

³³³ CBOA., *Dahiliye, Siyasi Kısım*, 23-15, 24.04.1329 (R)

³³⁴ Abdulgani Seni, *Beyrut Bombardmanı*, Beyrut: Vilayet Matbaası, 1332, p. 14-19.

Le *Vali* qui a noué de bonnes relations avec les autorités de la société allemande et, par sa demande personnelle, il a pu assurer la réadmission et le recrutement de plus de 300 travailleurs³³⁵. Après les incidents d'Adana, l'Amiral en chef français Louis-Joseph Pivet, futur Chef d'état-major français, était chargé de conduire les Arméniens émigrés en Lattaquié à Marseille. Le *Mutasarrif* de Lattaquié Mehmet Ali (Ayni) Bey qui entretenait de bonnes relations avec l'Amiral a réussi à dissuader la décision de celui-ci en convainquant que les Arméniens faisaient partie des sujets ottomans et que leur vie serait complètement en sécurité³³⁶. De plus, le *Mutasarrif* qui a réussi à convaincre Pivet pour récupérer du matériel d'aide fourni par la République française aux Arméniens, a aidé les Arméniens en trouvant cette source importante dans une situation difficile³³⁷. Cependant, il y avait aussi des administrateurs provinciaux qui ne pouvaient pas toujours obtenir leurs souhaits grâce à de bonnes relations et, apparemment, ils étaient majoritaires. Cela mérite certainement une attention particulière, compte tenu de ce qu'ils témoignent et de leur affiliation sociopolitique, de la part des contre-oppositions auxquelles les administrateurs de la Seconde Monarchie constitutionnelle ont eu recours.

B- Résistance passive des administrateurs provinciaux contre les pressions externes

Cette nouvelle modalité de procédure administrative, conçue conformément aux interventions étrangères était contre la mentalité de la Seconde Monarchie constitutionnelle et surtout contre la vision du monde des administrateurs provinciaux. Leurs préoccupations quant à leurs privilèges absolus dans la province et à leur supériorité sur l'ensemble des services administratifs sont l'un des facteurs influents. Il y avait aussi une motivation moins visible mais beaucoup plus consciente : la monarchie constitutionnelle a également suscité l'espoir d'un État émancipé, devenu sacré dans le cadre de la Constitution. Ces interférences ont rendu les droits et les compétences conférés par les lois aux *valis* dysfonctionnels et les ont même obligés à agir en dehors de ceux-là. De plus, l'intervention des États européens avant la Seconde Monarchie constitutionnelle n'a rien perdu de son intensité pendant cette période aussi. Mais le désir et l'espoir de toutes ces choses sont devenus, d'autre part, la nouvelle

³³⁵ Ahmed Şerif, *Anadolu'da Tanîn*, p. 224.

³³⁶ Georges Kévorkian, *La flotte française au secours des arméniens en 1909 et 1915*, Editions Marines, 2008, p. 22.

³³⁷ Ayni, p. 98-100.

compréhension de l'autorité administrative. Ils ont manifesté une réelle résistance passive aux décisions que devaient prendre l'administration centrale et aux États étrangers, parfois dans le cadre de lois et parfois contre elles. Il était toujours difficile de dire que les mesures prises empêchaient les interventions étrangères ; mais leur persévérance différenciait les *valis* de la nouvelle ère de leurs précédents. De plus cette fois-ci, un nouveau groupe soutenait au fond de lui-même le succès de cette résistance même s'ils ne trouvaient pas toujours les dirigeants qui restaient derrière leur détermination dans l'organisation centrale vis-à-vis de laquelle ils étaient hiérarchiquement responsables.

Avant l'Accord de Racconigi signé en 1909 entre l'Italie et la Russie, on savait que l'Italie avait des ambitions coloniales sur la dernière terre africaine restante : la Tripolitaine³³⁸. En fait, immédiatement après la déclaration de la monarchie constitutionnelle, la Banque de Rome a commencé à ouvrir des succursales dans toute la Tripolitaine. Le *Vali* de Tripoli, Ibrahim Pacha, qui était capable de prédire le fil des événements, lors de sa nomination dans la région en 1910, il a convoqué le conseil administratif de la province et il déclarait publiquement qu'il empêcherait les initiatives italiennes, sans quoi le résultat ne serait pas dans l'intérêt de l'Empire ottoman³³⁹. Surtout après avoir appris que Hassune Pacha, le Maire de Tripoli, avait passé des accords secrets pour soutenir les Italiens, il a commencé à prendre des mesures sérieuses³⁴⁰. En fait, Ahmet İzzet Pacha déclare que le *Vali* menaçait les représentants italiens avec fierté et les avait traités avec cruauté³⁴¹. Cependant, le plus efficace a été de donner l'appel d'offres minier aux sociétés américaines au lieu des sociétés italiennes, après quoi les sociétés italiennes ne pouvaient plus bouger. Le Ministre italien des Affaires étrangères qui a dû entrer en jeu, a également déclaré que l'Italie n'avait aucune intention d'annexer la Tripolitaine et que son seul souci était de souhaiter un travail commun entre l'Italie et les Ottomans dans la région étant riche en ressources naturelles³⁴². En Août 1911, Ibrahim Pacha fut démis de ses fonctions à cause de la pression exercée par l'Italie sur la Sublime Porte. La Tripolitaine resta

³³⁸ CBOA., *Yıldız, Hususi Maruzat*, 525-70, 11.09.1326 (H)

³³⁹ *Le Temps*, 1 Octobre 1911, n° 18353

³⁴⁰ Ali Abdullatif Ahmida, "From Tribe to Class: The Origins and the Politics of Resistance in Colonial Libya", *Afrique*, LXIII, 2(2003) : 305

³⁴¹ Ahmet İzzet Paşa, p. 122.

³⁴² Pour la déclaration: M. Henri Hausser, *Histoire diplomatique de l'Europe 1871-1914*, Paris: Les Presses Universitaires de France, 1929, p. 198.

longtemps sans *vali* ni commandant. Déjà un mois après la décision de licenciement, l'occupation de Tripoli a commencé.

Le Yémen était un autre endroit où la pression italienne continuait. Seyid Ali al-Idrisî était en état de rébellion ouverte contre l'Empire ottoman, mais il recevait constamment de l'argent et des armes des Italiens. Le *Vali* Mahmud Nedim Bey, qui a signalé la situation à plusieurs reprises à Istanbul mais n'a pas réussi à obtenir de résultats, déclare que, en coopération avec le Ministère de la Guerre, il soutenait militairement Imam Yahya qui est le plus grand rival d'Al-Idrisî³⁴³. Expliquant que les voyageurs européens venus dans la région pour effectuer des recherches entraient inutilement dans la zone des tribus et parlaient aux cheikhs, le *Vali* leur déclarait qu'il n'était pas en mesure de les protéger. Les convainquant qu'il était dans « un état d'incapacité », il les éloignait de la région par peur de la mort³⁴⁴. Il semble que le *Vali* n'ait pas de difficulté à les convaincre; car dans la perception des Européens, l'Empire ottoman était « un homme malade » et le *Vali* avait bénéficié de cette image en sa faveur.

Comme nous l'avons déjà mentionné, même si le temps et le personnel étaient très limités, les *valis* poursuivaient les étrangers et les consuls dans leurs provinces comme un limier. Bien que de nombreuses sources montrent que leurs préoccupations sont justes, le cas de *Vali* de Mossoul, Muhammed Fazıl Pacha, est une histoire de réussite. L'attention du *Vali* a été attirée par le Vice-consul britannique de Mossoul, Wilkie (Young), parcourant la région d'un bout à l'autre et tenant souvent des réunions secrètes avec les tribus de Barzan et de Hamavand. Fazıl Pacha, qui avait fait auparavant partie des prestataires de sécurité privée du Tsar russe, a révélé avec des documents secrets obtenus par les suivi de gendarmerie que les tribus étaient en contact avec le Consul depuis longtemps pour qu'elles aient demandé aux Britanniques de les protéger contre une opération militaire ottomane. Notifiant la situation au Ministère de l'Intérieur et au Ministère de la Guerre et révélant l'action secrète du Vice-consul Wilkie, le *Vali* Muhammed Fazıl Pacha a finalement fait renvoyer Wilkie de son poste par le Consulat britannique et l'a fait remplacer par un nouveau Vice-consul, Grieg, issu des anciennes familles de marchands de la région³⁴⁵. Le télégramme que le nouveau Vice-consul Grieg avait envoyé à Edward Grey pour lui indiquer que ses

³⁴³ Mahmud Nedim Bey, p. 124.

³⁴⁴ Mahmud Nedim Bey, p. 101-103.

³⁴⁵ CBOA., *Dahiliye, Muhaberat-ı Umumiye İdaresi*, 42-57, 22.01.1328 (H)

efforts de longue durée avaient porté leurs fruits et que la tribu des Hamavand avait proposé d'entrer dans la domination britannique, confirme également que le *Vali* avait raison³⁴⁶.

Le *Vali* de Hüdavendigâr Mehmet Tevfik (Biren) déclare également avoir été confronté par le consul d'Autriche lors d'un incendie dans la ville. Lorsque l'incendie dans la ville devient assez grave, il est décidé de démolir les deux maisons en bois et d'empêcher l'incendie de continuer. Cependant, les maisons à démolir appartenaient aux ressortissants autrichiens. Le consul est venu sur les lieux et a déclaré qu'il ne permettrait pas une telle chose en criant « je proteste ! », en laissant les efforts du *Vali* être en vains. Mehmet Tevfik Bey a secrètement ordonné pour ne pas mettre le feu à toute la ville et les maisons ont été démolies sans que le consul en ait informé les autorités autrichiennes³⁴⁷. De même, lorsque les étrangers ont dû évacuer les maisons louées, les consulats entraient en jeu et empêchaient les décisions de justice. Bien que le *Mutasarrıf* de Canik Mehdi Bey (Fraşerli) ait fait les demandes concernées pour appliquer la décision du tribunal, il n'a pas eu de résultats. De ce fait, il a décidé de libérer l'abandonnement mais d'interdire l'entrée à la maison avec la décision du gouvernement de département ; pour le faire, il a installé une tour de guet devant l'édifice et le surveiller à toutes les heures du jour. Le locataire étranger protégé par le consulat a finalement renoncé à persister contre cette résistance passive et a dû évacuer la propriété³⁴⁸.

Le boycott qui a été lancé dans le pays après l'annexion de la Bosnie-Herzégovine était un autre problème rencontré avec le consul d'Autriche. Le vieux *Vali* d'Aydın de l'époque, Rauf Pacha, n'a pas retiré le fez de sa tête pendant le boycott, probablement à cause de son habitude. Pourtant, un groupe de jeunes révolutionnaires est entré dans le bureau du *Vali*, ils lui ont demandé de retirer le fez et lui ont donné un colback de boycott comme cadeau. Ils ont donc réussi à lui faire porter le symbole de résistance³⁴⁹. Cependant, le consul d'Autriche dans la région venait régulièrement rendre visite à Rauf Pacha et souhaitait violemment que le boycott soit arrêté. Le *Vali* qui ne voulait pas déclencher de crise officielle dans une

³⁴⁶ Télégraphe publiée par William Taylor, *Narrative of Identity: The Syrian Orthodox Church and the Church of England 1895-1914*, Newcastle upon Tyne: Cambridge Scholar Publishing, 2013, p. 196.

³⁴⁷ Biren, I : p. 168-169.

³⁴⁸ (Fraşerli) Mehdi, *İmtiyazat-ı Ecnebiyenin Tatbikat-ı Hazırası*, Samsun: Matbaa-ı Avnizade Cemil, 1325, p. 266.

³⁴⁹ Uran, p. 31.

période aussi sensible entre les pays, a ordonné aux fonctionnaires de porter le fez en présence du consul d'Autriche mais n'a pas intervenu pour ce qu'ils le portaient à d'autres moments. Parfois, les fonctionnaires qui avaient oublié cette règle avaient eu beau être réprimandés en présence du consul d'Autriche et le *Vali* le calmaient comme si le boycott n'était pas soutenu par l'État³⁵⁰.

Il est possible de voir de nombreux rapports sur la résistance passive des administrateurs provinciaux ottomans dans les archives étrangères. L'un d'eux est la résistance passive du *Vali* de Bagdad Nazim Pacha dans le conflit avec la société britannique nommé Lynch Company qui avait le privilège de nombreuses initiatives dans la région. En 1909, la Société Lynch a suscité une vive controverse à la suite de l'opposition des députés unionistes au Parlement³⁵¹, à la fin, elle a ouvert la voie à la démission du Grand Vizir Hüseyin Hilmi Pacha. En 1911, Nazim Pacha prit toutes les mesures nécessaires concernant les privilèges de la Société, estimant que les privilèges obtenus par la Société Lynch étaient des interventions susceptibles de porter atteinte à l'indépendance de l'Empire ottoman. Il souhaitait même transférer le pouvoir d'exploiter les navires sur l'Euphrate et le Tigre à une société à capitaux ottomans s'appelant l'Administration ottomane des Mers (*İdare-i Umman-ı Osmaniye*), comme la société fondée à l'époque où Mithat Pacha était en charge³⁵². Pour cela, le *Vali* s'intéressait depuis longtemps aux entreprises et aux institutions financières et commerciales. Il a souhaité que la concession soit accordée sans aucune offre d'entreprises étrangères. Il a même essayé d'équilibrer les relations commerciales qui étaient en faveur du capital britannique sur un marché hautement concurrentiel en offrant des opportunités à chaque entrepreneur³⁵³. Quand les *valis* ont subséquemment réussi, ils ont appris à appliquer une politique pour éviter ou ajourner le plus possible de donner les informations que les entreprises britanniques demandaient pour des projets de concession. En fait, il a été indiqué dans les rapports britanniques qu'il était nécessaire d'avoir « une intelligence finement pratique » sur le *vali* afin d'obtenir de lui les informations requises³⁵⁴. La Société Lynch, quant à elle, définissait cette situation comme si il s'agissait d'une « conspiration » allemande pour empêcher cette résistance et souhaitait utiliser l'équilibre politique de la région pour montrer la

³⁵⁰ Dursun, p. 51.

³⁵¹ *Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi*, İ:13, 28 Novembre 1325, I : p. 245-265.

³⁵² NA, *Foreign Office*, Political Departments-General Correspondence from 1906-1966, 371/1492, to Sir John Jackson Ltd (London), 28 September 1911

³⁵³ NA, *Foreign Office*, 371/1492, No: 2947, 25 January 1911

³⁵⁴ NA, *Foreign Office*, 371/2133, to Foreign Office, 7 May 1914

situation comme un conflit d'intérêts germano-britannique au motif d'avoir le soutien du gouvernement anglais³⁵⁵.

Même à la veille de la Première Guerre mondiale, il ne serait pas juste de dire que les *valis* ont toléré l'acte illégal des Allemands en tant que « allié » dans les provinces. Le *Vali* qui a empêché les Allemands qui souhaitaient ouvrir une école à Erzurum sans suivre les procédures en place pour les étrangers, a dit au consul allemand qu'il ne permettrait pas à l'ouverture d'une école sans la volonté du Sultan³⁵⁶.

Le Grand Vizir Hüseyin Hilmi Pacha susmentionné, qui a donné l'image d'un dirigeant de la monarchie constitutionnelle à part entière, était également un administrateur à titre de l'Inspecteur général de Roumélie qui avait fait face à des interventions étrangères juste avant la ré-institution de la monarchie constitutionnelle. Le célèbre programme de réorganisation de gendarmerie, qui comprenait les trois provinces (*Vilayet-i Selase*), a été mis en œuvre en 1904 et a permis à de nombreux États européens d'intervenir non seulement sur le plan militaire, mais aussi sur celui financier dans l'Empire ottoman. Un certain nombre d'officiers européens contrôlaient l'ordre de ces provinces de Roumélie, comme nous l'avons vu dans de nombreux souvenirs. Dans ce processus, il y avait des officiers qui pourraient traiter mal la population. Lorsque la pratique de Hüseyin Hilmi Pacha est bien analysée, sachant que l'intervention des États européens est inévitable, il est possible d'affirmer qu'il a au moins emprunté une autre voie pour briser cette tendance. Emilio de Giorgis, Commandant de la gendarmerie italienne, était un membre de la milice italienne Carabinieri au cours des guerres de coalition menées par Napoléon. Il a fermement demandé l'augmentation du nombre d'officiers étrangers de réforme avant sa nomination³⁵⁷. Cependant, il semble que Hüseyin Hilmi Pacha ait noué des relations étroites avec Emilio de Giorgis et se soit approché de lui conformément à la philosophie de l'organisation Carabinieri pour bénéficier de son soutien. Si bien que peu de temps après son arrivée à son poste et sa rencontre avec Hüseyin Hilmi Pacha, nous voyons que De Giorgis a renoncé à sa demande d'augmenter le nombre d'officiers étrangers et s'est même opposé aux consuls des autres pays qui le voulaient³⁵⁸. Sur la base de correspondances archivistiques et de mémoires, nous pouvons dire que

³⁵⁵ NA, *Foreign Office*, 371/1492, to Sir John Jackson Ltd (İstanbul), 20 October 1911

³⁵⁶ CBOA., *Dahiliye, Şifre Kalemi*, 461-4, 28.11.1330 (R)

³⁵⁷ CBOA., *Yıldız, Maarif Nezareti Maruzatı*, 5-1, 07.01.1322 (H)

³⁵⁸ CBOA., *Yıldız, Müfettişlikler ve Komiserlikler*, 19-116, 19.07.1322 (H) voir l'annexe no°11, lef. 1,2.

Hüseyin Hilmi Pacha a coopéré avec le Général italien afin d'empêcher ces demandes et que la lacune de personnel étranger a été comblée *pro forma* avec de jeunes officiers turcs formés en Europe³⁵⁹. Hasan Cemil (Çambel), qui a été nommé à l'Inspection générale de Roumélie dans le cadre de la coopération susmentionnée, déclare qu'un noble hongrois nommé Kirchknoph, également touché par la crise impériale avec l'Autriche, porte le titre d'agent auxiliaire et mène une coopération secrète avec Hüseyin Hilmi Pacha. À tel point que l'agent secret civil hongrois a secrètement ajouté des éléments faisant l'éloge des Turcs dans les rapports d'enquête et a partagé les questions secrètes discutées lors des réunions avec le Pacha. En retour, Pacha faisait travailler ses meilleurs officiers pour caresser la fierté de l'agent auxiliaire. Les officiers, qui s'étaient affrontés avec Kirchknoph, avaient été licenciés violemment, même s'ils avaient raison³⁶⁰. Hüseyin Hilmi Pacha a complété son poste de l'inspection générale par une politique difficile mais réussie d'équilibrer une intervention étrangère avec une autre intervention étrangère.

L'un des exemples les plus frappants de la manière dont la résistance passive a été organisée entre les mains des *valis* et de l'élimination d'une forte intervention internationale a été expérimenté juste avant le début de la Première Guerre mondiale. Le 8 février 1914, à la suite des pressions intenses exercées par la Russie, l'Accord de Yeniköy fut signé, lequel envisageait un vaste paquet de réformes dans les provinces orientales où vivaient des Arméniens. Sur le plan administratif, l'ensemble de la région orientale de Diyarbakır, Bitlis, Van et Harput sont d'un côté ; Erzurum, Trabzon et Sivas, de l'autre côté, étaient divisés en deux grands services d'inspection générale. Deux administrateurs étrangers originaires de Norvège et des Pays-Bas seraient nommés pour ces inspections extraordinaires³⁶¹. On peut citer entre les compétences des inspecteurs dont les fonctions sont déterminées par l'Instruction sur les Devoirs et les Pouvoirs des Inspecteurs généraux³⁶², (*Müfettiş-i Umumilerin Vazife ve Salahiyetlerine Müteallik Talimat*) entrée en vigueur le 13 Avril 1914 : détenir toutes sortes de pouvoirs militaires sur leur demande (article 2), préparer le projet de lois pour la modification des lois qui, selon eux, ne sont pas conformes aux conditions de la région (article 4), le licenciement ou la nomination de tous les fonctionnaires de niveau inférieur et moyen dans les provinces et le renvoi de hauts fonctionnaires si nécessaire

³⁵⁹ CBOA., *Yıldız, Müfettişlikler ve Komiserlikler*, 20-62, 23.09.1322 (H) ; Çamlıbel, p. 126-128.

³⁶⁰ Çambel, p. 128-130.

³⁶¹ CBOA., *Dahiliye, Kalem-i Mahsus*, 2/2-5, 10.09.1333 (H)

³⁶² CBOA., *Dahiliye, Hukuk Müşavirliği*, 27-83, 17.05.1332 (R) lef. 28-44.

(article 10), le fait que l'agent mis à pied par l'inspecteur général ne peut pas bénéficier du retour à l'emploi (article 11), inspecter tous les départements militaires, administratifs et juridiques et proposer les changements nécessaires... Bien que ces accords aient été signés et les instructions aient été assorties, toutes ces dispositions ont rencontré la résistance des *valis* et n'ont pas été pleinement mises en œuvre. Par exemple, le *Vali* de Van Tahsin Bey a informé Istanbul que ces inspecteurs n'apporteraient que des dommages au lieu d'intérêt pour le gouvernement et la nation³⁶³. Leur résistance passive a laissé des inspecteurs étrangers désignés en qualité de supérieurs des *valis* avec des pouvoirs extraordinaires, presque inefficaces. L'un des inspecteurs généraux, Westenenk de nationalité néerlandaise, ex-officier de la Compagnie des Indes orientales, a demandé à être résident à l'hôpital municipal d'Erzurum. Bien que l'hôpital soit vide et disponible, il ne lui a pas été attribué sous divers prétextes³⁶⁴. À tel point que Westenenk n'a même pas pu quitter Istanbul pendant son mandat à cause de faute de logement.

L'autre inspecteur général était le Major Nicolas Hoff, d'origine norvégienne, son cas était encore pire. À son arrivée dans les provinces de l'Est, le Major Hoff a été accueilli par une cérémonie imposante ordonnée par les autorités civiles. Cependant, personne, à l'exception d'un ingénieur agronome d'origine arménienne, n'a participé aux missions qu'il avait effectuées et l'Inspecteur était resté seul sur des terres qu'il ne connaissait pas complètement³⁶⁵. La maison qu'il souhaitait pour sa résidence a été rénovée pesamment par les dignitaires locaux. Pendant ce temps, il a été logé dans des tentes dans le village d'Edremit, éloigné du centre³⁶⁶. Lorsqu'il a décidé de se rendre à Diyarbakır pour une visite d'inspection, le *Vali* de Diyarbakır l'a empêché d'entrer dans la ville en disant que la population était agitée contre lui et que sa vie serait en danger. Lorsque l'Inspecteur général n'a pas pu pénétrer dans la ville, il a été obligé de résider dans des vignes en dehors de la ville pendant 2 jours³⁶⁷. Il est entendu qu'il ne pouvait même pas obtenir son salaire pour différentes prétextes. En fait, Nicolas Hoff qui a décidé de rentrer à Istanbul avec le début de la Guerre mondiale, s'est jeté à İzmir en empruntant la voie maritime et a dû emprunter de l'argent auprès du *Vali* d'Aydın, Rahmi Bey, pour le déduire de son salaire³⁶⁸. Hoff perdit tellement toute contenance

³⁶³ CBOA., *Dahiliye, Kalem-i Mahsus*, 2 / 2-5, 23.07.1330 (R) lef. 69.

³⁶⁴ CBOA., *Dahiliye, Kalem-i Mahsus*, 63-68, 01.07.1914 (M) lef. 14. Voir l'annexe no°12.

³⁶⁵ CBOA., *Dahiliye, Kalem-i Mahsus*, 2/2-5, 04.08.1330 (R) lef. 85.

³⁶⁶ CBOA., *Dahiliye, Kalem-i Mahsus*, 2 / 2-5, 12.08.1330 (R) lef. 76.

³⁶⁷ CBOA., *Dahiliye, Kalem-i Mahsus*, 2/2-5, 31.08.1330 (R) lef. 73-74.

³⁶⁸ CBOA., *Dahiliye, Kalem-i Mahsus*, 2 / 2-5, 17.09.1330 (R) lef. 94-95. Voir l'annexe no°13.

après les incidents qu'il écrivait les lettres dans lesquelles il avait prié à Dieu de retourner à Istanbul le plus tôt possible.

La clé de la relance des politiques et des accords signés à Istanbul résidait dans leur mise en œuvre de manière appropriée dans les provinces. Le gouvernement central prenait des décisions internationales, mais les administrateurs provinciaux les exécutaient. Cependant, comme nous l'avons vu dans de nombreux exemples ci-dessus, il est possible de voir les effets d'une résistance passive organisée dans une quasi grande harmonie dans chaque région exposée à une intervention étrangère, du Yémen aux Balkans. Cette résistance ne s'appuyait pas sur la force armée, ni était contre les lois existantes. Les décisions qui doivent être prises sous la pression étrangère devenaient *de facto* inapplicables par la politique de résistance passive des *valis*. Les cas les plus fréquemment rencontrés dans les sources, dans ce contexte, étaient les consuls et les officiers étrangers victimisés par les comportements « présumés victimes des souffrances ». Le fait que les *valis* qui jouent un rôle important dans la politique de résistance sont généralement membres du CUP ou s'entretiennent de bonnes relations avec le Comité et que ces mouvements se concrétisent dans le cadre d'une très bonne organisation soulève également des questions pour savoir si Istanbul soutient secrètement cette attitude ou bien il ferme les yeux pour les problèmes qui ne peuvent pas être résolus à Istanbul restent également non-résolues dans les provinces ? En fait, il est important que ces gouverneurs provinciaux ne reçoivent presque aucun avertissement ni aucune sanction matérielle d'Istanbul. Par ailleurs, sous les services les plus proches des inspecteurs généraux étrangers comme greffier et vice-inspecteur, ont été nommé Mehmet Reşit Bey, le *Mutasarrıf* de Karesi, l'un des fondateurs d'*İttihat-ı Osmani Cemiyeti*, ainsi que Servet Bey, le *Mutasarrıf* de Muş, l'un des Unionistes les plus importants³⁶⁹. Donc, le fait que les agissements des inspecteurs sont suivis avec ces deux nominations par le gouvernement, soutient cette opinion.

³⁶⁹ CBOA., *İrade, Dahiliye*, 1509-39, 30.08.1332 (H)

Conclusion et épilogue

Dans cette étude, nous avons essayé d'examiner et d'analyser le cours que suit l'administration provinciale de l'Empire ottoman, qui s'est mêlée aux grands changements provoqués par la Révolution de 1908. La « liberté » à la base de la Révolution était non seulement la liberté de mouvement et de parole, mais aussi celle de pensée. Laissons de côté le capital, même à Denizli, on discutait parmi le public l'idée que si la nouvelle monarchie constitutionnelle ne pouvait pas trouver un sultan adéquat, une transition vers un régime républicain serait possible³⁷⁰. La période de 1908-1914 a abrité dans son sein une grande transformation et toutes les douleurs de celle-ci. Je voudrais souligner que certains concepts et pratiques tels que « centre » et « périphérie » en dehors de leur contexte du temps et de l'espace; n'auraient pas de sens sans tenir compte de leur structure socio-économique. La nature des agissements qui ont poussé le sultan au constitutionnalisme, l'Empire à la révolution et l'administration provinciale aux décisions du local peut être comprise en analysant les événements survenus dans les provinces. Dans la nouvelle ère qui a commencé avec la Seconde Monarchie constitutionnelle, les événements dans la province impériale sont très importants pour révéler l'interaction bilatérale entre les gouvernements centraux et locaux, l'interdépendance dans le triangle élites-administrateurs-notables, les significations sociales, économiques et culturelles des conceptions politiques.

L'héroïsme individuel des *valis*, même le plus formidable qui soit, ne suffirait pas à résoudre tous les problèmes administratifs dissimulés dans les idéaux de réforme. Parce que l'Empire ne pouvait même pas trouver de navires pour envoyer des soldats de Tekirdağ à Mersin afin de réprimer les révoltes. Bien que ces navires soient fournis en les louant des entreprises étrangères, il ne pouvait pas fournir le charbon à brûler par ces navires et l'État était tombé aux mains des usuriers³⁷¹. Pour cette raison, les hauts dignitaires locaux de l'époque ressemblaient plus à un plaignant qui recherchait une solution à n'importe quel problème en oubliant son expertise. Malgré que tout soit

³⁷⁰ Tevfik Berkman, *Engelli-Engeli Uzun Yollar*, İstanbul: Selar Ofset, 1988, p. 20-21.

³⁷¹ Abdurrahman Şeref, p. 38.

tenté d'effectuer, l'organisation administrative reste une structure très fragile face au « déluge administratif » de la Seconde Monarchie constitutionnelle.

Lorsque les problèmes hérités du régime d'Abdülhamid II ont été ajoutés aux problèmes interminables des provinces, il était nécessaire de créer une autorité que la société devrait tenir pleinement responsable. Le changement de tous les *valis* et *mutasarrifs* par la violence ou la répression est le reflet de ce mécontentement. Nous voyons aussi que tous les crimes sont attribués aux *valis*. En fait, pour l'instauration de la monarchie constitutionnelle dans les provinces, le changement de personnel de l'administration provinciale aurait dû être l'une des premières choses à faire³⁷². Par conséquent, les nominations des administrateurs provinciaux étaient la question la plus importante des controverses des partis et des programmes gouvernementaux. La structure et les activités du bureau du *vali* attiraient suffisamment l'attention pour qu'elles soient discutées plus en profondeur lors des sessions budgétaires.

Les *valis* avaient un lien organique avec tous les problèmes internes de l'État en termes de problèmes qu'ils confrontaient, et pour cela, ces problèmes ont parfois placé les *valis* au milieu des négociations internationales. De plus, alors que le parlement et la presse étaient agités par un certain nombre de débats ethniques, l'administration civile affichait une attitude extrêmement constitutionnelle. Ce n'est pas un hasard si les textes les plus distingués de l'idéologie d'ottomanisme et du droit administratif ont été préparés dans les télégrammes envoyés par les provinces.

Leur héritage à la République est sans aucun doute l'une des questions les plus importantes à examiner. À cette fin, les archives républicaines nous fourniront des ressources très riches et étonnantes. La continuité entre la Seconde Monarchie constitutionnelle et la République se manifeste non seulement par un certain nombre de lois ou de mentalité, mais également par les dirigeants. Près de 30% des administrateurs provinciaux ottomans ont continué d'exercer leurs fonctions en tant que gouverneurs territoriaux de l'administration de la République. Les *vilayets* de la nouvelle République ont été préparés au nouveau régime par des *valis* expérimentés dans les provinces de l'ancien Empire réparties sur quatre continents.

Notre étude a traité des aspects pathologiques de l'administration provinciale ottomane dans les limites structurelles d'une thèse de master et entre 1908-1914. Sans

³⁷² Kudret Emiroğlu, *Anadolu'da Devrim Günleri*, Ankara: İmge Kitabevi, 1999, p. 227.

aucun doute, il conviendrait d'aborder la question sous tous ses aspects et d'étudier l'infrastructure de l'organisation provinciale sous la Seconde Monarchie constitutionnelle ainsi que la dynamique de la structure administrative de la période républicaine avec davantage de documents. Il est très important que l'Empire, qui a couru d'une guerre à l'autre entre 1914-1918, avec toutes ses institutions et son organisation territoriale soient entrés dans une impasse, mais cela n'a pas pu entrer dans le champ que cette thèse pourrait examiner. Des données illimitées des archives étatiques et privées à examiner plus en détail, plus de sources officielles publiées et de mémoires personnelles fourniront indubitablement la base pour des résultats plus clairs. J'espère que l'étude a été bénéfique pour d'autres études académiques plus approfondies.



Bibliographie

I- SOURCES

A- Sources Non Publiées

TC Cumhurbaşkanlığı Osmanlı Arşivleri (CBOA), *Bab-ı Ali Evrak Odası*

_____, *Dahiliye, Evrak Odası Kalemi*

_____, *Dahiliye, Hukuk*

_____, *Dahiliye, Hukuk Müşavirliği*

_____, *Dahiliye, İdare*

_____, *Dahiliye, Kalem-i Mahsus*

_____, *Dahiliye, Mektubi Kalemi*

_____, *Dahiliye, Memurin Kalemi*

_____, *Dahiliye, Muhaberat-ı Umumiye İdaresi*

_____, *Dahiliye, Mütenevvia*

_____, *Dahiliye, Sicill-i Ahval İdaresi Defterleri*

_____, *Dahiliye, Şifre Kalemi*

_____, *Dahiliye, Siyasi Kısım*

_____, *Dahiliye, Tahrirat Kalemi*

_____, *Dahiliye, Umur-ı Mahalliye ve Vilayat Müdürlüğü*

_____, *Hariciye Nezareti, İdare*

_____, *Hariciye Nezareti, Siyasi*

_____, *Hatt-ı Hümayun*

_____, *İrade, Adliye ve Mezahib*

_____, *İrade, Dahiliye*

TC Cumhurbaşkanlığı Osmanlı Arşivleri (CBOA), *İrade, Dosya Usulü*

_____, *İrade, Kanun ve Nizam*

_____, *İrade, Meclis-i Mahsus*

_____, *Meclis-i Vükela Mazbataları*

_____, *Teftişat-ı Rumeli Evrakı, Sadaret Evrakı*

_____, *Yıldız, Askeri Maruzat*

_____, *Yıldız, Hususi Maruzat*

_____, *Yıldız, Maarif Nezareti Maruzatı*

_____, *Yıldız, Müfettişlikler ve Komiserlikler*

_____, *Yıldız, Resmi Maruzat*

_____, *Yıldız, Umumi*

British National Archives (NA), *Foreign Office*

TDV İslam Araştırmaları Merkezi, *Hüseyin Hilmi Paşa Evrakı*

B- Sources Publiées

Abdurrahman Şeref, *Son Vak'anüvis Abdurrahman Şeref Efendi Tarihi*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1996.

Düstur, I. Tertip, Vol. I, II, III, IV, V, VI, VIII.

Düstur, II. Tertip, Vol. I, IV, V, VI.

Düstur, Zeyil, Vol. IV.

Maliye Nezareti, *Senelik İhsaiyat-ı Maliye 1326*, İstanbul: Matbaa-ı Amire, 1329.

Meclis-i Ayan Zabıt Ceridesi

Meclis-i Mebusan Zabıt Ceridesi

Posta ve Telgraf Nezareti, *1330 Sene-i Maliyesine Mahsus İstatistik* Dersaadet: Mahmut Bey Matbaası, 1333.

Salname-i Devlet-i Aliye-i Osmaniye, 67. Sene, İstanbul: Selanik Matbaası, 1328.

Salname-i Devlet-i Aliye-i Osmaniye, 65. Sene, İstanbul: Selanik Matbaası, 1326.

Salname-i Devlet-i Aliye-i Osmaniye, 64. Sene, Dersaadet: Matbaa-ı Ahmet İhsan, 1323.

YOUNG, George, *Corps de Droit ottoman*, Oxford: Clarendon Press, 1905, vol. I.

II- OUVRAGES

Abdulgani Seni, *Beyrut Bombardımanı*, Beyrut: Vilayet Matbaası, 1332.

Abdülmecid Fehmi, *Manastır'ın Unutulmaz Günleri*, İstanbul: Akademi Kitabevi, 1993.

AHMAD, Feroz, *İttihatçılıktan Kemalizme*, Fatmagül Berktaş (trad.), İstanbul: Kaynak Yayınları, 2016.

Ahmed Cevdet Paşa, *Ma'rûzât*, İstanbul: Babıali Kültür Yayıncılığı, 2010.

Ahmet İzzet Paşa, *Feryadım*, İstanbul: Timaş Yayınları, 2017.

Ahmet Şerif, *Anadolu'da Tanîn*, Mehmed Çetin Börekçi (ed.), Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1999.

_____, *Arnavudluk'da, Sûriye'de, Trablusgarb'de Tanîn*, Mehmed Çetin Börekçi (ed.), Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1999.

AKŞİN, Sina, *100 Soruda Jön Türkler ve İttihat ve Terakki*, İstanbul: Gerçek Yayınevi, 1980.

Album de l'exposition: les préfets deux siècle au cœur de l'Etat, Paris: Direction des Archives en France, 2000.

Ali Cevat Bey, *İkinci Meşrutiyetin İlânı ve Otuzbir Mart Hâdisesi*, Faik Reşit Unat (ed.), Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2014.

Ali Emirî Efendi, *Osmanlı Doğu Vilâyetleri*, İstanbul: Babıali Kültür Yayıncılığı, 2015.

ALKEND, Nureddin Ferruh, *Ahrar Fırkası ve II. Meşrutiyet Anıları*, Konya: Salkımsöğüt Yayınevi, 2017.

- ATAY, Falih Rıfki, *Zeytindağı*, İstanbul: Bateş Yayınları, 1981.
- (Avlonyalı) Ekrem Bey, *Osmanlı Arnavutluk'undan Anılar 1885-1912* İstanbul: İletişim Yayınları, 2006.
- AYDOĞAN, Erdal, *Bahaeddin Şakir Bey'in Bıraktığı Vesikalara Göre İttihat ve Terakki*, İsmail Eyyüpoğlu (ed.), Ankara: Alternatif Yayınları, 2004.
- AYKAÇ, Fazıl Ahmet, *Kırpıntı*, İstanbul: Arba Yayınları, 1991.
- AYNİ, Mehmed Ali, *Hatıralar*, İstanbul: Yeditepe Yayınevi, 2009.
- Babanzade İsmail Hakkı, *Hukuk-ı Esasiye*, Konstantiniye: Müşterek Almancağı Osmanlı Matbaası, 1329.
- BARDAKÇI, Murat, *İttihadçı'nın Sandığı*, İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2017.
- BARING, Maurice, *Letters from the Near East 1909 and 1912*, London: Smith Elder Co., 1913.
- BAYUR, Yusuf Hikmet, *Türk İnkılâbı Tarihi*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1964, tome I, vol. II.
- BERKMAN, Tevfik, *Engelli-Engeli Uzun Yollar*, İstanbul: Selar Ofset, 1988.
- BEYOĞLU, Süleyman, *İki Devir Bir İnsan: Ahmet Faik Günday ve Hatıraları* İstanbul: Bengi Yayınları, 2011.
- BİREN, Mehmet Tevfik, *II. Abdülhamid, Meşrutiyet ve Mütareke Devri Hatıraları*, İstanbul: Arma Yayınları, 1993, vol. I & II.
- BİRGEN, Muhittin, *İttihat ve Terakki'de On Sene*, İstanbul: Kitap Yayınevi, 2017.
- Bitmeyen Savaş: Kut'ül Amare Kahramanı Halil Paşa'nın Anıları*, Taylan Sorgun (ed.), İstanbul: 7 Gün Yayınları, 1972.
- Böcüzade Süleyman Sâmî, *Üç Devirde Gördüklerim*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2011.
- ÇAMBEL, Hasan Cemil, *Makaleler Hâtıralar*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1964.

- ÇANKAYA, Ali, *Yeni Mülkiye Tarihi ve Mülkiyeliler*, Ankara: Mars Matbaası, 1969, vol. III.
- Cavid Bey, *Meşrutiyet Ruznâmesi*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2014, v. I.
- CEBESÖY, Ali Fuat, *Sınıf Arkadaşım Atatürk*, İstanbul: İnkılap ve Aka Kitabevleri, 1953.
- Cemal Bey, *Yüzbaşı Cemal'in Anıları*, Kudret Emiroğlu (ed.), Ankara: Kebikeç Yayınları, 1996.
- Cemaleddin Efendi, *Şeyhülislam-ı Esbak Cemaleddin Efendi Merhumun Hatırat-ı Siyasiyesi*, Dersaadet: M. Hovagimyan Matbaası, 1332.
- CLAUSEWITZ, Carl von, *De la Guerre*, Denise Naville (trad.), Paris: Minuit Editions, 1955.
- DANIŞMEND, İsmail Hami, *31 Mart Vak'ası*, İstanbul: İstanbul Kitabevi, 1961.
- DARESTE, François-Rodolphe, *Les Constitutions Modernes*, Augustin Challamel (ed.), Paris: Librairie Maritime et Coloniale, 1910.
- DEMİRCİOĞLU, M. Ziyaeddin, *Kastamonu'da Meşrutiyet Nasıl İlan Olundu* Kastamonu: Doğrusöz Matbaası, 1961.
- DURAL, Halil, *Bize Derler Çakırca: 19 ve 20. Yüzyılda Ege'de Efeler*, İstanbul: Tarih Vakfı Yurt Yayınları, 2005.
- DURSUN, M. Kâmil, *İzmir Hatıraları*, İzmir: Akademi Kitabevi, 1994.
- EKEN, Halit, *Bir Mülki Mücadele Valisi ve Anıları: Kapancızade Hamit Bey*, İstanbul: Yeditepe Yayınevi, 2008.
- ELDEM, Vedat, *Osmanlı İmparatorluğu'nun İktisadi Şartları Hakkında Bir Tetkik*, Ankara: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 1970.
- EMİROĞLU, Kudret, *Anadolu'da Devrim Günleri*, Ankara: İmge Kitabevi, 1999.
- ERKİN, Behiç, *Hâtırat 1876-1958*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2010.
- ESKİCİ, Mustafa. *Kastamonu Valileri (1838-2000)*, Ankara: Kastamonu Valiliği İl Özel İdare Müdürlüğü Yayınları, 2000.

FINDLEY, Carter Vaughn. *Ottoman Civil Officialdom – A Social History*, New Jersey: Princeton University Press, 1989.

(Fraşerli) Mehdi, *İmtiyazat-ı Ecnebiyenin Tatbikat-ı Hazırası*, Samsun: Matbaa-ı Avnizade Cemil, 1325.

GEORGEON, François, *Abdulhamid II le sultan calife*, Paris: Arthème Fayard, 2003.
Halil Edhem Hâtura Kitabı, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2013.

HANİOĞLU, M. Şükrü, *Osmanlı'dan Cumhuriyet'e Zihniyet, Siyaset ve Tarih*, İstanbul: Bağlam Yayınları, 2006.

_____, *Preperation for a Revolution: The Young Turks 1902-1908* Oxford: Oxford University Press, 2001.

Hasan Tahsin, *İzhar-ı Hakikat*, 1329. [sous forme de manuscrit]

HAUSSER, M. Henri, *Histoire Diplomatique de l'Europe 1871-1914*, Paris: Les Presses Universitaires de France, 1929.

Hüseyin Nesimi Giridi, *Sahib Zuhur*, İstanbul: Şems Matbaası, 1332.

İRTEM, Süleyman Kâni, *Meşrutiyetten Mütarekeye*, İstanbul: Temel Yayınları, 2004.

KADRİ, Hüseyin Kâzım, *Meşrutiyet'ten Cumhuriyet'e Hatıralarım*, İstanbul: Dergâh Yayınları, 2018.

KALAÇ, Ahmet Hilmi, *Kendi Kitabım*, Yeni Matbaa, 1960.

KARABEKİR, Kazım, *Günlükler 1906-1948*, Yücel Demirel (ed.), İstanbul: Yapı Kredi Yayınları, 2017.

KARAL, Enver Ziya. *Osmanlı Tarihi: İkinci Meşrutiyet ve Birinci Dünya Savaşı (1908-1918)*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2011, vol. IX.

KARS, Zübeyir, *Kayseri ve Sivas'ın Çağdaşlaşmasında Vali Ahmet Muammer Bey*, Erzurum: 2008.

KEVORKIAN, Georges, *La flotte française au secours des Arméniens en 1909 et 1915*, Marines Editions, 2008.

KOLOĞLU, Orhan, *Arap Kaymakam*, İstanbul: Aykırı Yayıncılık, 2011.

- LE BON, Gustave, *La Révolution française et la Psychologie des Révolutions*, Paris: Les Amis de Gustave Le Bon, 1983.
- Mahmud Nedim Bey, *Arabistan'da Bir Ömür*, İstanbul: Isis Yayıncılık, 2001.
- Mahmud Şevket, *Mahmud Şevket Paşa'nın Sadaret Günlüğü*, Murat Bardakçı (ed.) İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2014.
- Mahmut Celâleddin Bey, *Osmanlı Mutasarrıfı Çapanoğlu Mahmut Celâleddin Bey'in Hâtraları*, Hakkı Acun et Abdulkadir Dündar (eds.), Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2013.
- MANN, Michael, *The Source of Social Power: A history of power from the beginning to A.D. 1760*, New York: Cambridge University Press, 2005, vol. I.
- Mehmed Asaf, *1909 Adana Ermeni Olayları ve Anılarım*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1982.
- Mehmet Nusret, *Tarihçe-i Erzurum yahut Hemşehrilere Armağan*, İstanbul: Ali Şükrü Matbaası, 1338.
- NASUHOĞLU, Ahmet Muhtar, *Yâd-ı Mâzi ve Hayatının Tarihi*, İstanbul: Dergâh Yayınları, 2007.
- OKANDAN, Recai G., *Âmme Hukukumuzda İkinci Meşrutiyet Devri*, İstanbul: İstanbul Üniversitesi Yayınları, 1947.
- OKAR, Mehmet Ali, *Osmanlı Balkanları'nın Son On Yılı (1902-1912)*, İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2013.
- ORTAYLI, İlber. *İmparatorluğun En Uzun Yüzyılı*, İstanbul: Timaş Yayınları, 2012.
- _____, *Tanzimattan Cumhuriyete Yerel Yönetim Geleneği*, İstanbul: Hil Yayınları, 1985.
- ÖZBEK, Nadir, *Osmanlı İmparatorluğu'nda Sosyal Devlet*, İstanbul: İletişim Yayınları, 2016.
- PAMUK, Şevket, *Osmanlı Ekonomisi ve Kurumları*, İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2016.
- PEARS, Edwin, *Forty Years in Constantinople*, London: Herbert Jenkins Limited, 1916.

- (Pulutlu) Halil, *Pulutlu Halil Efendi Hayatı ve Hatıraları*, Yurdal Demirel (ed.), Elazığ: Manas Yayıncılık, 2006.
- RENDA, M. Abdülhalik, *Hatırat*, İstanbul: Yapı Kredi Yayınları, 2018.
- (Resneli) Ahmed Niyazi, *Hatırat-ı Niyazi yahud Tarihçe-i İnkılab-ı Kebir-i Osmaniden Bir Sahife*, İstanbul: Sabah Matbaası, 1326.
- REY, Ahmet Reşit, *İmparatorluğun Son Döneminde Gördüklerim Yaptıklarım*, İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2014.
- Sait Paşa, *Anılar*, Şemsettin Kutlu (ed.), İstanbul: Hürriyet Yayınları, 1977.
- ŞANDA, Hüseyin Avni. *Reaya ve Köylü*, İstanbul: Habora Kitabevi, 1970.
- Selim Ali Selâm, *Beyrut Şehremininin Anıları (1908-1918)*, Hassân Ali Hallâk (ed.), İstanbul: Klasik Yayınları, 2009.
- Şerif Bey, *Sarıkamış*, İstanbul: Kastaş Yayınları, 2005.
- SOUSA, Nasim, *The Capitulary Régime of Turkey: Its History, Origin and Nature*, Baltimore: Johns Hopkins Press, 1933.
- STITT, George Marquis Stewart, *A Prince of Arabia: the Emir Shereef Ali Haider*, London: George Allen & Unwin Ltd., 1948.
- Süleyman Tevfik, *II. Meşrutiyet'ten Cumhuriyet'e Elli Yıllık Hatıralarım*, İstanbul: Dün Bugün Yarın Yayınları, 2011.
- SUNATA, İ. Hakkı, *İstibdattan Meşrutiyete Çocukluktan Gençliğe*, İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2006.
- SUNGUROĞLU, İshak, *Harput Yollarında*, İstanbul: Elazığ Kültür ve Turizm Vakfı, 1959.
- SÜRMEYAN, Kalusd, *Harbiyeli Bir Osmanlı Ermenisi*, Yaşar Tolga Cora (trad. et ed.), İstanbul: Tarih Vakfı Yurt Yayınları, 2015.
- TANSU, Samih Nafiz. *Hüsameddin Ertürk anlatıyor: İki Devrin Perde Arkası*, İstanbul: Hilmi Kitabevi, 1957.
- TAYLOR, William, *Narrative of Identity: The Syrian Orthodox Church and the Church of England 1895-1914*, Newcastle upon Tyne: Cambridge Scholar Publishing, 2013.

- TEKELİ, İlhan et İLKİN, Selim. *Cumhuriyetin Harcı: Modernitenin Altyapısı Oluşurken*, İstanbul: İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, 2010, vol. III.
- TEPEYRAN, Ebubekir Hâzim, *Hatıralar*, İstanbul: Pera Turizm ve Ticaret A.Ş, 1998.
- TOKGÖZ, Ahmet İhsan, *Matbuat Hatıralarım*, İstanbul: İletişim Yayınları, 1993.
- TOROS, Taha, *Ali Münif Bey'in Hatıraları*, İstanbul: Isis Yayınları, 1996.
- TÜRKGELDİ, Ali Fuad. *Görüp İştiklerim*, Ankara: Tarih Kurumu Yayınları, 1984.
- URAN, Hilmi, *Meşrutiyet, Tek Parti, Çok Parti Hatıralarım*, İstanbul: Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2017.
- UŞAKLIGİL, Halid Ziya, *Saray ve Ötesi*, İstanbul: Özgür Yayınları, 2012.
- ÜSTEL, Füsün. *"Makbul Vatandaş"ın Peşinde*, İstanbul: İletişim Yayınları, 2014.
- UZAY, Yahya Sezai, *Osmanlı'dan Cumhuriyet'e Sancılı Yıllar*, İstanbul: Tarihiçi Kitabevi, 2012.
- UZER, Tahsin, *Makedonya Eşkîyalık Tarihi ve Son Osmanlı Yönetimi*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1999.
- WEBER, Max, *The Vocation Lectures: Science as a Vocation, Politics as a Vocation*, Cambridge: Hackett Publishing Company, 2004.
- YALÇIN, Hüseyin Cahit, *Siyasal Anılar*, İstanbul: İş Bankası Kültür Yayınları, 1976.
- YENER, Şakir Sabri, *Gaziantep'in Yakın Tarihinden Notlar ve Hatıralar*, Gaziantep: Gaziyurt Matbaası, 1958.
- YETKİN, Sabri. *Ege'de Eşkîyalar*, İstanbul: Tarih Vakfı Yurt Yayınları, 1996.
- YÜCEBAŞ, Hilmi (dir.), *Süleyman Nazif'ten Hatıralar*, İstanbul: Dizerkonca Matbaası, 1957.
- ZÜRCHER, Erik Jan, *The Young Turk Legacy and Nation Building*, London: I.B. Tauris, 2010.

III- ARTICLES

- Abdulgani Seni, "Taşrada İdare Memurlarının Hal ve Mevkii", *Mülkiye*, 1(Février 1324), p. 56-61.

- AHMIDA, Ali Abdullatif, “From Tribe to Class: The Origins and the Politics of Resistance in Colonial Libya”, *Africa*, LXIII, 2(Mai 2003), p. 297-310.
- BARDAKÇI, Murat, “Ben Olsaydım Cuma Namazını 20 Kilometre İleride Kıldım”, *Hürriyet*, 17 Ekim 1999.
- ÇAVDAR, Tevfik, “1329 İdare-i Vilayat Kanunu ve Genel Meclis Üyelerinin Mesleklerine İlişkin Nitelikleri”, *Amme İdaresi Dergisi*, XVI, 1(1983), p.3-22.
- DAVISON, Roderic H., “The Armenian Crisis 1912-1914”, *The American Historical Review*, LIII, 3(1948), p. 481-505.
- GEORGEON, François, « La justice en plus: les Jeunes Turcs et la Révolution française », dans François Georgeon (ed.), *Des Ottomans aux Turcs: naissance d'une nation*, İstanbul: Isis Editions, 1995, p. 159-168.
- LYBYER, Albert Howa, “The Turkish Parliament”, *Proceeding of the American Political Science Association*, VII, (1910), p. 65-77.
- PAMUK, Şevket & TUNCER, Ali Coşkun. “Ottoman Empire from 1830 to 1914” *South-Eastern Monetary and Economic Statistics from the 19th Century to the World War II*, Vienna: Oesterreichische Nationalbank, 2014, p. 171-199.
- SWANSON, Glen, “The Ottoman Police”, *Journal of Contemporary History*, VII, 1/2(1972), p. 242-260.

IV- JOURNAUX

Adana İtidal publié par UÇAR, Ahmet & SOYDEMİR Selman & ERKAN Kemal, *Adana İtidal Gazetesi*, Ankara: Türk Tarih Kurumu Yayınları, 2014, vol. I.

Le Temps

Sabah

Şura-yı Ümmet

Takvim-i Vekayi

Tanîn

Annexes

سنة في 19
 Le 10
 وصول نومروسي
 N° d'arrivée
 دقيقه ساعت
 h. m. du
 ارسالي
 Réexpédié
 a. مأمورك امضاسي
 Signature de l'Employé

نمونه ١

 L'état n'accepte aucune responsabilité à raison du service de la télégraphie.

سنة في 19
 Le 19
 واصلها سبيله
 Transmis par
 دقيقه ساعت
 h. m. du
 ختام بخابره
 Commencé à
 ختام بخابره
 Fini à
 مأمورك امضاسي
 Signature de l'Employé

De _____ Pour _____ الى _____

محل نومروسي	عدد كلمات	غروب	ساعت محل تاريخي	دقيقه	روز و شب	طريق	اشارات مخصوصه
No du dépôt	Nombre de mots	Groupe	Date du dépôt	Heures	Matin ou soir	Voie	Indications non taxes
٤٤٧٩٦	٤						

سند من جناب مقصد الخ
 محتاج الى اخبار و تزعم صحتي طرفه و فوجي ولا يجوز ان يكون من ردها كذا
 راجع اول دفعه عامه بانهم كل يوم مله و امرى عدايه على
 و سرق و قبضه مله و دول ابيد قونا و سارى و صم و غير صم
 ساديدك قد اهانى و عاقد له و له و قد ابدت له و سرق
 اجتماع ابيدك روله و مله و مله و مله و مله و مله و مله
 و حالى بعد ذلك ملاقيه انظر عهدها و حالى و حالى و حالى
 قانونه سبب خفاء و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى
 يندى باه اوله و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى
 حالى و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى
 اوله و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى
 ساعد و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى و حالى

راحد نظارت عدلیه

القضاء
مجلس

۱۲۷۵

ناظر بك اشدی
 ایله بکه بدی درت نورولو ۱۵ لره اولمجه ناریه تذکره نظارتنا هاید دیوه همیم سامور لری ده قه اجرا ایکنده
 اوله تشیقات عمده ناریه اوله قدرنه قطوف و لایحه تبلیغ کیفته بوریله تماد اضمم ایستدیه ایسه ایسه
 مایه ناریه نامنه
 بک

OSMANLI ARŞIVI		
DH.MUİ		
27-2	13	6

Annexe 2

مجلس عمومی کلامی و کتب و مخصوص ضابطه و کفره سیدنا

52

جلد و صفحہ	حاضر بولنا بہ ذوات فحاشی اسبابی	سنہ و تاریخ
مجلس کلامی و کتب		شعبہ
صفحہ		تاریخ
		مجلس
مذکورہ ذوات ہر ماہ ہفت روزہ کے نمبروں میں اور ہر ماہ کے نمبروں میں اور ہر ماہ کے نمبروں میں اور ہر ماہ کے نمبروں میں		
تاریخ	مجلس	مجلس
روز	روز	روز
خصوصہ مالی		
<p>انتخاب سبوتاہ فائزین اور برقی ماہ سندھ کی برقی درجہ درجہ منتخبہ مخصوص اولیہ آنسوہ و کراہیہ ملکیت قبیلہ املاک و غیر دیگر اہل حقہ سبوتاہ عین قبیلہ املاک و غیرہ اور ملک و برقی درجہ درجہ انتخاب حقہ ماہ ملکیت عدالتی حقہ سبوتاہ اسرارہ جو اہل حقہ سبوتاہ اولیہ ۱۰ سالہ تاریخ ۱۹۰۹ء اور سبوتاہ اولیہ</p>		
تکالیف		
<p>مذکورہ سبوتاہ اولیہ و حقہ سبوتاہ و کراہیہ ملکیت قبیلہ املاک و غیرہ اور ملک و برقی درجہ درجہ انتخاب حقہ ماہ ملکیت عدالتی حقہ سبوتاہ اسرارہ جو اہل حقہ سبوتاہ اولیہ ۱۰ سالہ تاریخ ۱۹۰۹ء اور سبوتاہ اولیہ</p>		
<p>مجلس کلامی و کتب</p>		
<p>مجلس کلامی و کتب</p>	<p>مجلس کلامی و کتب</p>	<p>مجلس کلامی و کتب</p>
تاریخ	تاریخ	تاریخ

Annexe 3

رأيت في تاريخه

دوئل اقدم حقوق

دور سابقه که صورت اولیای اولون در حکومت برده ای اینجی شده استقبالیون اولیجی بدینجه بود و در ضعف سخیجی
 در سنیجه تقدیامک سنی جبار و در حق و حقوقی نظیر فادر اولیون منوع از مدی طبعی بر کفایتی کرد مملکتی بتمام سینه دیویر
 راضی نه عصاره سنی جبار تا به حیدر نیر شده نوره من وجود سطر مملکت اون کوکله ، مدون جازری بدین مکره و خاتمه فدر
 وضع ایکنه بکرمه ای که در یکی رو کونتر سزم ایضا کوی سالی اوغوسن واسطی فدر سزم فزین علی او ذبول قمار جوش کی
 مصلحت و در سراسر مناصب کی اشیا و استیوار مملکت در هاب قریح عوزریم انفاض ایکن مملکت و عمارت و ادارت فدر
 فدره جعفری مطابق و دره ایدم آبخار ایکن بودر نه عطایه ایکنه بقدره جمع بری فایده و حکم باره بری سجد
 کی بنایان جدیدی کز روی جود لایکنه اورد من سجد فدر سمن ایکنی عاده بودر و بوج سعادت عقیبه اورد دور دور
 حیدر عده ده مصلحت ازین نابود ایطی هیچ بر صومعه قبه اولیه سعده اجوی لرحمدر نایر اولفوه و اطراف مایه ایچو آستر
 حضرتان مملکت و اورد و عید فوکن منبدر فونار اولی و دره لطفا کفایت سلسله ایدم الهیج ترک و بنور جانب برین تغییر
 بنان و در وسط بنوکلر ادر حضور ایدم مملکتی فدره سینه عزایق و زان سیرین منقح اند فایز و در صفه ایدم

ایضا
 ایضا
 ایضا

عمده الهی
 عصاره
 ایضا

عزایق
 کورس
 عتوم

عمده
 رآوس
 کور

بجای
 کور
 ایضا

OSMANLI ARŞIVI
 DH. MKT
 1287 66 1

مملك غنايه لك مساحه سطحيه له تشكيلات ملكيه و نفوس عموميه سنه ١٣٣٦ و مصادف عموميه سنه كوسترز طابورد .

مملك غنايه لك مساحه سطحيه له تشكيلات ملكيه و نفوس عموميه سنه ١٣٣٦ و مصادف عموميه سنه كوسترز طابورد .

مصادف عموميه (مسيره)						نفوس				مساحه سطحيه كمولدو سري	ولايات	
مصادف عموميه (مسيره)			واردات عموميه (مسيره)			تقوس		تشكيلات ملكيه				
مقداري	بهر كيوستريه امانت ايدن	بهر نفوسه امانت ايدن	مقداري	بهر كيوستريه امانت ايدن	بهر نفوسه امانت ايدن	قدين	ازلك	يكون	فريه	نصاف	نصاف	مجموعه
١٠٠٠	١٠٠٠	١٠٠٠	١٠٠٠	١٠٠٠	١٠٠٠	١٠٠٠	١٠٠٠	١٠٠٠	١٠٠٠	١٠٠٠	١٠٠٠	١٠٠٠
١١٠٠٠٠	١١٠٠٠٠	١١٠٠٠٠	١١٠٠٠٠	١١٠٠٠٠	١١٠٠٠٠	١١٠٠٠٠	١١٠٠٠٠	١١٠٠٠٠	١١٠٠٠٠	١١٠٠٠٠	١١٠٠٠٠	١١٠٠٠٠

Annexe 6

ردیم این نفقه کتبه

عین حمید ~~نام~~ نانک دره ده یک مسم بر تیار
 و اول یکم و اوراده کی عکرت اهن سکا و و کاه نفی
 ایکدی در بر بر عین آقا اولانی مکلانت نوع ابع صبه
 و چاره اوله اوده ایلع یوز بر بریا قوسه اوله قری صوره ایلع یوز
 بکد بر نه ت اوله اوزون ~~و~~ اتیه قری روزنه ران
 دره نفق دوق ~~و~~ راضه دوی نفق ریزنه کیه اوله
 ایله ~~و~~ بایکد نفق ~~و~~ بله یاره سایام
 ذق کور کیمه هورنده ~~و~~ جیب ده لوق وایب ایتریم
 بی ره قیبر نفقه آقا اوله رله بهب ~~و~~ نفق تیاران و اوله
 قیسان ارا لاس اسابت قری وینه و صط در بق عکری
 اعاه رقیه ایوم اوس لادیم کلمه موطن ~~و~~ اتمه ایله
 ایفا وایس وریه مدده رضی بوک تیاران ~~و~~ صله
 کلب کلینت سید اهن ~~و~~ نفق ~~و~~ تیفی ویمه دره ده
 سوراوون بو صحت نفق حاره کین کفه عناه اوله محسن بولفنه
 لله

ل
زن عکد کون اهل
ایسه و صارت

ل
بوران بر ارم
تقیه ~~و~~ نیم لاره

ل
بارک
ک

OSMANLI ARŞIVI		
BEO		
3530	266725	2

ذات صدارت
مخبره
۷۷۷

دخترت حضرت حیدر

محرمانه

دوستان اقدم حضرت
سکانه دلی و سرفراز خان صاحب نایب میرزا ملک حمده جمعی از اعیان جامع کربله دوامده زلفه و بوسه مایه نیک عثمانی
محرمانه و سینه ایلیک بولمده شایان و شاعرانه و نه در اکلا شایون نوکی حاله بیه الحلبه سوزنا برفی سوزم اولده بولمده
مایه سکانه خصوصاً دلی و سرفراز خان صاحب نایب میرزا ملک حمده جمعی نیک ان بولک جامعه از اربابانده انفا
ایمده حمده ایجاب بیده و صابانه حرمانه ایلیک و شاعرانه و معارف اولده بولمده حقدنه انفا بیه معامله ایلیک
خصوصاً همی بولمده بولمده نایب میرزا ملک حمده جمعی نیک ان بولک جامعه از اربابانده انفا
عبد العظیم
صاحب

OSMANLI ARŞIVI		
DH.MTV		
6-2	4	2

Annexe 8

به
روم ایلی شهابه نقضند ه نقده مؤلفانه

بلور کمالی

باش کتابت داری

ناستوده

بوقلام ده جوینی یاناده انوب صورتی یوسته ابد در دست تقیم یونانه فرانسه
 مقصود بتوجه سونکده نازار قوماندانگی تحت اجواب نامه بر نازارم نفی حقیق کی
 تحقیقات تجوی مذکور قوماندانقه در وسیله ضابطه بیدریگی و ناستوده تقیم
 کوزیده بر مفرده ده ده ایتالیا ضابطه معلومه در لریگی و بار عدله مکره
 اجرائی نقد اولاد بیخفا کویا مامور بیلک و ضابطه عثمانیه رعایه وقت ایرلیکی
 بولنده ایلی جان و سجه بعدی ایلی ضابطه تیزی صف معاذر جانیه واقع اولاد
 یاناک لروم اصابی کوزیده ده تحقیق بولک بلورک عددی نسته ایلی ضابطه
 تیزی فوری کوزیده ایلی استایلند - ضابطه البرک اغفال ایرلیکی تحقیق و بایه
 سونکده مؤصلت جاننده ازجه معلومه حدیده نه ده ابرجی عوفه سارعت ایرلی
 نقد بولنده ایلی مؤصله - و ناستوده

مسئله

Y.PEK.MK

19/116

1

DH-KMS 1372-Ş.23

10
1

J'apprends que la Municipalité d'Erzeroum, propriétaire de l'hôpital de ladite ville n'est pas disposée à céder cet édifice, quoiqu'elle n'en fasse aucun usage et que le Gouvernement pût trouver à mon avis un grand profit en mettant à ma disposition ce bâtiment. Je ne doute pas que Votre Excellence veuille donner les ordres nécessaires que cette occasion qui est d'autant plus favorable pour le Gouvernement, puisque je pourrais en même temps installer mes bureaux dans cet hôpital, ne soit pas perdue.

En espérant que Votre Excellence voudra me faire savoir la date et l'heure convenable pour l'entretien que je Vous ai prié, j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence l'assurance de ma considération très distinguée

l'Inspecteur-Général

1 pièce annexée



A SON EXCELLENCE
le MINISTRE de l'INTÉRIEUR

BASBAKANLIK
OSMANLI
ARŞIVI

63/68

TELEGRAMME تلفرافنامه

دولت علیہ عثمانیہ تلفرافات اداره سی

ADMINISTRATION DES TELEGRAPHES DE L'EMPIRE OTTOMAN

L'Etat n'accepte aucune responsabilité à raison du service de la télégraphie دولت تلفرافات مملکت عثمانیہ تلغرافات اداره سی

Retransmission ou Expédition				RECEPTION			
تکرار کثبتہ و یا سوق		تکرار کثبتہ و یا سوق		مابور اطمینان		مابور اطمینان	
No d'expédition	تاریخ	Date	تاریخ	Signature de l'employé	Signature de l'employé	Reçu de	N° d'ordre

De Pour مورثی

N° Mots Date ساعت و وقت تاریخ کثبتہ و یا سوق

Voie Indic. Eventuelles اشارت عمدہ

دختر ناطقہ حضرت بیت اوصیہ

بورایہ موافقتہ بارہ بہ حرکتہ ایدہ بہ جهت اولادہ لکھنؤ بیت و برقیقی بارہ سرخانہ لکھنؤ بہ جهت
 ایدہ استانبولہ خدمتہ یتمتہ اوندہ الرضویہ معاصرینہ محسوفاً الی لیدر استنبولہ و بریدہ خدمتہ
 کما بہ استعاضہ

و الخ صی

ایک در جمعہ

و با زفرہ اندہ

ایک ایضا ۱۷/۱۲

سنت

مطبعہ احمد احسان و شرکائے

2-2/5

79

Annexe 13

TEZ ONAY SAYFASI

Üniversite : T.C. GALATASARAY ÜNİVERSİTESİ
Enstitü : SOSYAL BİLİMLER ENSTİTÜSÜ
Hazırlayanın Adı Soyadı : Hakan GÜLÜMSER
Tez Başlığı : Aspects pathologiques de l'administration provinciale ottomane sous la Seconde Monarchie constitutionnelle
Savunma Tarihi : 20 / 09 / 2019
Danışmanı : Doç. Dr. Ahmet KUYAŞ

JÜRİ ÜYELERİ

Unvanı, Adı Soyadı

İmza

Doç. Dr. Ahmet KUYAŞ

Doç. Dr. Ateş USLU

Dr. Öğr. Üyesi Cemil YILDIZCAN

Enstitü Müdürü

Prof. Dr. M. Yaman ÖZTEK